

PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE INTÉGRÉ

AVANT-PROPOS

**PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE
INTÉGRÉ**

**Pipe-lines Portland Montréal
(PLPM)**

Ce plan se conforme aux directives et règlements suivants :

- U.S. EPA 40 CFR Partie 112 (OPA 90)
- U.S. EPA 40 CFR Partie 112.5 (SPCC)
- U.S.EPA 40 CFR 264 (RCRA)
- U.S. DOT 49 CFR 194 (OPA 90)
- USCG 33 CFR Partie 154 (OPA 90)
- OSHA 29 CFR 1910.38(a) (Emergency Action Plan)
- OSHA 29 CFR 1910.120 (HAZWOPER)
- Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres (*RPT-99*)
- Règlement sur la sécurité et la santé au travail (pétrole et gaz) (DORS/87-612)
- Directives pour répondre aux exigences de l'Office national de l'énergie
- CAN/CSA-Z731-F03 (C2009) Planification des mesures et interventions d'urgence
- Planifier les mesures d'urgence pour s'assurer de la sécurité des travailleurs : Document d'orientation pour le développement du plan de mesures d'urgence pour l'industrie, CSST

Préparé pour :

PORTLAND PIPE LINE CORPORATION (PPL)

30 Hill Street

South Portland, ME 04116

et

PIPE-LINES MONTRÉAL LTÉE (PLM)

10803, rue Sherbrooke Est

Montréal (Québec) H1B 1B3

Urgence 24 Heures : 1-866-253-7351 (États-Unis)

1-888-977-4589(Canada)

*Certains documents ne sont pas disponibles en ligne et en raison de leur nature privée (b) (6) ou sensible à la sécurité (b) (7) (F) Copie # _____

PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE INTÉGRÉ

APPROBATION DU PLAN

Les renseignements et les procédures que l'on retrouve dans ce plan doivent être traités seulement comme des directives. L'utilisateur devrait déterminer dans quelle mesure il est pratique et recommandé de les suivre. Cette décision peut impliquer des considérations qui ne sont pas mentionnées dans ce plan.

Je certifie que l'on considère les renseignements et les procédures contenus ci-dessous comme étant précis et vrais à partir de cette date et que les mesures, par rapport aux déversements accidentels, décrites dans ce document seront mises en œuvre comme on le décrit. Les renseignements et les procédures regroupés ci-dessous sont aussi en accord avec le U.S. National Contingency Plan (NCP) et les Area Contingency Plans (ACP) en vigueur tel que précisé dans la Section 1.5. Les renseignements et les procédures contenus ci-dessous sont en accord avec les règlements de l'Office national de l'énergie.

De plus, au nom de Pipe-lines Montréal, je certifie par la présente que les personnes identifiées comme étant des individus qualifiés et des individus qualifiés remplaçants dans ce plan possèdent l'autorité absolue conformément aux règlements fédéraux et provinciaux applicables dans ce plan pour :

1. Préparer et confier l'octroi de contrats à des organismes de nettoyage de déversement accidentel de pétrole,
2. Agir en tant que contact avec l'autorité fédérale et/ou provinciale déterminée au préalable,
3. Superviser les fonds nécessaires pour effectuer les tâches appropriées.

Plan Approved:

T.A. Hardison
Qualified Individual (United States and Canadian Assets)
Portland Pipe Line Corporation
Montreal Pipe Line Limited

Date: __6 Novembre 2019_____

Remarque : O'Brien's Response Management, Inc. ("O'Brien's") a fourni des services de consultation et de plan de développement dans l'élaboration de ce plan en utilisant des données fournies par Portland Pipe Line Corporation, Pipe-lines Montréal ltée et/ou les installations. O'Brien's n'assume aucune responsabilité pour les blessures, les pertes, ou les dommages de toutes sortes résultant directement ou indirectement de l'utilisation de l'interprétation réglementaire, de la planification des interventions, ou des renseignements contenus dans ce plan.

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

Politique de PLPM sur les mesures à suivre en cas de déversement, de feu/d'explosion ou d'urgence médicale

L'entreprise s'engage à déployer toutes les ressources nécessaires pour planifier son intervention à l'égard de possibles substances dangereuses, de déchets dangereux, d'incidents de déversement de pétrole ou de feu / d'explosion, et à développer un plan d'urgence intégré complet.

L'entreprise s'engage à réévaluer ces plans d'intervention sur une base régulière et à les modifier au besoin pour les adapter à de nouvelles conditions et/ou à des avancées technologiques.

L'entreprise s'engage à mettre ses plans d'intervention à l'essai au moyen d'exercices périodiques et à dispenser à ses employés et associés la formation nécessaire pour que tous les éléments des plans puissent être exécutés de manière concrète et efficace.

L'entreprise s'engage à informer la population des détails de ses plans d'intervention et à se montrer ouverte aux questions des citoyens et des médias à leur sujet. Les procédures exposées dans les manuels de communication de PLPM doivent être suivies au besoin.

L'entreprise s'engage à fournir à la population et aux médias toute information pertinente à propos d'un éventuel déversement.

Les détails de l'événement seront dévoilés au fur et à mesure que les faits vérifiables seront connus.

L'entreprise s'engage à respecter ses politiques en matière d'environnement, d'éthique des affaires et de santé et de sécurité lorsqu'elle répond à une situation de déversement, de feu ou d'explosion et qu'elle informe la population à propos de l'événement.

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

TABLE DES MATIÈRES

Les recoupements réglementaires sont inclus dans l'Annexe A de ce plan

	<u>Page</u>
PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE	
AVANT-PROPOS	
Page titre	i
Approbation du plan	ii
Certification des individus qualifiés et des individus qualifiés remplaçants.....	ii
Politique de PLPM sur les mesures à suivre en cas de déversement, de feu / d'explosion ou d'urgence médicale	iii
Table des matières	iv
Annexes	viii
Enregistrement des révisions	x
Liste des révisions	xii
1.0 CONTENU DE L'INTRODUCTION ET DU PLAN	
1.1 Utilité et objectifs du plan	1-1
1.2 Portée du plan	1-1
1.3 Procédures de distribution du plan.....	1-3
1.4 Procédures de révision et de mise à jour du plan	1-4
1.5 Conformité réglementaire	1-7
1.6 Classification de déversement / d'urgence	1-8
Tableau 1.1 Conséquences - critères de classification de l'incident	1-8
Tableau 1.2 Critères de classification de l'incident - Niveau de gestion requis	1-10
Tableau 1.3 Carte générale du réseau de pipe-lines	1-12
Tableau 1.4 Renseignements généraux sur le réseau de PLPM.....	1-13
Tableau 1.5 Terminal maritime de South Portland et schéma des installations de réservoirs	1-16
Tableau 1.6 La tuyauterie sous la juridiction de la Garde côtière américaine ...	1-18
Tableau 1.7 Renseignements généraux sur les installations - Terminal maritime et réservoirs de South Portland	1-19
Tableau 1.8 Description des installations - Terminal maritime.....	1-21
Tableau 1.9 Description des installations - Conduite principale de pipe-lines	1-23
Tableau 1.10 Description des installations - Stations de pompage.....	1-24
Tableau 1.11 Description des installations. - Terminal de Montréal Est et Parc de réservoirs du champ Nord	1-32
Tableau 1.12 Description des installations - Dates et types de développements.....	1-36
2.0 PROCÉDURES DE NOTIFICATION	
2.1 Annonce d'un événement	2-1
Tableau 2.1 Formulaire de rapport sur les déversements et liste de contrôle....	2-3
Tableau 2.1a Formulaire de rapport sur les déversements et directives de la liste de contrôle	2-4
2.2 Systèmes d'alarme et rapport	2-4

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
2.3	Notifications internes2-5
	Tableau 2.2 Liste de vérification des notifications internes / externes / de l'équipe de gestion de lutte contre les déversements2-6
	Tableau 2.3 Organigramme de la séquence de notifications internes2-8
	Tableau 2.4 Notifications internes - Emplacement des installations2-9
	Tableau 2.5 Notifications internes - Liste d'appel de Montréal et du Canada2-9
	Tableau 2.6 Notifications internes - Liste d'appel du réseau principal de South Portland et des É.U.2-10
	Tableau 2.7 Notifications internes - équipe de gestion de lutte contre les déversements2-11
2.4	Notifications externes.....2-15
	Tableau 2.8 Référence de notifications externes - notifications fédérales américaines2-17
	Tableau 2.9 Référence de notifications externes - notifications fédérales canadiennes 2-20
	Tableau 2.10 Référence de notifications externes - Maine Notifications 2-23
	Tableau 2.11 Référence de notifications externes - New Hampshire Notifications 2-30
	Tableau 2.12 Référence de notifications externes - Vermont Notifications 2-35
	Tableau 2.13 Référence de notifications externes - Québec Notifications 2-40
	Tableau 2.14 Référence de notifications externes - Ressources É.U. Ressources 2-45
	Tableau 2.15 Référence de notifications externes - Ressources Canada Ressources 2-58
3.0	INTERVENTIONS
3.1	Interventions initiales3-1
	Tableau 3.1 Interventions en cas d'incendie / Interventions en cas de déversement.....3-3
	3.1.1 Interventions en cas d'incendie ou d'explosion.....3-13
	3.1.2 Interventions spécifiques du parc à réservoirs nord3-14
	3.1.3 Évaluation du volume et de l'ampleur du déversement3-14
	Tableau 3.2 Estimateur de volume de la nappe de pétrole.....3-17
	3.1.4 Toxicité de l'hydrogène sulfuré.....3-18
	3.1.5 Centre des opérations d'urgence3-18
3.2	Stabilisation du lieu de l'urgence.....3-20
	3.2.1 Sécuriser le lieu.....3-20
	3.2.2 Première entrée dans les zones potentiellement dangereuses.....3-20
	3.2.3 Activités de confinement.....3-22
3.3	Isolation de la source du déversement.....3-22
	3.3.1 Excavation.....3-22
3.4	Activités après la stabilisation3-23
	3.4.1 Démobilisation de l'équipe d'intervention.....3-23
	3.4.2 Activités de nettoyage3-24
	3.4.3 Remise en service du pipe-line.....3-24
3.5	Interruption du site3-24

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

TABLE DES MATIÈRES

	<u>page</u>
3.6	Secours3-25
3.6.1	Général3-25
3.6.2	Intervenants locaux3-25
3.6.3	Autres considérations3-26
3.7	Procédures de contrôle des vapeurs.....3-26
3.7.1	Prévention des déversements3-26
3.7.2	Prévention des vapeurs.....3-27
3.7.3	Détection des vapeurs.....3-28
3.7.4	Prévention des étincelles et des flammes3-30
3.8	Procédures d'urgence impliquant le gaz naturel.....3-32
3.8.1	Réception d'un avis d'urgence par un contrôleur3-33
3.8.2	Étapes d'intervention immédiates.....3-33
3.0	INTERVENTIONS
3.8.3	Évaluation et contrôle de l'urgence3-33
3.9	Propriétaires / Opérateurs de navires indépendants (Terminal de South Portland).....3-34
3.10	Documentation des interventions initiales3-34
3.11	Documentation de l'incident3-35
3.11.1	Exigences relatives à la documentation générale.....3-35
3.12	Interventions initiales - bombe, prise d'otage, catastrophe naturelle, urgence médicale3-38
	Tableau 3.3 Liste de contrôle pour une alerte à la bombe, une prise d'otage, une catastrophe naturelle ou une urgence médicale3-40
3.12.1	Procédures en cas d'alerte à la bombe3-45
3.12.2	Procédures en cas de menaces par téléphone 3-46
3.12.3	Procédures en cas de lettre de menaces3-46
3.12.4	Procédures en cas de lettre ou de colis suspect3-46
3.12.5	Procédures en cas de prise d'otage3-46
3.12.6	Procédures en cas d'urgence médicale.....3-47
	Figure 3.4 Pétrole brut (MSDS).....3-48
	Figure 3.5 Hydrogène sulfuré.....3-51
4.0	ÉQUIPES D'INTERVENTION
4.1	Introduction4-1
4.2	Individu qualifié4-2
4.3	Équipe d'intervention (Niveaux 1 et 2).....4-3
4.4	Équipe de gestion du déversement (Niveaux 2 et 3)4-3
4.5	Formation de l'équipe d'intervention4-4
4.6	Exercices de l'équipe d'intervention4-8
4.7	Sécurité du site et développement de plan(s) de santé4-13
	Tableau 4.1 Système de gestion d'un incident national Système de commandement des interventions (NIMS - SCI)4-15
	Tableau 4.2 Équipe d'intervention.....4-16
	Tableau 4.3 Équipe de gestion du déversement4-17

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
5.0 ÉQUIPEMENT / RESSOURCES D'INTERVENTION	
5.1 Équipement d'intervention de l'entreprise	5-1
5.2 Essai des équipements	5-1
5.3 Autres ressources de l'entreprise	5-2
5.4 Ressources obtenues à contrat	5-2
5.5 Ressources d'aide mutuelle / coopérative	5-2
5.6 Corporation d'intervention en cas de déversement en mer	5-2
5.7 Experts et consultants.....	5-2
5.8 Bénévoles.....	5-2
5.9 Communications.....	5-3
5.9.1 Système de communication central.....	5-3
5.9.2 Matériel de communication	5-3
5.9.3 Types de communication.....	5-4
6.0 CONSIDÉRATIONS SUR L'IMPACT D'UN DÉVERSEMENT	
6.1 Zones critiques à protéger	6-1
6.2 Vulnérabilités environnementales / socioéconomiques	6-2
6.3 Protection et réinsertion de la faune.....	6-4
6.3.1 Espèces en danger / menacées	6-4
6.3.2 Sauvetage des animaux sauvages.....	6-5
6.3.3 Recherche et sauvetage - Éléments à considérer	6-5
6.4 Zones de migration	6-6
6.5 Estimations du volume du déversement.....	6-6
6.6 Analyse des trajectoires.....	6-6
6.7 Endiguement et récupération du produit déversé	6-7
6.7.1 Déversement sur terre (à la surface du sol).....	6-8
6.7.2 Déversement dans un lac ou un étang (des eaux calmes ou à faible courant).....	6-9
6.7.3 Déversement dans des ruisseaux (ruisseaux au débit relativement rapide)	6-10
6.7.4 Déversement dans de grands ruisseaux et des rivières.....	6-12
6.7.5 Déversement dans des ruisseaux qui coulent dans un lac ou un étang.....	6-14
Tableau 6.1 Cartes de la sensibilité des écosystèmes	6-16
Tableau 6.2 Liste des espèces en danger / menacées	6-17
7.0 PLANS SPÉCIFIQUES DE PPL /PLM	
7.1 Plan de prévention, de contrôle et de lutte contre le déversement de pétrole de PPL	
7.2 Plans d'intervention spécifiques en cas de déversement accidentel de pétrole de PLM	7-1
Tableau 7.1 Zones vulnérables de PLM.....	7-1
7.2.1 Rivière Mississquoi	7-2
- Tableau 7.2 Renseignements généraux.....	7-2
- Tableau 7.3 Sensibilités de l'impact socio-économique environnemental ...	7-6
7.2.2 Rivière Richelieu	7-7
- Tableau 7.4 Renseignements généraux.....	7-7

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
- Tableau 7.5 Sensibilités de l'impact socio-économique environnemental	7-10
7.2.3 Fleuve Saint-Laurent	7-12
- Tableau 7.6 Renseignements généraux.....	7-12
- Tableau 7.7 5 Sensibilités de l'impact socio-économique environnemental	7-14
7.2.4 Procédures d'urgence du terminal de Montréal-Est.....	7-18
- Tableau 7.8 Renseignements météorologiques	7-18
- Tableau 7.9 Sensibilités de l'impact socio-économique environnemental	7-18
7.2.5 Parc de réservoirs Nord	7-18
7.2.6 Station de pompage de Saint-Césaire.....	7-19
7.2.7 Station de pompage de Highwater	7-20
7.3 Système et équipement de protection contre le feu de PLM	7-21
7.3.1 Parc de réservoirs Nord	DWG D-4248
7.3.2 Highwater.....	DWG D-3835
7.3.3 Saint-Césaire	DWG D-3834
7.3.4 Montréal-Est.....	DWG D-3833

ANNEXES

	<u>Page</u>
A. Renseignements généraux	A-1
<u>États-Unis</u>	
Health and Safety, Security and Environmental Policies	
U.S. EPA 40 CFR Part 112 Cross-References	
U.S. EPA 40 CFR Part §112.3, 5, 7, 8 (SPCC)	
U.S. EPA 40 CFR Part 26	
U.S. Coast Guard 33 CFR 154 Cross Reference	
U.S. DOT PHMSA 49 CFR 194 (OPA 90)	
OSHA Emergency Action Plans 29 CFR 1910.38(a)	
OSHA HAZWOPER 29 CFR 1910.120	
<u>Canada</u>	
Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres, DORS/99-294	
Éléments requis – Programmes d'intervention d'urgence	
Programmes de formation continue	
Directives concernant les exigences de dépôt de l'Office national de l'énergie	
CAN/CSA-Z731-F03 (C2009) Planification des mesures d'urgence pour assurer	
la sécurité des travailleurs	
Règlement sur la sécurité et la santé au travail (pétrole et gaz) (DORS/87-612)	
B. Descriptions des tâches de l'équipe d'intervention.....	B-1
C. Ressources d'intervention.....	C-1
D. Procédures d'évacuation.....	D-1
E. Enquête de suivi.....	E-1
F. Plan de cession.....	F-1

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

G.	Analyse et scénario du pire cas de refoulement	G-1
	Introduction	
	<u>États-Unis</u>	
	Refoulement petit / moyen le plus probable	
	Refoulement moyen / maximum le plus probable	
	Calculs du volume de refoulement de l'USCG	
	Calculs du volume de refoulement de l'U.S. EPA	
	Calculs du volume de refoulement de l'U.S. DOT	
	Calculs de la distance prévue de l'EPA : "Oil Transport on Tidal Influence Areas"	
	<u>Canada</u>	
	Pire cas de débordement de la conduite principale du Canada	
	Parc de réservoirs Nord – Incendie d'un réservoir avec risque de débordement	
	Parc de réservoirs Nord – Rupture séquentielle de deux réservoirs	
	Parc de réservoirs Nord – Scénarios d'intervention détaillés	
H.	Évaluation des risques	H-1
	<u>États-Unis</u>	
	Identification des dangers	
	Analyse de la vulnérabilité	
	Analyse du potentiel de déversement	
	Antécédents de déversements de pétrole isolables	
	Tableau d'identification des dangers	
	Schéma de drainage	
	<u>Canada</u>	
	Analyse des risques et des scénarios impliquant les feux dans les réservoirs de stockage	
	Inventaire des matières dangereuses	
	Zones sensibles dans le rayon de NTF	
I.	Renseignements sur la conduite principale de PLPM	I-1
	Tableau I-1 Diagramme de la conduite principale	
	Emplacements des soupapes de pipe-lines	
	États-Unis	
	Canada	
J.	Système de réponse national américain	J-1
K.	Formes diverses	K-1
	Ensemble du système de PLPM	
	Formulaires d'intervention d'urgence	
	Documentation	
	États-Unis	
	Formulaires pour la rédaction de rapports	
	Documentation	
	Canada	
	Formulaires pour la rédaction de rapports	
	Documentation	

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

L.	Glossaire des termes / Acronymes	L-1
M.	Page couverture du plan d'intervention (États-Unis seulement)	M-1
N.	Correspondance de l'agence pour la réglementation et autres exigences de l'agence.....	N-1

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

ENREGISTREMENT DES RÉVISIONS

Remarque : Il est de la responsabilité du détenteur de ce plan de s'assurer que tous les changements et mises à jour soient effectués. Le détenteur devra :

- Enlever et jeter les pages obsolètes.
- Remplacer les pages obsolètes par des pages mises à jour.
- Enregistrer chaque révision de ce document.

Date du changement	Numéro(s) des pages affectées	Description des changement(s)	Nom
Mars 2001	Tout le plan	Émission du plan	
Mars 2003	SPCC complet	Révisions du SPCC	
Octobre 2003	Pages. ERAP-3, ERAP-5 à ERAP-7, ERAP-12, ERAP-13, ERAP-18, ERAP-22, ERAP-23, ERAP-42, ERAP-56, ERAP-57, ERAP-58, ERAP-63, ERAP-64, ERAP-65, ii, vii, ix, 1-12, 1-19, 1-21, 1-22, 2-4 à 2-10, Notifications 2-5, Notifications 2-6, Notifications 2-12, Notifications 2-16, Notifications 2-17, Ressources 2-1, 3-6, A-1, A-3, A-4, A-7 à A-25, ajouts de C-1, C-3, C-5, C-6, C-11, C-12, C-25, H-1, suppression de la page H-13, K-1, K-11 à K-22, M-2, M-3	Révisions diverses	
Août 2004	Pages ERAP-6, ERAP-7, vii, x, 2-7, 2-9, 2-10	Mise à jour annuelle	
Septembre 2004	Pages ERAP (toutes), vii, 2-7, 2-9 à 2-11, Tableau 2.4 Notifications, Tableau 2.5 Ressources	ICP update	
Septembre 2004	ERAP Page 12, notifications 2-4	Révisions aux Exigences en matière de rapports de l'état du Maine.	
Février 2005	Annexe C, Pages 15 – 19	Suppression des extincteurs sur roue de 300 livres des listes de l'Équipement pour les services de lutte contre les incendies	
Janvier 2006	ERAP (toute la section), Avant-propos (toute la section), Section 1.0 (en entier sauf le Tableau 1.1., page 1-10 et Tableau 1.3, pages 1-15 et 1-16), Section 2.0 (toute la section), Section 3.0 (toute la section), Section 4.0 (toute la section suppression du Tableau 4.4), Section 5.0 (toute la section), Section 6.0 (remplacement des pages 6-1 à 6-16, et 6-17 à 6-20, même tableaux et cartes SPCC (nouvelles pages, mêmes tableaux dans la Section 9.0), Annexe A, (toute la section), Annexe C (toute la section), Annexe G (toute la section, suppression de la page G-13), Annexe L (remplacement de la page L-12 seulement)	Révisions diverses	
Mars 2006	Annexe C – ajout d'Équipement important de la MSRC région de l'est	Révision de l'Annexe C	

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

Date du changement	Numéro(s) des pages affectées	Description des changement(s)	Nom
Août 2006	ERAP (toute la section), Avant-propos (toute la section), Section 1.0 (toute la section), Section 2.0 (toute la section), Section 6.0 (toute la section), SPCC (toute la section), Annexe C, D, F, G et H (toutes les sections)	Révisions diverses	
Décembre 2006	Section 5 (Pages 5-3 et 5-4), SPCC (Avant-propos et Section 5), Annexe C (Pages C-3 et C-4), ERAP (Pages 56 et 57)	Révisions diverses	
Mars 2007	Avant-propos (Pages vii – xii), Section 1.0 (Pages 1-11 et 1-12), Section 2.0 (Pages 2-17 à 2-20, 2-25 et 2-26, 2-31 et 2-32), Annexe C (Pages C-3 à C-4, ajout des pages C-6(a) et C-6(b)), Annexe K (Pages K-1, K-23 et K-24), ERAP (Pages 12-15, 20-21, 24-25, 56-59, et ajout de la nouvelle page 89)	Emplacements de la radio clarifiée et du camion-citerne sous vide dans le complexe; ont été ajoutés organismes de mesures d'urgence de l'état et numéros de téléphone; d'autres modèles de formulaires ont été fournis.	
Septembre 2007	Avant-propos (Pages vii-viii), Section 2.0 (Pages 2-7 à 2-10); Annexe K (Pages K-1 et K-16, d'autres pages ont été insérées après K-16 comme indiqué); ERAP (Pages 6-7).	Révisé pour mettre à jour les rôles et les titres de l'équipe de gestion du déversement et pour insérer les formulaires de commandement lors d'un incident pour le National Incident Management System (NIMS).	
Septembre 2009	Tout le plan	L'inclusion et l'intégration du plan d'intervention d'urgence de Pipe-lines Montréal dans son intégralité. Révision de la Section 1.0 Descriptions de l'emplacement des installations, Section 2.0 Listes de notification, Section 3.0 Listes de vérifications des réactions et des actions, Section 4.0 Membres de l'équipe d'intervention, Section 7.0 Prévention, contrôle et lutte contre le déversement pour ajouter les changements de digues de réservoir et réservoirs de carburant mobiles. Révision également de l'Annexe A références de la page des recoupements réglementaires, Annexe B descriptions des tâches de l'équipe d'intervention pour les niveaux antérieurs à l'incident et les rôles de l'équipe de gestion de lutte contre les déversements, et dans l'Annexe K ajout de formulaires mis à jour. Création de cartables séparés pour les cartes d'interventions environnementales et associées (Voir le Tableau 6.1) qui se trouvait auparavant dans le manuel.	

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

Date du changement	Numéro(s) des pages affectées	Description des changement(s)	Nom
Décembre 2009	Avant-propos (pages xi - xvi), Section 1.0 (Page 1-5), Section 2.0 (Page 2-18 et Page 2-46), et Section 4.0 (Page 4-17).	Révision de l'avant-propos pour mettre à jour plusieurs adresses postales et indiquer si le plan est reçu par voie électronique; Révision de la Section 1.0, Page 1-5 pour indiquer l'obligation d'aviser le ministère des transports des États-Unis / PHMSA en cas de changement matériel dans la prévention d'un déversement et les procédures d'intervention du complexe; Révision de la Section 2.0 Pages 2-17 et 2-18 pour fournir des renseignements mis à jour sur les exigences en matière de rapports du ministère des transports des États-Unis et Page 2-46 pour fournir des coordonnées de contact d'entrepreneur d'aviation actuelles; Révision de la Section 4.0, Page 4-17 pour mettre à jour le Tableau 4.3 avec des coordonnées de contact actuelles.	

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

Date du changement	Numéro(s) des pages affectées	Description des changement(s)	Nom
Mars 2011	<p>Avant-propos (pages xvii to xxii), Section 1.0 (Pages 13, 19, 24, 31), Section 2.0 (Pages 7, 11-13, 17-20, 23 -26), Section 3.0 (Pages 15 and 22), Section 4.0 (Pages 3-4, 17) ; Section 6.0 (Pages 1, 17-19, 25-30); Section 7.0 (Pages FWD-iva to FWD-vi, 1-1, 1-4 to 1-5, 4-1 to 4-2, 5-1 to 5-2, 6-1, 7-1, 9-1 to 9-4 and drawings D-4925 and D-4927); Annexe A (Pages 3-12) ; Annexe C (Pages 1-2, 21-22, 25-26, 29-32, and 53-127) ; Appendix H (Pages 5-8) ; Annexe K (Pages 1-2, 6-38) ; MPL Emergency Response Mapping, Section 2.1 Glen Sutton Block Valve Site.</p>	<p>Avant-propos révisé pour inclure, dans la liste de distribution, les chefs de pompiers le long de l'emprise; Section 1.0 révisée pour les changements d'adresse et pour mettre à jour l'équipement à Saint-Césaire; section 2.0 révisée pour ajouter une référence NRDA au tableau 2.2, ajouter des recommandations supplémentaires sous les notifications externes et mettre à jour le nom du personnel et les coordonnées de contact tout au long de la section; la section 3.0 révisée pour indiquer que le facteur est exprimé en milles marins et non en mètres et modifier 3.2.2; la section 4.0 révisée indique les temps de réponse pour le TLR et le SRT et pour mettre à jour le tableau 4.3; la section 6.0 révisée pour mettre à jour les espèces en voie de disparition; la section 7.0 révisée pour mettre à jour l'état des digues de réservoir après l'achèvement des travaux de la citerne et pour clarifier la conformité réglementaire; l'annexe A révisée pour mettre à jour les références croisées afin de les aligner sur les modifications apportées à la section 4.0 et pour mettre à jour l'en-tête afin de correctement refléter la référence croisée; l'annexe C révisée afin de fournir des informations à jour sur l'entrepreneur et l'équipement; l'annexe H révisée pour mettre à jour les informations de l'analyse de vulnérabilité; l'annexe K révisée pour insérer le journal des interrogations des médias et mettre à jour la pagination; la cartographie des mesures d'urgence du MPL révisée pour mettre à jour le plan du site de la vanne d'arrêt de Glen Sutton.</p>	

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

Date du changement	Numéro(s) des pages affectées	Description des changement(s)	Nom
Décembre 2011	<p>Avant-propos (toute la section), Section 1.0 (pages 1-1 to 1-10; 1-19 to 1-20), Section 2.0 (toute la section -notez que pour certaines pages, ce n'était qu'un changement de pagination), Section 3.0 (pages 3-1 to 3-2, 3-7 to 3-8, 3-13 to 3-16, 3-37 to 3-38), Section 4.0, Section 7.2 pages 7-9 to 7-18; Annexe A (pages A-1, A-13 to A-36 (notez que de la page A-15 à A-36, ce n'était que des changements de pagination), Annexe H (page H-25).</p>	<p>Avant-propos révisé pour inclure les déchets dangereux et la table des matières mise à jour pour fournir un accusé de réception et l'approbation du plan en cours et pour inclure les destinataires supplémentaires; la section 1.0 révisée pour inclure des références aux exigences en matière de déchets dangereux, la section 2.0 révisée pour référencer les déchets dangereux et le coordonnateur d'urgence, la section 3.0 révisée pour référencer les déchets dangereux et le coordonnateur d'urgence, la section 7.2 révisée pour mettre à jour les coordonnées de contact; l'annexe A insère une référence aux déchets dangereux « US EPA 40 CFR » partie 264; l'annexe H révisée pour mettre à jour les coordonnées de contact.</p>	
Novembre 2012	<p>Avant-propos (Pages i-ii,v-vi, xiii-xxv), Section 1.0 (Pages 1-3 to 1-4,1-7 to 1-14, 1-17 to 1-24, 1-31 to 1-37). Section 2.0 (Pages 2-3 to 2-63). Section 3.0 (toute la section). Section 4.0 (Pages 4-3 to 4-6, 4-11 to 4-12, 4-17 to 4-18). Section 5.0 (Pages 5-3 to 5-4 ; Section 6.0 (Pages 6-9 to 6-10, 6-21 to 6-24). Section 7.0 (Pages FWD-i to FWD-ii, FWD-vi to 9-10, MPL 7-1 to 7-24). Annexe B (Pages B-3 to B-4, B-9 to B-10, B-23 to B-24). Annexe C (pages C-1 to C-26, C-75 to C-126). Annexe E (Pages E-1 to E-2). Annexe F (Pages F-3 to F-4, F-9 to F-10). Annexe K (toute la section). Annexe M (toute la section).</p>	<p>Manuel complet révisé pour les changements administratifs; le préambule révisé pour mettre à jour la liste de distribution du manuel et la table des matières. La section 1.0 révisée pour ajouter la « CAN / CSA Z731-95 » pour définir l'état d'urgence et pour tenir compte de la désactivation de la conduite principale de 18" et de la capacité de stockage de la citerne; la section 2 révisée quant au retrait de « Shell Security » à Montréal, et la mise à jour de notification externe; la section 3.0 révisée pour retirer « Shell Security » à Montréal et mettre à jour la fiche signalétique du pétrole brut et du sulfure d'hydrogène. À la section 4.0, l'unité d'intervention américaine a été révisée et l'unité d'intervention canadienne a été ajoutée. La section 5.0 révisée pour retirer les téléavertisseurs de la compagnie; La section 6.0 révisée pour mettre à jour la liste des espèces en voie de disparition / menacées. La section 7.0 pour ajouter un numéro d'urgence supplémentaire, la mise à jour du journal des révisions et des modifications du plan et les exigences de déclarations spécifiques au Canada;</p>	

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

Date du changement	Numéro(s) des pages affectées	Description des changement(s)	Nom
Décembre 2013	<p>Avant-propos (Pages xiii-xxvi); Section 1.0 (Pages 1-1 to 1-4, 1-7 to 1-14, 1-19 to 1-24, 1-37 to 1-38); Section 2.0 (Pages 2-1 to 2-18, 2-21 to 2-22, 2-25 to 2-28, 2-31 to 2-36, 2-39 to 2-40, 2-47 to 2-50, 2-55 to 2-60); Section 3.0 (Pages 3-47 to 3-66); Section 5 (Pages 5-1 to 5-4); Section 7 (Pages FWD-vi to FWD-vi and MPL 7-11 to 7-12); Annexe B (Pages B-13 to B-14, B-#5 to B-38); Annexe C (Pages C-3 to C-6, C-21 to C-22, C-87 to C-88, C-125 to C-126); Annexe D (Pages D-3 to D-4); Annexe I (Pages I-5 to I-26); Annexe K (Pages K1 to K-2, K-19 to K-59); Annexe M (M-1 to M-2)</p>	<p>Le manuel révisé au complet pour les changements administratifs. La section 1 CSA Z731-03, ajout d'un numéro d'appel d'urgence sans frais 24 heures sur 24, la mise à jour du débit et du stockage, inscription des réservoirs NTF mis hors de service. La section 3 mise à jour de la fiche signalétique du pétrole brut. La section 5 révisée pour ajouter une référence à la section 1 pour des directions vers tout l'équipement d'intervention appartenant à PMPL. L'annexe B révisée pour ajouter le rôle et la responsabilité de l'ONÉ. L'annexe C a été mise à jour pour refléter l'inventaire et les emplacements actuels de l'équipement. L'annexe D ajoute une référence à l'inventaire des fiches signalétiques des matières dangereuses de PMPL. L'annexe I a été révisée pour refléter la configuration actuelle des vannes de la canalisation principale, y compris les MOV supplémentaires. L'annexe K révisée pour le retrait du formulaire 7000-1 de la PHMSA périmé et l'ajout des instructions pour les soumissions en ligne du formulaire 7000-1 de 12-2012. L'annexe M révisée pour inclure des modifications administratives.</p>	
Novembre 2014	<p>Avant-propos (Pages i-ii, xi-xxii); Section 1.0 (Pages 1-3 to 1-6, 1-13 to 1-20); Section 2.0 (Pages 2-5 to 2-14, 2-45 to 2-54); Section 4.0 (Pages 4-7 to 4-8 and 4-17 to 4-18); Annexe A (Pages 17-18); Annexe C (Pages 25-28); Annexe G (Pages 3-4)</p>	<p>Manuel révisé pour des changements administratifs. Mise à jour des individus qualifiés. Procédures de notification interne et modifications administratives concernant le personnel afin de les aligner à l'équipe de gestion actuelle. Ajout d'une demande de langue par DOT-PHMSA lors de la lettre d'approbation de 5 ans; Mise à jour de l'annexe A et du Tableau 1.6 à la demande de la Garde côtière américaine. Mise à jour de la liste des équipements de la région de l'Atlantique du MSRC afin de l'aligner sur la révision d'août 2014.</p>	

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

Date du changement	Numéro(s) des pages affectées	Description des changement(s)	Nom
Janvier 2016	<p>Avant-propos (toute la section); Section 1.0 (Pages 1-6, 1-18, 1-19, 1-34 to 1-40); Section 2.0 (Pages 2-9 to 2-12, 2-27, 2-33, 2-46, 2-50, 5-52, 2-58); Section 3.0 (Pages 3-38, 3-39, 3-47 to 3-66); Section 4.0 (Pages 4-7, 4-17, 4-18); Section 6 (Figure 6.2); Section 7.0 (Pages FWD-vii, 9-3 to 9-7, 7-2, 7-17, 7-21, 7-22); Annexe B (Pages B-2 to B-5, B-11 to B-14, B-37 to B-38); Annexe C (Page C-3) Annexe E (toute la section); Annexe F (Pages F-3, F-14); Annexe I (Page I-20); Annexe L (Page L-13); Annexe M (Page M-3)</p>	<p>Manuel révisé au complet pour les changements administratifs. La section 1.0 révisée pour refléter les changements apportés aux opérations de North Tank Field. La section 2.0 mise à jour pour les changements de personnel administratif. La section 3.0 révisée afin de refléter les modifications apportées aux opérations de North Tank Field, la mise à jour de la fiche signalétique en anglais du pétrole brut et du sulfure d'hydrogène et l'ajout de la fiche signalétique en français de pétrole brut et de sulfure d'hydrogène. La section 4.0 révisée pour les modifications administratives apportées au SMT de PMPL. Le tableau 6.2 de la section 6 mis à jour afin de refléter les espèces menacées ou en danger d'extinction dans l'AOR. La section 7.0 révisée pour tenir compte des modifications apportées aux redresseurs appartenant à PPLC, des changements administratifs et de la rétention des eaux de surface aux stations de pompage SC et HW. L'annexe B révisée pour les changements administratifs. L'annexe C révisée pour ajouter la trousse SP de lutte contre les déversements de matières dangereuses. Les annexes E, F, I, L et M révisées pour les changements administratifs.</p>	
Août 2016	<p>Avant-propos (xviii); Section 2.0 (Pages 2-36 to 2-37); Section 6.0 (Pages 6-7 to 6-8)</p>	<p>Mise à jour des coordonnées de contact de la liste de distribution pour les manuels 43 et 44. Modification des procédures de notification dans le Vermont afin de retirer le service 9-1-1 et d'ajouter le numéro à 10 chiffres 24 heures sur 24 pour les notifications externes. Modification du plan pour inclure les procédures d'obtention des autorisations requises pour utiliser des stratégies alternatives d'intervention.</p>	
Mars 2017	<p>Avant-propos (Pages xix, xx, xxii); Section 2.0 (Pages 2-9, 2-12, 2-13), Section 4.0 (Page 4-17); Annexe C (Pages C-21, C-22, C-26)</p>	<p>Révision en entier du manuel pour les changements administratifs. Révision et mises à jour de la section 4.0 de l'équipe de gestions de PMPL pour refléter les positions de la structure SCI, sans indiquer le nom du personnel interne et externe. L'annexe C révisée pour refléter la classification MSRC USCG NFO et l'intervenant en attente du Maine.</p>	
Mars 2018	<p>Avant-propos (Pages xiv, xvii-xviii, xxi-xxii); Section 1.0 (Pages 26-27); Section 2.0 (Pages 10-12, 17, 26, 33, 36, 47)</p>	<p>Révision pour refléter les changements administratifs et corriger les fautes de frappe.</p>	

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

Date du changement	Numéro(s) des pages affectées	Description des changement(s)	Nom
Novembre 2019	Avant-Propos (Pages xv-xxi); Section 1.0 (Pages 1-2, 1-6 to 1-11, 1-15 to 1-16, 1-21 to 1-25); Section 2.0 (Pages 2-6 to 2-13, 2-20 to 2-21, 2-39); Section 7.0 (Pages 1-1, 9-5 to 9-6 , 7-1 to 7-3); Annexe A (Pages A-30 to A-35); Annexe C(Pages C-3 to C-4); Annexe M (Pages M-2 to M-3)	Révision du manuel complet pour les changements de personnel administratif et les changements de nom des organismes de réglementation. L'Annexe C a été mise à jour pour tenir compte des ressources actuelles	
EXEMPLE			
01/01/99	1-1 à 1-4; 5-2	Mise à jour du siège social	Échantillon B.A.

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

LISTE DE DISTRIBUTION

REMARQUE : La Distribution de ce plan est contrôlée par le numéro de copie situé sur la couverture. Les procédures de distribution du plan sont fournies dans la Section 1.3 et la révision du plan et les procédures mises à jour sont fournies dans la Section 1.4 et devraient être suivies quand des changements sont apportés.

NUMÉRO DE COPIE	TITULAIRE DU PLAN (PLAN COMPLET)	EMPLACEMENT
1	Président / Directeur des opérations et de l'entretien Portland Pipe Line Corporation / Pipe-lines Montréal Itée 30 Hill Street South Portland, ME 04116	South Portland, ME
2	Gestionnaire régional du Québec - PLM 10803, rue Sherbrooke Est Montréal-Est (Québec) H1B 1B3	Montréal, QC
3	Nul	
4	Gestionnaire du quai Copie du port– Terminal Maritime de South Portland Portland Pipe Line Corporation 30 Hill Street South Portland, ME 04116	South Portland, ME
5	Superviseur de l'entretien – South Portland Copie du parc à réservoir – Parc à réservoir de South Portland Portland Pipe Line Corporation 30 Hill Street South Portland, ME 04106	South Portland, ME
6	Copie de la station – Station de pompage de Raymond Portland Pipe Line Corporation 338 Meadow Road Raymond, ME	Raymond, ME
7	Copie de la station – Station de pompage de North Waterford Portland Pipe Line Corporation 471 Hunts Corner Road North Waterford, ME	North Waterford, ME
8	Copie de la station – Station de pompage de Shelburne Portland Pipe Line Corporation 525 State Route 2 Shelburne, NH	Shelburne, NH
9	Copie de la station – Station de pompage de Lancaster Portland Pipe Line Corporation 309 Portland Street Lancaster, NH	Lancaster, NH

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

NUMÉRO DE COPIE	TITULAIRE DU PLAN (PLAN COMPLET)	EMPLACEMENT
10	Copie de la station – Station de pompage de Sutton Portland Pipe Line Corporation Barton Road (4373 Route 5 – nine miles south of Barton)	Sutton, VT
11	Copie de la station – Saint-Césaire 148 rang du Pipeline Saint-Césaire (Québec)	Saint-Césaire, QC
12	Copie de la station – Station de pompage de Highwater 99, chemin du Pipeline Highwater (Québec)	Highwater, QC
13	Superviseur de l'entretien- Montréal Copie de la station – Terminal de Montréal 10803, rue Sherbrooke Est Montréal-Est (Québec) H1B 1B3	Montréal, QC
14	Responsable Santé, Sécurité et Environnement Portland Pipe Line Corporation 30 Hill Street South Portland, ME 04106	South Portland, ME
15	Directeur de l'ingénierie Portland Pipe Line Corporation 30 Hill Street South Portland, ME 04106	South Portland, ME
16	Chef d'unité de documentation Portland Pipe Line Corporation / Pipe-lines Montréal Itée 30 Hill Street South Portland, ME 04106	South Portland, ME
17	Chef d'unité de services Portland Pipe Line Corporation 30 Hill Street South Portland, ME 04106	South Portland, ME
18	Spécialiste de la corrosion Portland Pipe Line Corporation 30 Hill Street South Portland, ME 04106	South Portland, ME
19	Chef d'unité environnement Portland Pipe Line Corporation 30 Hill Street South Portland, ME 04106	South Portland, ME
20	Contrôleur – Copie du centre de contrôle Portland Pipe Line Corporation 30 Hill Street South Portland, ME 04106	South Portland, ME
21	Copie de la station – Terminal de Montréal 10803, rue Sherbrooke Est Montréal-Est (Québec) H1B 1B3	Montréal, QC

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

NUMÉRO DE COPIE	TITULAIRE DU PLAN (PLAN COMPLET)	EMPLACEMENT
22	Copie de la station – Terminal de Montréal 10803, rue Sherbrooke Est Montréal-Est (Québec) H1B 1B3	Montréal, QC
23	Nul	
24	Nul	
25	Contrôleur corporatif Portland Pipe Line Corporation 30 Hill Street South Portland, ME 04106	South Portland, ME
26	Chef d'unité de support Portland Pipe Line Corporation 30 Hill Street South Portland, ME 04106	South Portland, ME
27	Secrétaire-trésorier Portland Pipe Line Corporation 30 Hill Street South Portland, ME 04106	South Portland, ME
28	Adjointe administrative- PLM 10803, rue Sherbrooke Est Montréal-Est (Québec) H1B 1B3	Montréal, QC
29	The Bernstein Shur Group 100 Middle Street West Tower Portland, ME 04101 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Portland, ME
30	Le Cabinet de relations publiques National inc. 1155 Metcalfe Street, Suite 800 Montréal (Québec) H3B 0C1 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Montréal, QC
31	Pierce Atwood - Avocat – É.U. Ken Gray, Esq. Merrill's Wharf 254 Commercial Street Portland, ME 04101 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Portland, ME
32	Faskin Martineau – Avocat - Canada Peter Villani The Stock Exchange Tower, PO Box 242, 34th Floor 800 Victoria Square Montréal, PQ H4Z 1E9 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Montréal, QC
33	Tetra-Tech Attention : Marcel Ricard, Coordonnateur 5100, rue Sherbrooke Est, bureau 400 Montréal QC H1V 3R9 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Montréal, QC
34	Clean Harbors of Maine 17 Main Street South Portland, ME 04106	South Portland, ME

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

NUMÉRO DE COPIE	TITULAIRE DU PLAN (PLAN COMPLET)	EMPLACEMENT
35	MSRC - Region 1 Center 120 Fieldcrest Avenue Edison, NJ 08837	Edison, NJ
36	MSRC - Portland 14 Union Wharf Portland, ME 04101	Portland, ME
37	ECRC/ SIMEC-Organisme d'intervention de l'est du Canada 281, de l'Estuaire Québec (Québec), G1K 8S8	Québec, QC
38	Environmental Safety & Hygiene – Safety Specialist - US 5 Delta Drive Westbrook, ME 04092 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Westbrook, ME
39	Santinel Inc. - Spécialistes de la santé et de la sécurité - Canada 1061, boulevard Ste-Foy Longueuil (Québec) J4K 1W5 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Montréal, QC
40	Sécurité GSTS 12225 Roland Paradis # 2 Montréal, Québec HE1 6X7 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Montréal, QC
41	U.S. Environmental Protection Agency – Region I 5 Post Office Square, Suite 100 Mail Code: OSRR02-2 Boston, MA 02109-3912 Reference Plan #: FRP01A0001	Boston, MA
42	Officier commandant Sector Northern New England 259 High Street South Portland, ME 04106	Portland, ME
43, 44	Sécurité du pipe-line et des matières dangereuses U.S. Department of Transportation (Attn : Response Plan Review) PHP-5, East Building, 2 nd Floor, E22-321 1200 New Jersey Avenue, SE Washington, D.C. 20590 Référence OPS Plan-séquence #45 Contact : David K. Lehman par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Washington, D.C.
45	Office national de l'énergie Attention : Secrétaire du conseil 517 Tenth Avenue SW Calgary, Alberta T2R 0A8 Mise à jour annuelle du cd-rom et envoi d'une copie papier chaque année.	Calgary, AB

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

NUMÉRO DE COPIE	TITULAIRE DU PLAN (PLAN COMPLET)	EMPLACEMENT
46, 47	Nul	
48	Département de la protection environnementale de l'état du Maine State House Station #17 Augusta, ME 04333	Augusta, ME
49	Département des services environnementaux de l'état du New Hampshire Attn : Mr. Jason Domke Waste Management Division 29 Hazen Drive – PO Box 95 Concord, NH 03302	Concord, NH
50	Département de la conservation environnementale de l'état du Vermont 103 South Main Street Waterbury, VT 05671-0404	Waterbury, VT
51	Département des incendies de South Portland Chef Jim Wilson 684 Broadway South Portland, ME 04106	South Portland, ME
52	Département de la sécurité publique du Vermont Gestion des urgences Mr. Jason Gosselin 45 State Drive Waterbury, VT 05671-1300	Waterbury, VT
53, 54	Witt O'Brien's 818 Town & Country Blvd-Suite 200 Houston, Texas 77024 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Houston, TX
55	MELCC (Copie en français du plan d'urgence intégré)	Québec, QC
56	Environnement et Changement climatique Canada 105, McGill Collège, 4e étage Montréal, Québec H2Y 2E7	Québec, QC
57	Michael Jodrey, Chef des pompiers Ville de Bethel P. O. Box 1660 Bethel, ME 04217 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Bethel, ME
58	Jason Moen, Chef des pompiers Ville de Casco 635 Meadow Rd Casco, ME 04015 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Casco, ME
59	Randell Grondin, Département des incendies Ville de Gilead 2007 North Road Gilead, ME 04217 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Gilead, ME

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

60	Dana Laplante, Chef des pompiers Ville de Harrison 34 School Street Harrison, ME 04040 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Harrison, ME
61	Kyle Jordan, Chef des pompiers Ville d'Otisfield 403 State Route 121 Otisfield, ME 04270 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Otisfield, ME
62	David Jackson, Chef des pompiers Ville de Portland 389 Congress Street Portland, ME 04101 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Portland, ME
63	Bruce Tupper, Chef des pompiers Ville de Raymond 401 Webbs Mill Road Raymond, ME 04071 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Raymond, ME
64	Département des incendies de South Portland Chef Jim Wilson 684 Broadway South Portland, ME 04106 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	South Portland, ME
65	Adrien Morin, Chef des pompiers Département des incendies de Waterford 366 Valley Road Waterford, ME 04088 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Waterford, ME
66	Andrew Turcotte, Chef des pompiers Ville de Westbrook 2 York Street Westbrook, ME 04092 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Westbrook, ME
67	Brent Libby, Chef des pompiers Ville de Windham 8 School Road Windham, ME 04062 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Windham, ME
68	James Watkins, Chef des pompiers Ville de Gorham 20 Park Street Gorham, NH 03581 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Gorham, NH
69	Christopher Milligan, Chef des pompiers Département des incendies de Jefferson 694 Presidential Highway Jefferson, NH 03583 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Jefferson, NH

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

70	Randy Flynn, Chef des pompiers Ville de Lancaster 25 Main Street Lancaster, NH 03584 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Lancaster, NH
71	Dana Horne, Chef des pompiers Ville de Randolph 130 Durand Road Randolph, NH 03593 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Randolph, NH
72	Randy Davis, Chef des pompiers Ville de Shelburne 74 Village Road Shelburne, NH 03581 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Shelburne, NH
73	Kevin Tartglio, Chef des pompiers Barton Fire Department 1 Memorial Square Orelans, VT 05860 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Barton, VT
74	Brian Greer, Chef des pompiers Brigade des pompiers volontaires d'East Burke P. O. Box 36 East Burke, VT 05832-0036 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	East Burke, VT
75	Brian Greer, Chef des pompiers Ville de Granby 9005 Granby Road P. O. Box 56 Granby, VT 05840 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Granby, VT
76	Robin Beaton, Chef des pompiers Ville d'Irasburg P. O. Box 51 Irasburg, VT 05845 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Irasburg, VT
77	Scott Rappold, Chef des pompiers Ville de Jay 1036 VT – Route 242 Jay, VT 05859 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Jay, VT
78	Steve Colby, Chef des pompiers Département des incendies de Lunenburg PO Box 82 Lunenburg, VT 05906 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Lunenburg, VT
79	David Parenteau, Chef des pompiers Ville de Newport 222 Main Street Newport, VT 05855 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Newport, VT

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

80	Kyle Seymour Chef des pompiers volontaires Sutton Fire Department 167 Underpass Rd Sutton, VT 05867 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Sutton, VT
81	Lee Forbes, Chef des pompiers Ville de North Troy 142 Main Street North Troy, VT 05859 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	North Troy, VT
82	Richard Fisher, Chef des pompiers Ville de North Concord/ Victory, PO Box 113 North Concord, VT 05824 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	North Concord, VT
83	Tom Villeneuve, Chef des pompiers Département des incendies de West Burke 42 VT Route 5A West Burke, VT 05871 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	West Burke, VT

83	Tom Villeneuve, Chef des pompiers Département des incendies de West Burke 42 VT Route 5A West Burke, VT 05871 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	West Burke, VT
84	Michel Huquet 600, Chemin du Lac Boucherville, Québec J4B 6X3 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Boucherville, Québec
85	Monsieur Maxime Roy Service des incendies – Bromont 15, rue du Ciel Bromont, Québec J2L 3X4 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Bromont, Québec
86	Monsieur Gillies Deschamps Service des incendies – Cowansville 200, rue Miner Cowansville, Québec J2K 3Y7 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Cowansville, Québec
87	Monsieur Patrick Cournoyer Service des incendies – Dunham 3777, rue Principale, C.P. 70 Dunham, Québec J2K 3Y7 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Dunham, Québec
88	Monsieur Robert Dubuc Service des incendies – Marieville 682, rue Saint-Charles Marieville, Québec J3M 1P9 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Marieville, Québec

PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ

89	Caserne 28, 7650, Boulevard Châteauneuf Montreal, Québec H1K 4H3 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Montréal, Québec
90	Monsieur Ronney Korman Service des incendies - Potton 2, rue de Vale Perkins Potton, Québec JOE 1X0 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Potton, Québec
91	Monsieur Philippe Chartrand Chef du service des incendies 249, rue Saint-Joseph Ange-Gardien, Québec JOE 1E0 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Ange-Gardien, Québec
92	Monsieur Kevin Robinson 5, chemin du Vide Sainte-Angèle-de-Monnoir, Québec JOL 1P0 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Sainte-Angèle-de- Monnoir, Québec
93	Monsieur Sylvain Labrecque Service des incendies – Sainte-Basile-le-Grand 204, rue Principale Saint-Basile-le-Grand, Québec J3N 1M1 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Saint-Basile-le- Grand, Québec
94	Monsieur Étienne Chassé Service des incendies – St-Césaire 1111, avenue Saint-Paul Saint-Césaire, Québec JOL 1T0 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Saint-Césaire, Québec
95	Monsieur Daniel Perron Service des incendies – Sainte-Julie 1580, chemin du Fer-a-Cheval Sainte-Julie, Québec J3E 2M1 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Sainte-Julie, Québec
96	Daniel Cléroux Service des incendies – St. Mathias 300, chemin des Patriotes Saint-Mathias-sur-Richelieu, Québec J3L 6Z5 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Saint-Mathias-sur- Richelieu, Québec
97	Monsieur Don Mireault Service des incendies - Sutton 11, rue Principale Sud Sutton, Québec JOE 2K0 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Sutton, Québec
98	Portland Water District Attn; Chad Thompson 1 White Rock Road Standish, ME 04084 par cd-rom/courrier, pas par copies papier	Standish, ME

1.0 CONTENU DE L'INTRODUCTION ET DU PLAN

1.1 UTILITÉ ET OBJECTIFS DU PLAN

L'utilité de ce plan d'urgence intégré (ci-après dénommé le « plan ») consiste à aider le personnel de Portland Pipe Line Corporation (PPLC) et de Pipe-lines Montréal Ltée (PLML), (ci-après dénommés ensemble « PLPM » ou « l'entreprise ») à se préparer pour diminuer les impacts sur la santé humaine et l'environnement, et pour intervenir en toute sécurité et efficacement lors d'un déversement de pétrole, avec des substances dangereuses ou des déchets dangereux, un incendie, une explosion ou une urgence médicale provenant des pipe-lines, des terminaux ou des installations s'y rattachant (ci-après dénommés « installation ou installations »). Le plan fournit des techniques et des directives pour réaliser une intervention sécuritaire, efficace et coordonnée lors d'un incident qui peut survenir aux installations.

Les objectifs spécifiques du plan consistent à :

- Créer des équipes d'intervention, nommer des individus afin qu'ils comblerent les postes au sein des équipes, et définir les rôles et les responsabilités des membres de l'équipe.
- Définir les procédures de notification, d'activation et de mobilisation afin qu'elles soient suivies quand survient un incident ou un déversement.
- Définir les axes organisationnels de responsabilité qui doivent être respectés pendant une opération d'intervention.
- Rassembler des documents, du personnel et des ressources disponibles pour faciliter l'intervention.
- Garantir le respect des politiques environnementales et du protocole de sécurité de l'entreprise.
- Assurer la conformité de la réglementation fédérale, provinciale, de l'état et locale au sujet de la pollution occasionnée par des hydrocarbures et des déchets dangereux.
- Assurer la cohérence des plans d'urgence nationaux, du ou des plan(s) d'urgence du territoire américain, du plan d'urgence fédéral du Canada ou du plan national de sécurité civile du Québec pour la zone d'opération.

1.2 CONTENU DU PLAN

Ce plan a été développé selon les orientations générales publiées dans le registre fédéral de l'agence américaine de protection de l'environnement intitulé «The National Response Team's (NRT) Integrated Contingency Plan » (61FR28642). Les conseils de la NRT ont été développés de concert avec l'agence américaine de protection de l'environnement, le département du transport des Etats-Unis (Garde côtière américaine, l'administration américaine de la sécurité des pipelines et des matières dangereuses), le département de l'Intérieur (Service de gestion des minéraux) et le Département du Travail (administration américaine de la sécurité et de la santé au travail).

Ce plan a également été développé en fonction des directives générales des agences environnementale et techniques du Canada. Plus précisément, les directives et ressources qui suivent ont été utilisées :

- Lignes directrices provisoires pour la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999* (LCPE) : Programme des urgences environnementales d'Environnement Canada, Lignes directrices provisoires pour la mise en application de la LCPE partie 8, Article 199, Exigences quant aux plans d'urgence environnementale. Mars 2000.
- CAN/CSA-Z731-03 Planification des mesures et interventions d'urgence.

Au Canada, les interventions d'urgence se feront en coopération avec les organismes gouvernementaux concernés conformément à la « Loi sur la sécurité civile du Québec » du gouvernement du Québec (Bill No 173) et conformément aux articles 32, 33, 34 et 35 de l'OPR Régie de l'énergie du Canada. PLM vérifiera régulièrement que les exigences et que les plans d'interventions d'urgence provenant de ces organisations gouvernementales sont en accord avec le plan de PLPM.

Le plan est organisé en sections de planification d'urgence, en renseignements propres aux installations, en renseignements propres au plan d'intervention en cas de déversement de pétrole et en annexes.

Ces conseillent prévoient aussi, pour les plans d'urgence du fédéral, de l'état, des provinces et locaux des exigences qui doivent être incorporées au plan. Un résumé des règlements applicables et des installations affectées par chaque règlement se trouve à la Section 1.5.

Le plan propose des conseils pour intervenir et s'occuper des urgences par rapport aux substances dangereuses et aux déchets dangereux aux installations de PLPM.

Pour un recoupement complet des lois, règlements et directives au sujet des pipe-lines, consulter l'Annexe A.

Intégration du plan

Le plan de prévention, de contrôle et de moyen de lutte contre le déversement de pétrole des activités américaines est intégré dans le plan d'urgence intégré des installations dans la Section 7 intitulée « Plans spécifiques de PPLC / PLML ». Les documents intégrés ont été simplifiés afin de maximiser leur utilité en cas d'intervention d'urgence ou pour une formation et la conformité réglementaire.

Des références spécifiques sont faites dans le plan de prévention, de contrôle et de moyen de lutte contre le déversement de pétrole pour certaines sections, tableaux et annexes du plan d'intervention d'urgence intégré pour des données qui fournissent principalement la fonction orientée à la réponse (des schémas des installations, des résumés, des données de notification, etc.) ou pour consolider certaines annexes justificatives (des recoupements réglementaires, de la documentation, un glossaire / des acronymes, etc.). Des références spécifiques sont faites à partir du plan d'urgence intégré dans certaines sections et tableaux du plan de prévention, de contrôle et de moyen de lutte contre le déversement de pétrole pour des données qui fournissent principalement des renseignements sur la prévention, le contrôle et les moyens de lutte

contre les déversement (des méthodes de détection des refoulements, des détails sur le confinement et le drainage, des tableaux étalonnés d'identification des dangers, des mesures de sécurité, etc.).

Ce plan renferme des procédures mises en ordre de priorité pour aider le personnel à réduire ou prévenir tout déversement provoqué par des opérations des installations. Une description des opérations menées aux installations a été approfondie dans les tableaux 1.4 et 1.7 avec des renseignements supplémentaires fournis dans les sections et les annexes associés aux installations. Ce plan est également destiné à traiter des urgences qui peuvent avoir lieu dans le voisinage immédiat du droit de passage de PLPM et aux installations associées de South Portland, au Maine, à Montréal, au Québec. On fournit des procédures et des directives d'intervention pour diminuer les déversements aux installations dans la Section 3.0 pour les déversements qui pourraient résulter d'un des scénarios suivants :

- Une rupture / une fuite du pipe-line
- Un débordement / une défaillance du réservoir
- Une explosion et / ou un feu
- Une défaillance de la tuyauterie des installations
- Une défaillance des équipements (par exemple une défaillance du système de tuyauterie, une défaillance d'une soupape de décharge, etc.)
- Une fuite ou un déversement d'une substance dangereuse provenant d'un baril ou d'un réservoir.

Ces scénarios pourraient provoquer le volume d'écoulement suivant :

Scénario de déversement	Groupe pétrolier potentiel	Planification des volumes (barils)			
		USCG	EPA	DOT-RSPA	CANADA
Petit / Moyen Fort probable	2 (Pétrole brut)	50	50	N/A	50
Intermédiaire/Max Fort probable	2 (Pétrole brut)	1,200	857	N/A	857
(b) (7)(F)					

Ces pires cas de volumes de déversement sont utilisés pour calculer la planification du volume pour des ressources d'intervention. La planification du volume est utilisée pour déterminer la capacité nécessaire de récupération en mer pour intervenir dans les trois temps de réponse à plusieurs niveaux. Les dispositifs de rétablissement de déversement de pétrole identifiés devraient pouvoir arriver sur le lieu d'un déversement dans le temps indiqué pour le niveau de réponse applicable. Le système

de pipe-line est considéré être dans un secteur de volume non élevé décrit dans les documents 40 CFR 112, 49 CFR 149 et 33 CFR 154. Par conséquent, les exigences de niveau pour ces secteurs prévoient une intervention dans les 12 heures (Niveau 1), 36 heures (Niveau 2), et 60 heures (Niveau 3). L'annexe G de ce plan démontre une série de calculs et de déterminations de planification de volumes basés sur des conseils fournis par l'agence américaine de protection de l'environnement dans 40 CFR Part 112, *Final Rule*, publié en date du 1^{er} juillet 1994, la réglementation de la Garde côtière américaine dans 33 CFR Part 154, Subpart F 61 FR 7917, 29 février 1996, date en vigueur : 29 mai 1996, et la réglementation intitulée *Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration* du département du transport des États-Unis dans 49 CFR 194.105 publié en date du 5 janvier 1993. L'annexe G démontre une série de calculs pour les pires cas de scénarios impliquant le pipe-line et le parc à réservoirs Nord. L'inclusion de ces calculs vise à faire la démonstration de la planification des volumes d'intervention et de la capacité d'intervention nécessaire pour les exigences de rétablissement en mer et à terre comme étant le résultat des scénarios de déversement décrits dans le tableau ci-dessus.

1.3 PROCÉDURES DE DISTRIBUTION DU PLAN

L'administrateur du plan aura la responsabilité de l'entretien et de la distribution du plan. La distribution sera effectuée de la façon suivante :

- La distribution du plan est contrôlée par le numéro sur la page couverture. Une liste de distribution est incluse dans la section de distribution et de révision pour faciliter le contrôle.
- Le personnel de l'entreprise qui peut être sollicitée pour porter assistance pendant des activités d'intervention en cas de déversement aura accès à une copie du plan pour son utilisation et sa formation.
- Toute personne ayant en sa possession une copie du plan a la responsabilité de s'assurer que la copie soit transférée à sa remplaçante en cas de réaffectation ou de changement de responsabilité.
- Plusieurs organismes de réglementation se feront livrer une copie du plan. La liste des organismes est détaillée dans la liste de distribution située dans la section de l'avant-propos.

1.4 PROCÉDURES DE RÉVISION ET DE MISE À JOUR DU PLAN

Révision / Mise à jour annuelle

L'administrateur du plan coordonnera les procédures de révision et de mise à jour suivantes :

- Au moins une fois par année, révisez et faites les révisions appropriées selon les changements opérationnels ou organisationnels.
- Au moins une fois par année, révisez et faites les révisions appropriées selon les changements dans les noms et numéros de téléphone détaillés dans la section 2.0.

- Au moins une fois par année, révisez et faites les révisions appropriées si la liste de l'équipement d'urgence est modifiée.
- Coordonnez les efforts de traitement de texte, de publication et de distribution pour compléter les révisions et entretenir le plan.
- Des opportunités de révision du plan peuvent avoir lieu pendant les exercices de simulation de l'équipe d'intervention ou les vraies interventions d'urgence.
- Le Directeur des opérations du Québec s'assurera que les liaisons avec les agences canadiennes sont maintenues.
- Le Responsable Santé, Sécurité et Environnement s'assurera que les liaisons avec les agences américaines soient maintenues.
- Les mises à jour incorporeront les remarques identifiées pendant les liaisons sur le champ avec les agences et les municipalités comme une partie du Programme de conscience public ou d'exercices.

Incorporations des révisions du plan

Le titulaire du plan, dès la réception de toutes révisions devra :

- Réviser et insérer les pages révisées dans le plan.
- Enlever les pages obsolètes.
- Noter cette action sur la page « Registre des modifications » dans la section Distribution et Révisions.

1.4.1 Exigences de révisions de l'agence américaine

L'entreprise devra réviser et soumettre de nouveau les parties révisées du plan pour chaque changement des installations qui peut affecter matériellement l'intervention pour un des pires cas de déversement y compris :

CONDITIONS QUI REQUIÈRENT DES CHANGEMENTS	EPA	DOT/PHMSA	USCG
Changement de propriétaire des installations et / ou du pipe-line.	✓	✓	
Déménagement ou remplacement des parties des installations (y compris le pipe-line) qui affecte substantiellement d'une façon ou d'une autre les renseignements compris dans ce plan, tel qu'un changement dans le pire cas de volume de déversement.	✓	✓	✓
Procédures d'intervention d'urgence.		✓	✓
Un changement d'individu qualifié.	✓	✓	
Un changement dans le plan d'urgence du territoire américain ou du plan d'urgence fédéral du Canada qui a un impact significatif sur l'équipement pour des activités d'intervention.		✓	
Un changement dans les inscriptions des zones économiquement importantes ou des zones sensibles sur le plan écologique identifiées dans le plan d'urgence fédéral du Canada en effet six (6) mois avant la révision du plan.	✓	✓	✓
Un changement dans la configuration des installations qui transforme matériellement les renseignements compris dans le plan (c'est-à-dire une nouvelle construction).	✓	✓	✓
Un changement dans le type de pétrole traité, entreposé, ou déplacé qui altère les ressources d'intervention nécessaires.	✓	✓	✓
Un changement dans le nom de l'Oil Spill Removal Organization (OSRO).		✓	✓
Un changement matériel dans les capacités de l'Oil Spill Removal Organization Organization(s) (OSROs) qui fournit de l'équipement et du personnel.	✓	✓	✓
Un changement matériel dans la prévention et les procédures d'intervention dans la prévention et les procédures d'intervention du déversement dans les installations.	✓	✓	
Tous les autres changements qui affectent matériellement l'exécution du plan.	✓	✓	✓
En conséquence des suites d'un incident ou des exercices d'évaluations		✓	

REMARQUE : Toute agence peut exiger des révisions de ce plan en tout temps si des insuffisances sont trouvées dans leurs règlements ou pendant une véritable intervention.

À l'exception de ce qui précède, des amendements à ce qui suit ne nécessitent pas l'approbation de DOT / PHMSA, EPA ou USCG.

- Les listes du personnel et des numéros de téléphone inclus dans le plan.

SOUSSION DES RÉVISIONS

Quand vous soumettez des révisions aux agences applicables incluez toujours le numéro d'identification des installations (voir Tableau 1.4) avec les révisions. Les agences exigent des révisions qui doivent être soumises comme suit :

- **EPA** – L'entreprise devra réviser et soumettre de nouveau les parties révisées du plan à l'administrateur régional de l'EPA moins de 60 jours avant chaque changement aux installations qui pourrait affecter l'intervention pour un des pires cas de déversement.
- **DOT / PHMSA** – L'entreprise devra réviser et soumettre de nouveau les changements au responsable des plans d'intervention du pipe-line moins de 30 jours avant les changements. Un plan mis à jour devra être soumis au responsable des plans d'intervention tous les cinq ans.
- **USCG** – Les changements doivent être soumis le plus rapidement possible au secteur (en double exemplaire). La révision du plan doit avoir lieu moins d'un (1) mois avant la date anniversaire de la lettre d'approbation de l'USCG. Si AUCUN CHANGEMENT n'est requis, l'entreprise doit soumettre une lettre à l'USCG déclarant « AUCUN CHANGEMENT N'EST REQUIS ».

1.4.2 Exigences de révisions de l'agence canadienne

- **REC**- Chaque service doit déposer une copie papier et une copie électronique de leur manuel respectif de procédures d'urgence. Lors du dépôt des mises à jour, PLPM doit déposer un nouvel EPM complet, en version électronique et en version papier, intégrant toutes les mises à jour. PLPM doit au minimum déposer les mises à jour annuelles de l'EPM avant le 1^{er} avril ou sinon, déposer une lettre indiquant qu'il n'y a eu aucune modification apportée au EPM.

L'entreprise devra réviser et soumettre de nouveau les parties révisées du plan pour chaque changement des installations qui peut affecter matériellement l'intervention pour un des pires cas de déversement. Une copie de la version révisée sera transmise à la Régie de l'énergie du Canada.

Toutes les mises à jour seront communiquées aux employés ou aux ressources externes ayant une copie du plan (voir la section intitulée : Procédures de distribution du plan).

La liste ci-après comprend les sections qui nécessitent une mise à jour régulière.

- **Section 1: Introduction et renseignements généraux**
 - Conformité réglementaire et interface avec d'autres plans
 - Système de renseignements et description générale de PLPM
 - Évaluation des risques
- **Section 2 : Procédures de notification**
 - Systèmes d'alarme

- Notifications internes et externes
- Listes téléphoniques des ressources internes et externes
- Plan de communications initial
- **Section 4: Équipe d'intervention**
 - Individu qualifié
 - Formation de l'équipe d'intervention
- **Annexes :**
 - Annexe A : Référence réglementaire
 - Annexe C : Accords; Équipement d'intervention et ressources
 - Annexe F: Plan d'élimination
 - Annexe G : Scénarios de pires cas de déversement
 - Annexe H : Évaluation des risques / Inventaire des matières dangereuses

1.5 CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Le développement, l'entretien et l'utilisation de ce plan applique la politique de l'entreprise et aborde les exigences réglementaires et les directives suivantes (pour une description complète des articles et un recoupement, voir l'Annexe M):

- Federal Oil Pollution Act of 1990: U.S. DOT Final Rule for Transportation Related On-shore Facilities (49 CFR Partie 194), U.S. EPA Final Rule for Non-transportation Related Onshore Facilities (40 CFR Partie 112 – tel que publié le 1^{er} juillet 1994 et l'USCG Final Rule for Transportation Related On-shore Facilities (33 CFR 154 tel que publié en 1996).
- U.S. EPA Spill Prevention, Control, and Countermeasure (SPCC) regulations (40 CFR Part 112.5).
- U.S EPA Hazardous Waste Regulations (40 CFR Part 264) and State of Maine Hazardous Waste Rules Chapter 850-857
- Règlement sur les pipelines terrestres (DORS 99/294)
 - Régie de l'énergie du Canada exige que les entreprises intègrent à leur plan d'intervention d'urgence toutes les urgences découlant de toutes les causes et qu'elles aient des procédures en vigueur en place afin de répondre à tous les scénarios potentiels.
- Règlement sur la sécurité et la santé au travail (pétrole et gaz) DORS/87-612
- Normes au sujet de la canalisation de la Canadian Standards Association

- Directives sur les exigences en matière de remplissage de la Régie de l'énergie du Canada
- CAN/CSA-731-03 Emergency Planning for the Industry – A National Standard of Canada
- Planifier les mesures d'urgence pour s'assurer de la sécurité des travailleurs : Document d'orientation pour le développement du plan de mesures d'urgence pour l'industrie, CSST
- OSHA's Emergency Action Plan Regulation (29 CFR 1910.386(a)).
- OSHA's HAZWOPER Regulation (29 CFR 1910.120).

Les plans d'urgence en vigueur pour la région pour les installations sont :

- Le U.S. Environmental Protection Agency Inland Contingency Plan – Region I, New England (7 septembre 2006 et changements)- Mars 2008
- Le U.S. Coast Guard: Maine and New Hampshire Area Contingency Plan – Portland, Maine (Changement en date de mai 2008)- Décembre 2015

Le plan d'urgence national en vigueur pour les installations est :

- L'U.S. Environmental Protection Agency; National Oil and Hazardous Substances Pollution Contingency Plan; Final Rule; publié le 15 septembre 1994.

1.6 CLASSIFICATION DE DÉVERSEMENT / D'URGENCE

L'intervention de l'entreprise lors d'un relâchement de matériel toxique, d'un feu, d'une urgence médicale ou d'une catastrophe naturelle dépendra des faits, des circonstances, des risques potentiels et des substances impliquées dans chaque incident. Tous les incidents seront évalués et caractérisés selon les critères suivants :

Tableau 1.1
Conséquences – critères de classification de l'incident

CATÉGORIES	MAJEURE	GRAVE	MINEURE
Déversement / Contamination - Canalisation principale / Jetée	>\$ 50 000	Déversement vers la terre et l'eau > 1 baril	> 0
Déversement / Contamination – Stations de canalisation principale / Parc de réservoirs / Terminaux	>\$ 50 000	Déversement vers la terre et l'eau > 1 baril	> 1 gal.
Personnel	Mort ou invalidité	Temps perdu Travail restreint Aide médicale	Premiers soins

Installations : Incendie et matériel explosif, pertes de produits, dommages matériels,	>\$100 000	25 – 100K\$	<\$25 000
(b) (7)(F)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

- Incident non urgent - Un incident non urgent est un événement qui ne pose pas de danger immédiat pour la sécurité, la santé et l'environnement. Les incidents non urgents sont des événements habituels dont peut s'occuper en toute sécurité le personnel d'exploitation dans la zone de travail immédiate du personnel d'entretien provenant de d'autres zones des installations.

Si un événement a lieu et qu'il ne peut pas être caractérisé de non urgent, il est considéré comme étant une urgence, et les procédures d'intervention d'urgence décrites dans ce plan sont appliquées. Si l'évaluation subséquente de la situation effectuée par l'entreprise démontre qu'il n'y a pas d'urgence, l'incident sera redéfini en conséquence.

Les niveaux caractérisant l'incident d'urgence

Pendant tout « incident d'urgence », il est de la responsabilité de l'équipe de gestion du déversement de déterminer immédiatement le niveau de l'incident et de communiquer cette conclusion au personnel responsable d'informer tout autre personnel d'intervention d'urgence. La première conclusion oriente les premières actions d'intervention.

Les facteurs suivants devront être considérés lors de l'évaluation et de la classification du niveau d'urgence d'un incident :

- Le type d'incident (déversement de pétrole brut, fuite de substances ou de déchets dangereux, incendie, explosion, urgence médicale, sécurité).
- Lieu de l'incident.
- Le matériel dangereux impliqué et les risques potentiellement associés au matériel.
- L'ampleur, la durée et les caractéristiques de l'incident, quand elles sont disponibles.
- Les risques potentiels pour le personnel de l'entreprise, le public et l'environnement.
- Les mesures de correction nécessaires pour contrôler l'incident, quand elles sont disponibles.
- L'implication potentielle de d'autres zones des installations et la possibilité d'incidents secondaires.
- Tous facteurs atténuants (par exemple, les conditions météorologiques, la proximité des matériaux incompatibles, la perte de puissance).
- Il implique un effort d'intervention de la part du personnel d'intervention d'urgence de l'extérieur de la zone immédiate et / ou de la part de d'autres membres du personnel désigné extérieur (par exemple, des agences d'intervention locales, de l'état et provinciales, de départements des incendies et d'équipes spécialisées dans le traitement des matières dangereuses) 29 CFR § 1910.120(a) (3).

La gravité d'un refoulement aura un impact sur le niveau d'intervention de la direction nécessaire et sur l'ampleur de la mobilisation des ressources.

Les incidents d'urgence sont ensuite divisés en niveaux dans le tableau 1.2.

Pour tous les niveaux, une liste de contrôle d'enregistrement d'urgence doit être remplie par le contrôleur du pipe-line. Toute urgence nécessitera une enquête de suivi en plus de mesures correctives qui doivent être appliquées afin de prévenir d'autres incidents. Des enquêtes sur l'incident seront effectuées par la personne identifiée dans les procédures d'enquête sur les incidents de PLPM.

Pour Pipe-lines Montréal seulement :
Définition des incidents d'urgence et de non urgence

- Incident d'urgence (d'après le RPT) – Un incident d'urgence est un événement qui impliquera des incidents et des fuites qui sont définies et isolables pour REC dans la section 1.0 du RPT. Ils comprennent :
 - la mort ou de graves blessures à une personne ;
 - des effets dommageables importants sur l'environnement ;
 - un incendie ou une explosion involontaire ;
 - une fuite involontaire ou non confinée d'hydrocarbures HPV de plus de 1.5 m³ ;
 - une fuite involontaire ou non confinée de gaz ou d'hydrocarbures HPV ;
 - l'opération d'un pipe-line au-delà de sa limite de conception tel qu'il est déterminé en vertu de CSA Z662, de CSA Z276 ou de toutes limites d'exploitation imposées par la [Régie de l'énergie du Canada](#).

PLPM doit appeler le service téléphonique du BST pour signaler un événement important sur les pipelines et sur les installations réglementés par REC, ainsi que pour signaler tous les événements enregistrés dans les systèmes du compte-rendu d'événement en ligne de la REC ; (<https://apps.cer-rec.gc.ca/ers>) et les types d'événements à signaler. Les exemples comprennent :

A Un incident important est un événement grave qui entraîne :

- un décès;
- la disparition d'une personne (à signaler en vertu du Règlement sur le forage et la production de pétrole et de gaz au Canada en vertu de la Loi sur les opérations pétrolières et gazières);
- une blessure grave (comme précisé dans les règlements OPR et BST);
- un incendie ou une explosion qui rend un pipeline ou une installation inopérant;
- un rejet d'hydrocarbure à LVP supérieur à 1,5 m³ qui excède la propriété ou le droit de passage de la compagnie;
- une rupture, ou
- un panache toxique tel que défini dans la norme CSA Z662

Remarque : Une « rupture » est un rejet instantané qui gêne immédiatement le fonctionnement du segment du pipeline, de sorte que la pression du segment ne peut être maintenue.

Lorsqu'un événement est qualifié d'incident significatif et doit être signalé immédiatement, PLPM doit en informer immédiatement l'assistance téléphonique du BST au 819-997-7887. Par la suite PLPM entrera les détails requis par le BST et REC pour chaque incident important survenu dans le registre OERS de la REC.

Pour tous les autres événements qui doivent être signalés immédiatement, PLPM doit faire le signalement dans le système de déclaration en ligne dans les vingt-quatre heures suivant son occurrence ou sa découverte.

Les événements à signaler à l'aide du système de rapport en ligne sont les suivants :

- Les incidents en vertu du Règlement sur le forage pétrolier et gazier, OPR, PPR et DPR.
- Les activités non autorisées en vertu de la partie II du Règlement sur le croisement de pipeline de l'Office national de l'énergie.
- Le brûlage ou le torchage d'urgence dans le cadre du PPR
- L'identification des dangers dans le RPP.
- La suspension des opérations dans le cadre du PPR.
- Les quasi-incidents dans le cadre du RMR.
- Les accidents ou incidents graves en vertu du Règlement sur les opérations géophysiques relativement au pétrole et au gaz au Canada / Règlement sur les opérations géophysiques du pétrole et du gaz.
- Les urgences ou les accidents en vertu du Règlement sur les installations pétrolières et gazières au Canada et du Règlement sur les installations pétrolières et gazières, et
- Les accidents, les maladies et les incidents en vertu du Règlement sur la plongée dans les hydrocarbures au Canada / Règlement sur la plongée dans les hydrocarbures.

Si l'OERS n'est pas disponible, PLPM doit signaler les événements à la ligne d'assistance pour les rapports au BST au 819-997-7887.

REC et le BST ont adopté une approche de déclaration à guichet unique. Toutefois, dans certains domaines, les exigences en matière de notification au BST sont quelque peu différentes de celles de la REC. PLPM doit se référer au site Internet du BST (www.tsb.gc.ca/eng/incidents-occurrence/index.asp).

Bureau de la sécurité des transports du Canada

Place du centre, 4^e étage

200 Promenade du Portage

Hull, Québec K1A 1K8

Télécopieur 819-953-7876

Tableau 1.2
Critères de classification de l'incident - Niveau de gestion requis

INCIDENT MINEUR
La maîtrise de l'incident sera normalement assumée par la direction locale. Le soutien administratif sera utilisé au fur et à mesure des besoins.
Exposition
L'exposition potentielle publique et environnementale est modérée. Le type et la quantité de matériel libéré, en considérant la nature complète de l'incident (par exemple, un incendie, la proximité d'habitations privées, etc.), auront un impact modéré sur le public et / ou l'environnement.
Degré de contrôle
L'incident peut être contrôlé dans une brève période de temps par la mise en œuvre des ressources locales disponibles pour les installations (y compris des ressources contractuelles).
Implication gouvernementale
L'implication gouvernementale sera modérée et généralement limitée aux niveaux de l'état, provinciaux et locaux.
Implication des médias
L'intérêt des médias sera modéré et généralement limité aux niveaux de l'état, provinciaux et locaux.
INCIDENT GRAVE
Des ressources locales peuvent être complétées par des ressources institutionnelles et externes pour gérer l'incident de déversement.
Exposition
L'exposition potentielle publique et environnementale est modérément élevée. Le type et la quantité de substance libérée, en considérant la nature complète de l'incident (par exemple un incendie, la proximité d'habitations privées, etc.), auront un impact modérément élevé sur le public et / ou l'environnement.
Degré de contrôle
L'incident peut être contrôlé dans un court laps de temps par la mise en œuvre des ressources locales disponibles pour l'entreprise (y compris des ressources contractuelles)
Implication gouvernementale
L'implication gouvernementale sera modérément élevée et généralement limitée aux niveaux régionaux.
Implication des médias
L'intérêt des médias sera modéré et généralement limité aux niveaux régionaux.
INCIDENT MAJEUR
Un maximum de ressources et des ressources externes doivent être appliquées pour intervenir lors d'un événement de déversement. La mise en œuvre de l'équipe de gestion du déversement serait espérée pendant un incident majeur.
Exposition
L'exposition potentielle publique et environnementale est significative. Le type et la quantité de substance libérée, en considérant la nature complète de l'incident (par exemple un incendie, la proximité d'habitations privées, etc.), auront un impact significatif sur le public et / ou l'environnement.
Degré de contrôle
Des ressources maximales et tierces doivent être mises en œuvre pour contrôler l'incident.
Implication gouvernementale

L'implication gouvernementale sera élevée.
Implication des médias
L'intérêt des médias sera très élevé.

PLPM utilise la norme CAN/CSA Z731-03 pour déterminer les critères d'une urgence ou d'un incident.

NIVEAU I :

- Aucun effet en dehors de la propriété de la compagnie
- Contrôle terminé ou imminent des substances dangereuses
- Aucune menace immédiate pour le public ou pour le personnel de la compagnie
- Effets environnementaux minimaux
- Incident / déversement traité par le personnel de la compagnie
- Faible potentiel d'escalade

NIVEAU II :

- Aucune menace immédiate en dehors de la propriété de la compagnie, mais il existe un potentiel d'extension au-delà des limites de la propriété
- Services extérieurs et organismes gouvernementaux susceptibles d'être impliqués
- Contrôle imminent probable de la substance dangereuse
- Quelques blessures ou menaces pour le public et pour le personnel de la compagnie
- Effets environnementaux modérés

NIVEAU III :

- Blessure grave pour le public et le personnel de la compagnie et menace permanente pour le public
- Rejet incontrôlé de substance dangereuse en continu
- Effets environnementaux importants et persistants
- Participation immédiate et significative des agences gouvernementales
- Assistance de tiers requise
- Les effets excèdent la propriété de la compagnie

TABLEAU 1.3

CARTE GÉNÉRALE DU SYSTÈME DE PIPE-LINES

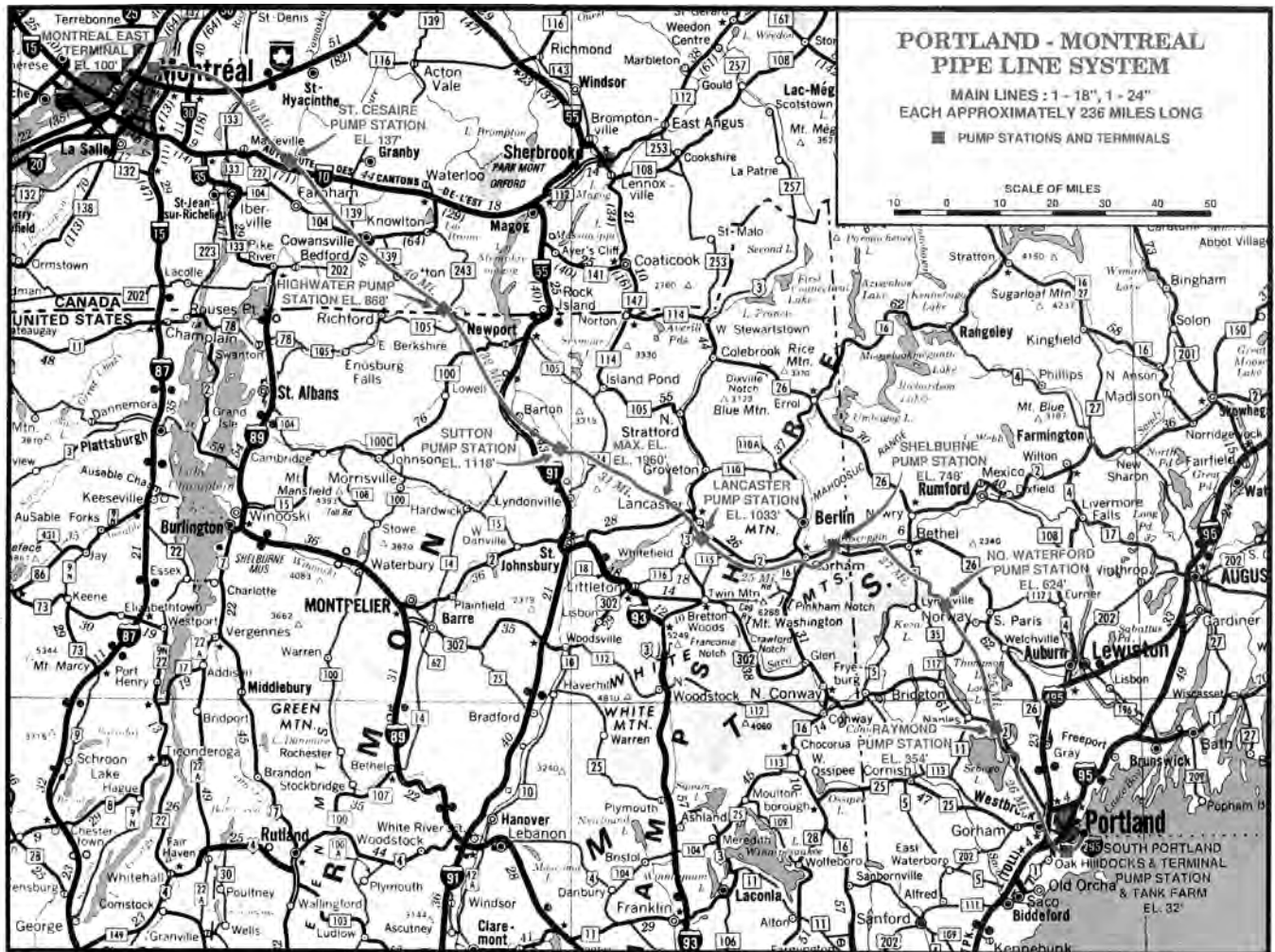


TABLEAU 1.4

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE RÉSEAU DE PLPM

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE RÉSEAU

Nom du réseau :	Réseau de pipe-lines Portland Montréal
Description du réseau :	<p>Le réseau de pipe-lines Portland Montréal permet l'expédition du pétrole brut entre South Portland (Maine) et Montréal-Est (Québec). Deux (2) entreprises, appartenant au même propriétaire, sont engagés dans cette opération.</p> <ul style="list-style-type: none">● Portland Pipe Line Corporation - É.U. ADRESSE : 30 Hill Street South Portland, ME 04106 <p>TÉLÉPHONE : 207-767-0421 207-767-3231 (Urgence - 24 heures) 866-253-7351 (Urgence - 24 heures)</p> <p>TÉLÉCOPIEUR : 207-767-0442</p> <ul style="list-style-type: none">● Pipe-lines Montréal Ltée - Canada NOM LÉGAL : Pipe-lines Montréal Ltée - Canada <p>ADRESSE : 10803, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1B 1B3</p> <p>TÉLÉPHONE : 514-645-8797 514-645-4589 (Urgence - 24 heures) 888-977-4589 (Urgence - 24 heures)</p> <p>TÉLÉCOPIEUR : 514-645-7663</p> <p>(Tel que déclaré à la Section 1.1, ces deux entreprises se réfèrent ensemble à « PLPM » ou « l'entreprise » dans ce plan).</p>
Individu(s) qualifié :	(b) (6)
Individu(s) qualifié(s) remplaçant(s) :	(b) (6) _____ _____
Numéro de séquence de la PHMSA :	0045 - Région 1
Nom du propriétaire :	Portland Pipe Line Corporation (b) (6) 30 Hill Street South Portland, ME 04106

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE RÉSEAU

Installations comprises dans le réseau de pipe-lines

- Un terminal pour décharger les navires citernes avec des installations de stockage à South Portland :
- Trois (3) conduites de déchargement de grands diamètres de 24" (610 mm), 30" (762 mm) et 42" (1,067 mm) à South Portland reliant le terminal au parc de réservoirs (b) (7)(F)
- Deux (2) pipe-lines principaux entre South Portland et Montréal-Est : le premier ayant été construit en 1950 et ayant un diamètre de 18" (457 mm), le deuxième ayant été construit en 1965 et ayant un diamètre de 24" (610 mm). Une troisième ligne, construite en 1941, ayant un diamètre de 12" (305 mm) a été abandonné sur place.
- Huit (8) stations de pompage avec une puissance installée de 47 789 kW situées le long du trajet du pipe-line.
- Un terminal avec un parc de réservoirs de stockage à Montréal-Est, comprenant plusieurs canalisations de livraison reliées aux clients de Pipe-lines Montréal Ltée.
- Portland Pipe Line Corporation, une société du Maine, est une filiale à 100% de Pipe-lines Montréal Ltée, qui est constituée en vertu des lois canadiennes. Pipe-lines Montréal Ltée est la propriété des trois (3) compagnies pétrolières suivantes : Imperial Oil Ltd., Shell Canada Ltée et Petro-Canada Inc. Portland Pipe Line Corporation possède la section du réseau de pipe-lines sur le territoire des États-Unis et est un transporteur public relevant de la compétence de la Commission fédérale de régulation de l'énergie, qui applique les lois américaines et les règlements appropriés à l'économie du transport pétrolier. L'Office of Pipeline Safety, la Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration, a compétence en matière des autres aspects du transport du pétrole par pipe-line. Le pétrole brut provenant de sources internationales et transféré à South Portland est déplacé en vertu des douanes américaines à travers les États-Unis.
- Pipe-lines Montréal Ltée, une société canadienne, est un transporteur public sous juridiction de la Régie de l'énergie du Canada, qui administre les lois et règlements canadiens qui se rapportent aux opérations de pipe-lines dans la section canadienne du réseau de pipe-lines.

Zone d'intervention (DOT/PHMSA) :

Portland Pipe Line Corporation considère tout le pipe-line comme une zone. Les états et les comtés affectés comprennent :

- Maine – comté de Cumberland ; comté d'Oxford

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE RÉSEAU

- New Hampshire – comté de Coos
- Vermont – comté de Caledonia ; comté d'Essex ; comté d'Orleans

Codes principaux SCIAN: 48611

Détermination de préjudice significatif et substantiel (DOT/PHMSA): *Cette zone d'intervention répond aux critères pour « Préjudice significatif et substantiel ».*

Déclaration de l'opérateur de « Préjudice significatif et substantiel »: Portland Pipe Line Corporation a déterminé qu'un déversement accidentel pouvait causer des préjudices significatifs et substantiels à l'environnement en raison des conditions suivantes exposées dans le règlement 194.103 :

- Certaines sections du pipe-line sont opérées à des niveaux de pression supérieurs à cinquante pour cent du minimum spécifié de la limite élastique du tuyau.
- Certaines sections du pipe-line sont situées dans un rayon de cinq milles des prises d'eau potable publiques.

Portland Pipe Line Corporation a déterminé qu'un déversement accidentel répond aux critères de préjudice substantiel en raison des conditions suivantes exposées dans le règlement 112.20 :

- Les installations transfèrent le pétrole au-dessus de l'eau à partir de réservoirs et ont une capacité totale de stockage du pétrole supérieure à 42 000 gallons (159 000 litres).
- Les installations ont une capacité totale de stockage du pétrole supérieure à un million de gallons (3 785 412 litres) et sont situées à une distance telle qu'un déversement provenant des installations pourrait causer des préjudices aux poissons, à la faune et aux environnements fragiles.

(b) (7)(F)



(b) (7)(F)



(b) (7)(F)

Pipe-lines Portland Montréal

1-18

Plan d'urgence Intégr
December 2013

TABLEAU 1.7

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES INSTALLATIONS
Terminal maritime et réservoirs de South Portland

Nom des installations : Portland Pipe Line Corporation -
South Portland Marine Terminal and Tank Farm

Adresse des installations et numéros de téléphone : Marine Terminal
Pier No. 1
30 Hill Street
South Portland, Maine 04106
Cumberland County

Dock House: (207) 767-0448
Guard House: (207) 767-0467

Pier No. 2
30 Hill Street
South Portland, Maine 04106
Cumberland County

Dock House: (207) 767-0468
Guard House: (207) 767-0470
Supervisor's Office: (207) 767-0473

Tank Farm and Pump Station
30 Hill Street
South Portland, Maine 04106
Cumberland County

Operations Control Center
Emergency No: (207) 767-3231
1-866-253-7351

Nom du propriétaire / opérateur :
Portland Pipe Line Corporation
30 Hill Street
South Portland, Maine 04106

Individu qualifié / Coordonnateur d'urgence

(b) (6)

Individu(s) qualifié(s)

remplaçant(s) :

(b) (6)
[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]

Date du premier stockage de pétrole : 4 Novembre 1941

TABLEAU 1.7

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES INSTALLATIONS
Terminal maritime et réservoirs de South Portland

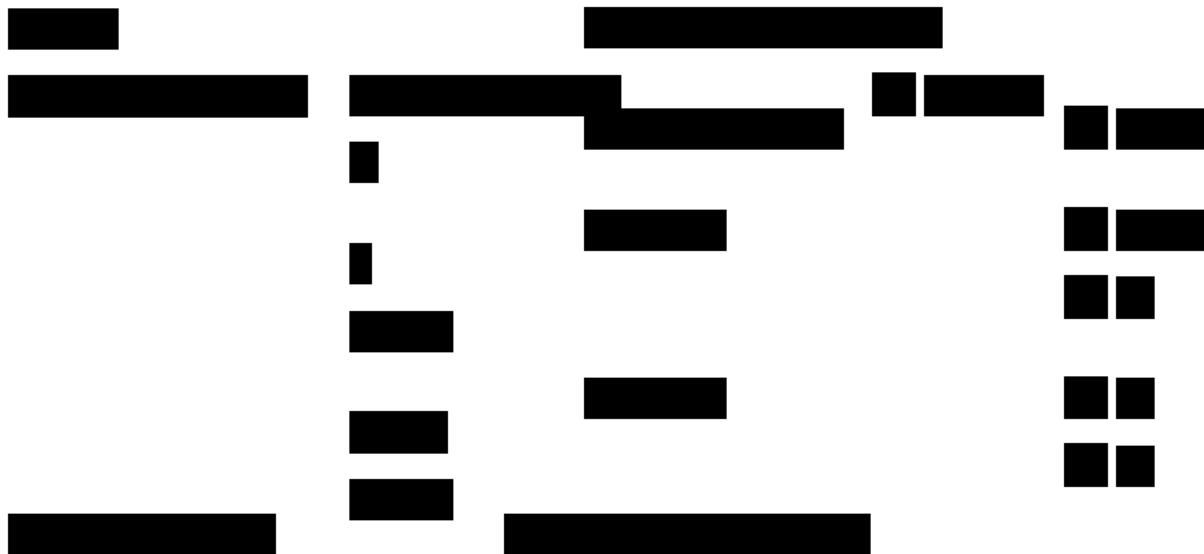


Schéma des installations : Fourni dans le Tableau 1.5

Aire de protection des têtes de puits : Aucune incidence

Directions des liens terrestres :

- Le parc de réservoirs et la station de pompage sont situés sur les rues Hill et Dunscomb à South Portland.

Directions des berges :

- Le quai No. 1 est situé sur les berges de Fore River sur la rive nord de South Portland près de Front Street.
- Le quai No. 2 est situé à Casco Bay à l'ouest de Diamond Island Roads et sur la rive nord-ouest de South Portland. Le quai se situe à 12.5 miles nautiques au nord-ouest du Portland Large Navigation Buoy.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES INSTALLATIONS
Terminal maritime et réservoirs de South Portland

Description des opérations :

- Les installations entreposent du pétrole brut.
- Le pétrole brut est reçu au quai par des bateaux-citernes. Il est immédiatement transféré par l'entremise de conduites de déchargement dans des réservoirs et, de cet endroit, est transporté par les pipe-lines de 24" (610 mm) vers Montréal-Est.
- Les installations ne sont pas équipées de rampes de chargement pour les camions.
- [Redacted]

- [REDACTED] Les installations génèrent et entreposent temporairement des déchets dangereux.

Remarque : Les fiches de données de sécurité des matériaux se trouvent dans la Section 3.0 et sont gérées séparément aux installations.

TABLEAU 1.8 (Remarque : Seules les descriptions des installations québécoises seront traduites)

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS – Terminal maritime de South Portland	
Description de l'opération :	
<ul style="list-style-type: none"> Le terminal maritime se compose de deux quais et de quatre réservoirs de stockage (deux à proximité de chaque quai). Des pétroliers océaniques déchargent du pétrole brut à l'un des deux quais du terminal maritime. Les détails sur les deux quais suivent. 	
Quai No. 1 (Actuellement inactif)	
<ul style="list-style-type: none"> La longueur du quai est de 657 pieds. Deux postes d'amarrage (est et ouest) dragués à 35 pieds. Chaque quai a une longueur d'environ 645 pieds. Deux chaînes flexibles (entreposées) à chaque poste d'amarrage, 10 pouces par 60 pieds. Deux lignes de déchargement – une ligne de 16" et une ligne de 24". Un maximum de deux (2) opérations de pompage simultanées. 	
Limitations physiques :	
Tonnage maximum de poids mort durant l'été	32,000 TPL
Longueur maximale hors tout	675 pieds.
Tirant d'eau maximum à l'arrivée	
<ul style="list-style-type: none"> Quai est Quai ouest 	<ul style="list-style-type: none"> 32 pieds 31 pieds
Largeur maximale	91 pieds
Distance maximale de la proue à la connexion au boyau : Navire n'ayant pas de bulbe de brion.	364 pieds
Distance maximale de la proue à la connexion au boyau : Navires ayant un bulbe de brion	354 pieds
Distance maximale de la poupe à la connexion au boyau	360 pi.
Pipelines du quai à l'installation :	
<ul style="list-style-type: none"> Un (1) pipeline de 24" de diamètre de 2 327 pieds qui relie le quai à la première vanne dans l'enceinte de confinement secondaire. Un (1) pipeline de 30" de diamètre de 1,140 pieds qui relie le quai à la première vanne dans l'enceinte de confinement secondaire. 	
(Les détails du calcul du volume sont fournis dans l'annexe G – Analyse des cas de déchargement les plus défavorables et à l'annexe H- Évaluation des risques)	


Quai No. 2

- Deux mouillages avec des profondeurs de 57 pieds sous le niveau moyen des marées basses.
- Un maximum de deux (2) opérations de pompage simultanées.
- Deux conduites de déchargements de 36".

Limitations physiques :

Tonnage maximum de poids mort durant l'été	Approx. 170,000 TPL
Longueur maximale hors tout	960 pieds
Distance maximale, de la proue au centre du navire Collecteur (B to CM). Navires avec bulbe de brion	480 pieds
Distance maximale de la poupe au centre du navire Collecteur	480 pieds
Déplacement maximum à l'arrivée	200,000 LT
Tirant d'eau maximum à l'arrivée	52 pieds
Pression de refoulement maximale à la tranche du navire.	175 psi

Pipelines de dock à l'installation:

- Un pipeline de 36'/30" de diamètre (1) 36"/30" de diamètre qui s'étend sur 17 200 pieds du quai à la première vanne dans un confinement secondaire.
- Un pipeline de 36'/42" de diamètre (1) 36'/42" de diamètre qui s'étend sur 15 900 pieds du quai à la première vanne dans un confinement secondaire.
- 

(Les détails du calcul du volume sont fournis à l'annexe G- Analyse des rejets dans les pires cas et évaluation des risques de l'annexe H)

TABLEAU 1.9

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS – PIPE-LINE

Pipe-line principal de PLPM

Général : Un schéma du profil de la conduite principale se trouve dans l'Annexe I. L'emplacement et la voie d'accès vers les stations de pompage de la conduite principale se trouvent à la suite. L'emplacement et les emplacements des soupapes sont également présentés dans l'annexe I.

Le pétrole brut est offert pour le transport par le transporteur vers South Portland, dans le Maine, pour être transféré vers le terminal de la Portland Pipe Line Corporation. La station de pompage de Portland Pipe Line Corporation à South Portland entreprend le déplacement du pétrole brut vers Montréal. Le pétrole est d'abord transféré des réservoirs de stockage de la Portland Pipe Line Corporation vers South Portland, soit par une conduite de 610 mm / 24 pouces de diamètre, Au besoin et à part la station de Portland, diverses stations de pompage à Raymond et à North Waterford (Maine), Shelburne et Lancaster (New Hampshire), Sutton (Vermont), Highwater et Saint-Césaire (Québec), peuvent toutes être utilisées pour stimuler l'écoulement du pétrole brut vers le terminal de Montréal-Est. Du terminal de Montréal-Est, le produit est envoyé par des pipe-lines :

- ◆ Vers une décharge du réservoir sur le site au terminal de Montréal ;
- ◆ Directement vers les réservoirs de réception à proximité des Suncor Energy raffinerie;

Au terminal de Montréal-Est, le taux d'écoulement se situe entre [REDACTED] avec une pression typique moyenne dans les conduites de 0.7 kg/cm (10 PSI) à 6.3 kg/cm (90 PSI).

Détails du réseau de pipe-line :

Les spécifications de base du réseau de pipe-line en entier sont comme suit :

- **Types de produit :** Pétrole brut
- **Détail de la conduite :** Deux conduites principales de 18" (457 mm) et 24" (610 mm)

Remarque : canalisation de 18" (457mm) désactivée et remplacée par de l'azote en 2011

Conditions d'opération normales :

[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]

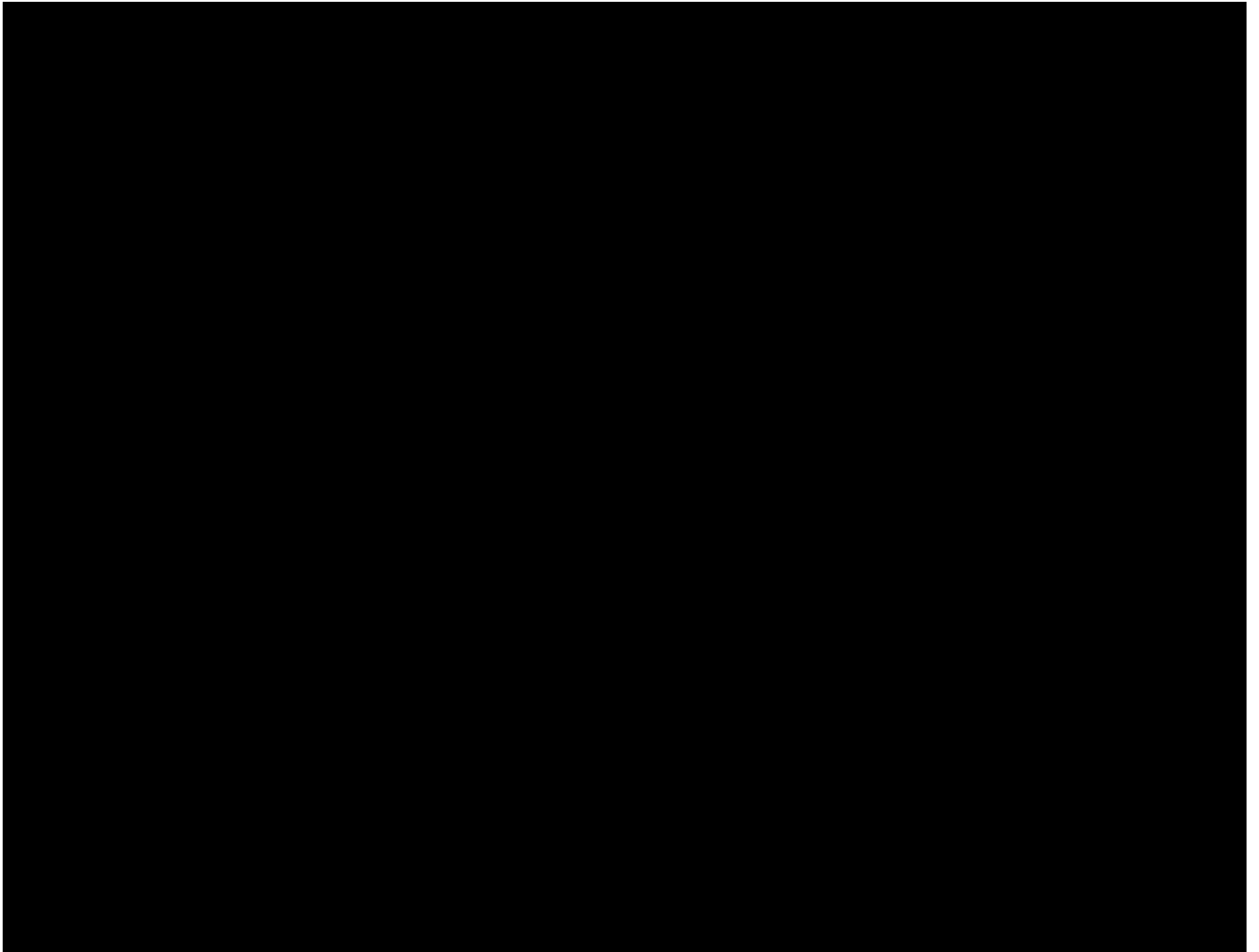


TABLEAU 1.10 (Remarque : Seules les descriptions des installations québécoises seront traduites)

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PHYSIQUES Station de pompage Raymond
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :207- 655- 4567
338 Meadow Road Raymond, Maine, 04071
<u>Directions pour accéder à la station depuis Portland, ME</u>
<ul style="list-style-type: none">◆ Prendre la Rte 302 West depuis Portland,◆ Au carrefour giratoire, prendre la deuxième sortie et continuer vers le nord sur la route 302 sur 7.7 milles,◆ Tourner LÉGÈREMENT À DROITE sur MAIN ST / ME-Rte 121 pour 0.5 milles,◆ Tourner à DROITE sur MEADOW RD/ME-121 pour 3.3 milles,◆ Tournée à gauche dans l'entrée de la station.
<u>18 pouces (457mm) Bureau de commande du pipeline</u> (b) (7)(F)
[REDACTED] un garage abritant un bateau de secours et une salle de maintenance avec station de lavage des yeux. Le bâtiment abrite également un bureau et une salle de toilette.
<u>Bâtiment de commande de la conduite de 24" (610 mm).</u> (b) (7)(F)
Remarque : Ce bâtiment a un sous-sol et la partie ancienne du bâtiment a un plancher en métal au sous-sol.
<u>Bâtiment de la salle de pompe de 18" (457 mm)</u> Ce bâtiment abrite deux (2) pompes pour la ligne de pompage principale en boucle de 18" (457 mm).
<u>Boucle de pompage de la conduite de 610 mm (24 pouces)</u> La boucle de pompage comprend trois (3) pompes de surpression pour le système de la conduite principale de 610 mm (24 pouces). Il s'agit d'une zone <u>extérieure</u> .

FIGURE 1.10 (Remarque : Seules les descriptions des installations québécoises seront traduites)

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PHYSIQUES
Station de pompage de North Waterford

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :207-583-2311

471 Hunts Corner Road,
North Waterford, Maine 04088

Directions pour accéder à la station depuis Portland, ME

- ◆ Prendre la route 26 nord en direction de Norway, Maine,
- ◆ Tourner à gauche sur la route 118 / Waterford Road, et continuer vers le nord sur 13 milles,
- ◆ Tourner à droite sur Hunts Corner Road via le terrain de camping, et continuer vers le nord sur 2,3 milles,
- ◆ Tourner à droite dans l'entrée de la station.

Bâtiment de la salle de pompe de 18" (457 mm)

(b) (7)(F)

Bâtiment à bureaux / maintenance

Ce bâtiment comprend un garage abritant un bateau de secours, une salle de maintenance avec station de lavage des yeux, un bureau et une salle de toilette.

Bâtiment de la salle de pompage de la conduite de 18" (457mm)

Ce bâtiment abrite deux (2) pompes pour la ligne de pompage principale en boucle de 18" (457 mm).

Boucle de pompage de la conduite de 610 mm (24 pouces)

La boucle de pompage comprend trois (3) pompes de surpression pour le système de la conduite principale de 610 mm (24 pouces). Il s'agit d'une zone extérieure.

TABLEAU 1.10 (Remarque : Seules les descriptions des installations québécoises seront traduites)

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PHYSIQUES Station de pompage de Shelburne
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : 603-466-2011
535 State Road (US Route 2) Shelburne, NH 03581
<u>Directions pour accéder à la station depuis Bethel, ME</u> Via le Maine Route 2 ouest :
<ul style="list-style-type: none">◆ Prendre la route 2 Ouest depuis Bethel, Maine sur 22 milles,◆ Tourner à droite dans l'entrée de la station.
<u>Directions pour accéder à la station depuis Gorham, NH</u> Via le Maine Route 2 est :
<ul style="list-style-type: none">◆ Prendre la route 2 est depuis Gorham NH sur 3 milles,◆ Tourner à gauche dans l'entrée de la station.
<u>Bâtiment de commande de la conduite de 18" (457mm)</u> (b) (7)(F) un garage pouvant accueillir une remorque et une salle de maintenance avec une station de lavage des yeux. Le bâtiment abrite également un bureau et une salle de toilette.
<u>Bâtiment de commande de la conduite de 24" (610 mm)</u> (b) (7)(F) Remarque : Ce bâtiment a un sous-sol et la partie ancienne du bâtiment a un plancher de métal au sous-sol.
<u>Bâtiment de la salle de pompe de 18" (457 mm)</u> Ce bâtiment abrite deux (2) pompes pour la ligne de pompage principale en boucle de 18" (457 mm).
<u>Boucle de pompage de la conduite de 610 mm (24 pouces)</u> La boucle de pompage comprend trois (3) pompes de surpression pour le système de la conduite principale de 610 mm (24 pouces). Il s'agit d'une zone extérieure.

TABLEAU 1.10 (Remarque : Seules les descriptions des installations québécoises seront traduites)

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PHYSIQUES Station de pompage de Lancaster
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : 603-788-4461
309 Portland Street (US Route 2) Lancaster, NH 03584
<u>Directions pour accéder à la station depuis Lancaster, NH</u>
Via NH Route 2
<ul style="list-style-type: none">◆ Du centre-ville de Lancaster NH, prendre la route 2 Est sur 2,5 milles,◆ Tourner à droite dans l'entrée de la station.
<u>Indications d'accès à la station depuis Gorham, NH</u>
Via NH Route 2
<ul style="list-style-type: none">◆ Du centre-ville de Gorham NH, prendre la route 2 ouest sur 22 milles,◆ Tourner à droite dans l'entrée de la station.
Bâtiment de commande de la conduite de 18" (457 mm) et de la conduite de 24" (610 mm)
(b) (7)(F)
<u>Bâtiment à bureaux / maintenance</u>
<u>Ce bâtiment comprend un garage, une salle de maintenance avec une station de lavage des yeux, un bureau et une salle de toilette.</u>
<u>Entrepôt</u>
Ce bâtiment contient des pièces de rechange, un bateau de secours et une remorque d'intervention d'urgence.
<u>Bâtiment de la salle de pompe de 18" (457 mm)</u>
Ce bâtiment abrite deux (2) pompes pour la ligne de pompage principale en boucle de 18" (457 mm).
<u>Boucle de pompage de la conduite de 610 mm (24 pouces)</u>
La boucle de pompage comprend trois (3) pompes de surpression pour le système de la conduite principale de 610 mm (24 pouces). Il s'agit d'une zone extérieure.

FIGURE 1.10 (Remarque : Seules les descriptions des installations québécoises seront traduites)

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PHYSIQUES
Station de pompage de Sutton

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : 802-467-3311

4373 Barton Road (US Route 5)
Sutton, Vt. 05876

Indications d'accès à la station depuis St. Johnsbury, VT

- ◆ Prendre la I-93 North depuis St Johnsbury,
- ◆ Prendre la sortie 23 sur la US-5, suivre Vt. Route. 114/ Lyndonville/ Burke sur 0,2 mi.,
- ◆ Tourner à droite sur Memorial Dr. / US-5. Continuer en suivant US-5 sur 1,3 mi.,
- ◆ Tourner à gauche sur Depot St. / US-5 sur 0,1 mi.,
- ◆ Tourner à droite sur Main St. / US-5. Continuer en suivant US-5 sur 3,4 mi.,
- ◆ Tourner à gauche sur Calendar Brook Rd sur 4,6 mi.,
- ◆ Calendar Brook Rd. devient Station Rd / TH-24 sur 1,8 mi.,
- ◆ Tourner à gauche sur US-5/ Lynburke Rd. sur 2,3 mi.,
- ◆ Tourner à gauche dans l'entrée de la station.

Bâtiment de commande de la conduite de 18" (457mm)

(b) (7)(F)

un garage avec une remorque d'intervention, une salle d'entretien avec une station de lavage des yeux. Le bâtiment abrite également un bureau et une salle de toilette.

Bâtiment de commande de la conduite de 610 mm (24 pouces)

(b) (7)(F)

Remarque : Ce bâtiment a un sous-sol et la partie ancienne du bâtiment a un plancher en métal au sous-sol.

Bâtiment de la salle de la pompe de 457 mm (18 pouces)

Ce bâtiment abrite deux (2) pompes pour la ligne de pompage principale en boucle de 18" (457 mm).

Boucle de pompage de la conduite de 610 mm (24 pouces)

La boucle de pompage comprend trois (3) pompes de surpression pour le système de la conduite principale de 610 mm (24 pouces). Il s'agit d'une zone extérieure.

TABLEAU 1.10

**DESCRIPTION DES INSTALLATIONS –
Station de pompage de Highwater**

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : 450-292-5909

99, Chemin du Pipeline,
Highwater, Québec J0E 1X0

Orientations d'accès vers la station à partir de Montréal, Québec (consulter le schéma d'accès dans les plans d'intervention spécifiques en cas de déversement de pétrole de Pipe-lines Montréal Ltée)

Par l'Autoroute 10 Est :

- ◆ Prenez la sortie 106,
- ◆ À l'arrêt, tournez à gauche,
- ◆ Suivez la route 245 sud vers Jay (Vermont),
- ◆ Suivez la route jusqu'au bout et suivez les indications pour la route 243, en direction de South Bolton (15,6 km),
- ◆ Tournez à gauche sur la route 243 et roulez 17 km jusqu'à la voie ferrée à Highwater,
- ◆ Tournez à gauche après le passage à niveau et avancez sur une distance de 400 m. Tournez à droite sur le chemin du Pipeline,
- ◆ Avancez jusqu'au bout de la route, environ 2.6 km, là où la station de pompage est située.

Description des lieux et des activités

Régulation générale du bâtiment

(b) (7)(F)

un espace de bureaux, une cafétéria et des toilettes.

Bâtiment de la salle de la pompe de 457 mm (18 pouces)

Ce bâtiment comprend la salle de la pompe de 457 mm (18 pouces) la conduite principale qui loge trois (3) pompes de surpression, la salle du moteur, qui comprend des dispositifs de commutation électriques pour les pompes de la conduite principale de 457 mm (18 pouces), la salle d'entretien et un espace de stockage de pièces de rechange. La salle du moteur est aussi utilisée pour l'entreposage du bateau de secours.

Bâtiment de commande de la conduite de 610 mm (24 pouces)

(b) (7)(F)

Boucle de pompage de la conduite de 610 mm (24 pouces)

La boucle de pompage comprend trois (3) pompes de surpression pour le système de la conduite principale de 610 mm (24 pouces). Il s'agit d'une zone extérieure.

TABLEAU 1.10

**DESCRIPTION DES INSTALLATIONS –
Station de pompage de Saint-Césaire**

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : 450-469-2394

148 Rang du Pipeline,
Saint-Césaire, Québec J0L 1T0

Orientations d'accès vers la station à partir de Montréal, Québec (consulter le schéma d'accès dans les plans d'intervention spécifiques en cas de déversement de pétrole de Pipe-lines Montréal Ltée)

À partir de l'Autoroute 10 est :

- ◆ Prenez la sortie 48 ;
- ◆ À l'arrêt, tournez à gauche sur la route 233 Nord ;
- ◆ Avancez sur une distance de 1,1 km jusqu'au Rang du Pipeline, en suivant les indications pour la Route 233 Nord ;
- ◆ Tournez à droite sur le Rang du Pipeline ;
- ◆ La station de pompage se trouve à 200 m sur l'intérieur gauche de la route.

Description des lieux et des activités

Bâtiment de la salle de la pompe de 457 mm (18 pouces)

(D) (7)(F)

un garage entreposant un bateau de secours, des cylindres d'azote (fixes et portables) et une salle d'entretien. Le bâtiment comprend aussi une salle de bains avec douche et bassin oculaire situés dans la salle d'entretien.

Bâtiment de commande de la conduite de 610 mm (24 pouces)

(D) (7)(F)

Remarque : Ce bâtiment possède un sous-sol et la vieille partie du bâtiment possède un plancher métallique au sous-sol.

Bâtiment de la salle de la pompe de 457 mm (18 pouces)

Ce bâtiment possède trois (3) pompes de surpression pour la boucle de pompage de 457 mm (18 pouces).

Boucle de pompage de la conduite de 610 mm (24 pouces)

Elle comprend le système de contre-pression et une (1) pompe de surpression pour la conduite principale de 610 mm (24 pouces). Il s'agit d'une zone extérieure.

Système de conduite de pression arrière de 457 mm (18 pouces)

Il s'agit de l'endroit où est contrôlée la pression arrière sur le système de conduite principale de 457 mm (18 pouces). Il s'agit d'une zone extérieure.

TABLEAU 1.11

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS –

Terminal de Montréal-Est

ADRESSE :	10803, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1B 1B3 Pipeline km 380
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE :	514-645-8797 514-645-4589 (24 heures)

(b) (7)(F)



(b) (7)(F)



TABLEAU 1.11

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS
Parc de réservoirs Nord

ADRESSE : 8398, rue Broadway Nord
Montréal (Québec)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : 514-648-4656

Orientations d'accès vers le parc de réservoirs (consulter le schéma d'accès dans les plans d'intervention spécifiques en cas de déversement de pétrole de Pipe-lines Montréal Ltée)

À partir de l'autoroute 40:

- ◆ Prenez la sortie 83 (Avenue Marien/Blvd. St. Jean Baptiste;;
- ◆ Prenez l Marien Nord;
- ◆ Aller vers l'ouest sur Rue Metropolitan Service;
- ◆ À l'avenue Broadway Nord, tournez à droite;

Description des lieux et des activités

Clôture périphérique du parc de réservoirs Nord

Le périmètre du parc de réservoirs Nord est entièrement clôturé. L'accès principal est fourni par une porte d'entrée située sur le côté est du site qui se trouve au 8398, Broadway Nord. Il y a également un accès secondaire sur le côté sud du site, contrôlé par une autre porte installée à la route « L » et allant vers la propriété adjacente d'Imperial Oil.

Réservoirs de stockage de surface

Six (6) réservoirs de stockage de surface (TK-660, 661, 662, 663, 664 et 665, consulter le dessin D-3857 dans l'Annexe A) avec des toits flottants internes, utilisés pour l'entreposage et le transfert du pétrole brut à l'intérieur du périmètre clôturé du parc de réservoirs Nord. Les dimensions approximatives, la partie couverte et la capacité nominale de chaque réservoir sont les suivantes :

- ◆ Diamètre 220 pieds (67.1 m)
- ◆ Hauteur 54 pieds (15.6 m)
- ◆ Superficie 38 000 pieds carrés (3 500 m²)
- ◆ (b) (7)(F) [REDACTED]

Chaque réservoir est complètement entouré de digues, ce qui crée un bassin de rétention qui peut contenir jusqu'à 125 % du volume nominal du réservoir en cas de fuite ou de déversement. Une route de service est construite au sommet des digues périphériques qui permet un accès facile autour des trois (3) groupes de réservoirs (TK-660/661, TK662/664 et TK663/TK665). Des rampes sont présentes à divers endroits à partir des routes de service pour avoir accès à l'intérieur des bassins de rétention.

Vanne 695

La vanne 695 est située à la barrière d'entrée, du côté est du site, au 8398 Broadway North et se trouve à proximité du point de démarcation entre les lignes 9 d'Enbridge et de Pipe-lines

TABLEAU 1.11

Montréal. Le pétrole brut provient de la canalisation 9 et est acheminé via le pipeline NFT 30" vers le collecteur 2 ou le collecteur 1 pour être livré à la raffinerie et aux terminaux à proximité ou dans les réservoirs 663, 664 ou 665 pour être stocké.

L'huile stockée dans les réservoirs 663, 664 ou 665 peut être transférée dans le collecteur 2 ou 1 via des canalisations NTF 24" ou NTF 30" à l'aide des pompes de surpression 601, 602 et 605.

Pipe-lines

Les pipe-lines utilisés pour le transfert du pétrole brut vers le parc de réservoirs sont installés sur des éléments d'appui sur sol. Les pipe-lines entrent dans le périmètre clôturé du parc de réservoirs à partir de la propriété adjacente de l'Imperial Oil, continuant par la suite le long de la 20^e Avenue jusqu'à la route « M », en la suivant jusqu'à la 21^e Avenue. À ce dernier emplacement, des soupapes et des conduites au-dessus du sol permettent le transfert du pétrole brut entre les pipe-lines et les réservoirs TK-660/661. Les pipe-lines vont plus loin le long de la 20^e Avenue où d'autres soupapes et conduites permettent le transfert du pétrole brut entre les pipe-lines et les réservoirs TK-662/664 et les réservoirs TK663/TK665.

Drainage des eaux pluviales et bassin de captation

Les conduites sont installées à la base des digues et sont contrôlées par des soupapes, permettant le transfert de l'eau de pluie accumulée à l'intérieur des bassins de rétention dans les principales digues de drainage situées le long de la 21^e Avenue et de la route « M ». Les eaux de drainage sont ensuite canalisées et déversées dans un bassin situé au coin de la 22^e Avenue et de la route « O ».

Une tranchée de drainage, construite près du côté sud-ouest du parc de réservoirs sur la propriété d'Imperial Oil, permet l'interception des eaux de ruissellement sur les terres adjacentes.

L'eau de drainage près du parc de réservoirs Nord, est directement déversée dans le réseau d'égout municipal situé le long de la rue Broadway Nord.

(b) (7)(F)



TABLEAU 1.12

DATES ET TYPES D'AGRANDISSEMENTS SUBSTANTIELS

Capacité de stockage du pétrole

1941	Construction du Quai 1 et des installations originaux du parc de réservoirs y compris six réservoirs de stockage (1, 2, 10, 11, 12, 13)
1944	Construction deux réservoirs de stockage supplémentaires (8, 9) Capacité de stockage supplémentaire : (b) (7)(F) Capacité totale de stockage : (b) (7)(F)
1950	Construction de quatre réservoirs de stockage supplémentaires (3, 4, 5, 6) Capacité de stockage supplémentaire : (b) (7)(F) Capacité totale de stockage : (b) (7)(F)
1953	Construction de quatre réservoirs de stockage supplémentaires (19, 20) Capacité de stockage supplémentaire : (b) (7)(F) Capacité totale de stockage : (b) (7)(F)
1955	Construction de quatre réservoirs de stockage supplémentaires (21, 22) Capacité de stockage supplémentaire : (b) (7)(F) Capacité totale de stockage : (b) (7)(F)
1956	Construction du Quai 2 complétée
1957	Construction d'un réservoir de stockage supplémentaire (26) Capacité de stockage supplémentaire : (b) (7)(F) Capacité totale de stockage : (b) (7)(F)
1960	Construction d'un réservoir de stockage supplémentaire (23) Capacité de stockage supplémentaire : (b) (7)(F) Capacité totale de stockage : (b) (7)(F)
1965	Construction deux réservoirs de stockage supplémentaires (24, 25) Capacité de stockage supplémentaire : (b) (7)(F) Capacité totale de stockage : (b) (7)(F)
1966	Construction d'un réservoir de stockage supplémentaire (27) Capacité de stockage supplémentaire : (b) (7)(F) Capacité totale de stockage : (b) (7)(F)
1969	Construction d'un réservoir de stockage supplémentaire (28) Capacité de stockage supplémentaire : (b) (7)(F) Capacité totale de stockage : (b) (7)(F)
1970	Construction of one additional storage tank (18) Capacité de stockage supplémentaire : (b) (7)(F) Capacité totale de stockage : (b) (7)(F)

TABLEAU 1.12

DATES ET TYPES D'AGRANDISSEMENTS SUBSTANTIELS

Capacité de stockage du pétrole

Parc de réservoirs Nord :

- | | |
|------|--|
| 1999 | Restauration et amélioration des réservoirs : 660, 661, 662, 664
Capacité de stockage supplémentaire : (b) (7)(F) [redacted]
Capacité totale de stockage : (b) (7)(F) [redacted] |
| 2003 | Construction deux réservoirs de stockage supplémentaires (663 et 665)
Capacité de stockage supplémentaire : (b) (7)(F) [redacted]
Capacité totale de stockage de : (b) (7)(F) [redacted] |

Équipement de pompage

- | | |
|------|---|
| 1941 | Installation d'équipement de pompage de 12 pouces de la conduite principale. |
| 1950 | Installation d'équipement de pompage de 18 pouces de la conduite principale |
| 1965 | Installation d'équipement de pompage de 24 pouces de la conduite principale |
| 1968 | Installation de l'unité de transfert de la pompe #5. |
| 1982 | L'équipement de pompage de 12 pouces de la conduite principale est à l'arrêt. |
| 1986 | L'équipement de pompage de 18 pouces de la conduite principale est à l'arrêt. |
| 1999 | L'équipement de pompage de 18 pouces de la conduite principale est à l'arrêt. |
| 2000 | L'équipement de pompage de 18 pouces est remis en service. |
| 2011 | L'équipement de pompage de 18 pouces de la conduite principale est à l'arrêt. |

DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES

- Des données supplémentaires au sujet des installations (y compris les renseignements sur le stockage) sont fournies dans l'Annexe H et la détection de décharge et les renseignements d'inspection sont fournis dans le plan de SPCC.

2.0 PROCÉDURES DE NOTIFICATION

Cette section est un guide pour les procédures de notification qui devraient être appliquées immédiatement après un incident de déversement ou une urgence. Cela comprend les déversements de pétrole, de substances dangereuses ou de déchets dangereux, un incendie, une explosion, une menace de bombe, des prises d'otage, des désastres naturels et des situations d'urgence médicale. Les notifications internes et externes sont décrites séparément à des fins de clarification uniquement. Toutes les notifications sont d'une importance extrême et devraient être complétées le plus rapidement possible.

De plus, cette section identifie les différents types d'alarmes correspondant aux possibles urgences.

2.1 ANNONCE D'UN ÉVÉNEMENT

Cette section décrit les procédures de notification nécessaires pour activer le plan, qui inclut la mobilisation de l'organisation et l'équipement de l'équipe d'intervention d'urgence, les services d'urgence locaux appropriés, des agences gouvernementales et des contracteurs avec de l'équipement additionnel au besoin.

Quand un employé de l'entreprise découvre un déversement ou prend conscience autrement d'un débordement potentiel ou d'une autre situation d'urgence affectant le système de pipe-line, le quai ou l'opération de terminaux, **l'employé doit immédiatement appeler le contrôleur par téléphone ou par réseau radio UHF/VHF.**

Chaque fois que l'avis d'un déversement ou d'un incident potentiel est reçu par téléphone, l'employé de l'entreprise recevant initialement les informations devrait compléter le plus tôt possible (ne retardez pas la notification en attendant le rassemblement de toutes les informations) le Formulaire de rapport sur les déversements et directives de la liste de contrôle (Tableau 2. 1). Une fois que les informations sont documentées, continuez les procédures de notification internes et externes comme nous l'indiquons dans cette section.

L'employé recevant l'avis ou le rapport d'un déversement ou d'une urgence devrait se référer au Tableau 2.1 et déterminer les réponses pour les questions suivantes :

- Où est le déversement ou l'urgence ? Trouvez exactement à quel endroit le déversement ou l'urgence a été découvert en premier lieu. À quel endroit dans les installations de PLPM, sur quelle route, près de quel pont, cours d'eau, maison ou autre point de repère ? Près de quel poste MP / KM sur le droit de passage?

Exemple : « La claviature 2 à Montréal » ou « À mi-chemin entre MP ____ (ou KM ____) »,

ou : « 200 pieds (ou mètres) au nord de MP ____ (ou KM ____) ».

- Les alignements stratégiques et les cartes d'intervention de ce plan sont accordés aux numéros de postes KM/MP afin de montrer les emplacements de tous les points de contrôle pétroliers recommandés.
- En plus de tous les numéros de postes KM/MP rapportés par un observateur, des points de repère à proximité devraient être identifiés. Des noms de lacs, d'étangs, de ponts et d'autoroutes sont importants pour tout le personnel travaillant dans la région.

2.1 ANNONCE D'UN ÉVÉNEMENT

- À quel point le déversement est-il grave ? Le pétrole coule-t-il sur le sol, ou coule-t-il dans une rivière ou une rue ? Décolore-t-il le sol ? Menace-t-il un cours d'eau ? Y a-t-il un incendie ?
- Qui a découvert le déversement ou l'urgence ? Obtenez le nom, l'adresse et l'endroit où l'on peut les rejoindre par téléphone ou par Messenger.
- L'observateur du déversement peut-il guider le personnel d'intervention vers le déversement ou l'emplacement de l'urgence ? La personne est-elle disponible pour guider le personnel de l'entreprise vers le site ? Attendront-ils près du téléphone jusqu'à ce que la personne puisse les rejoindre ?
- L'observateur du déversement ou de l'urgence a-t-il des suggestions particulières pour minimiser les conséquences en fonction des conditions observées ou rapportées par la personne découvrant l'événement ?

[VOIR LE FORMULAIRE DE RAPPORT SUR LES DÉVERSEMENTS / URGENCES]

**TABLEAU 2.1
FORMULAIRE DE RAPPORT SUR LES DÉVERSEMENTS / URGENCES
ET LISTE DE CONTRÔLE**

Date: _____

Heure : _____

DESCRIPTION DE L'INCIDENT

Nom complet de qui rapporte l'incident : _____ Poste : _____

No de téléphone le jour : _____ No de téléphone le soir : _____

Entreprise : _____ Type d'organisation : _____

Adresse des installations : _____ Adresse du propriétaire : _____

Latitude des installations : _____ Longitude des installations : _____

Lieu de l'urgence / du déversement: _____
(si ce ne sont pas des installations)

Nom complet de qui rapporte l'incident (Si ce n'est pas un employé) : _____

No de téléphone le jour : _____

Entreprise : _____

Adresse des installations : _____

Responsable (Si connu) : _____

Entreprise : _____ Type d'organisation : _____

Adresse des installations : _____

No de téléphone : _____

Nécessite un responsable (O/N): _____

Y a-t-il eu des matières déversées (O/N)? _____ Type de brut déversé _____

Source et/ou cause du déversement : _____

Date : _____ Heure : _____ Menace-t-il un cours d'eau (O/N) ? _____

Ville la plus proche : _____

Pays : _____ Province ou état : _____ Code postal : _____

Section : _____ Canton : _____

Distance de la ville : _____ Orientation à partir de la ville : _____

Type de réservoir : (Au-dessus du sol / Sous terre / Inconnu) Capacité de stockage du réservoir : _____

Capacité de stockage du pétrole des installations : _____

Poteau ou milliaire ou rivière milliaire : _____ Station de pompage la plus proche : _____

Substance : _____

Quantité totale déversée	Substance déversée	Impact sur l'eau (oui ou non)	Quantité dans l'eau

Un incendie menace-t-il les installations environnantes ? _____ Source de l'incendie : _____

MESURE(S) D'INTERVENTION

Mesure(s) prises pour corriger, contrôler ou atténuer l'incident : _____

Nombre de dégâts : _____ Nombre de morts : _____

Évacuation(s) : _____ Nombre d'évacués : _____

Évaluation des dommages : _____

Plus de renseignements au sujet du milieu affecté : _____

NOTIFICATIONS DE L'APPELANT

National Response Center (NRC): 1-800-424-8802

Autres notifications (Encerclez tout ce qui s'applique) : _____

USCG EPA État Province BST Environnement Canada MDDELCC Autre

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Tous renseignements qui ne sont pas notés ailleurs dans ce rapport : _____

REMARQUE :

NE RETARDEZ PAS LA NOTIFICATION EN ATTENDANT LE RASSEMBLEMENT DE TOUS LES RENSEIGNEMENTS.

Tableau 2.1a FORMULAIRE DE RAPPORT SUR LES DÉVERSEMENTS ET DIRECTIVES DE LA LISTE DE CONTRÔLE

- ◆ Ne signalez pas de renseignements qui n'ont pas été vérifiés
- ◆ Ne spéculiez jamais quant à la cause de l'incident et ne faites jamais de reconnaissance de responsabilité.
- ◆ Documentez les personnes / agences informées et le contenu des messages.
- ◆ Fournissez le plus de renseignements possibles comme indiqué ci-après.
- ◆ NE REPORTEZ PAS les rapports pour cause de renseignements incomplets.
- ◆ Un soin particulier doit être porté quand vient le temps d'évaluer avec exactitude la quantité de pétrole déversé et, si possible, toute estimation devrait être convenue avec le président de PLPM avant d'être transmise aux fonctionnaires ou aux médias. Il est important de ne pas sous-estimer la quantité potentielle de pétrole quand on entreprend des mesures pour le retenir.

DÉVERSEMENT, INCENDIE / EXPLOSION : CONSULTEZ LA PARTIE ENCADRÉE APPROPRIÉE ; ALERTE À LA BOMBE : CONSULTEZ LE FORMULAIRE APPROPRIÉ

MISES EN GARDE

MISES EN GARDE PAR RAPPORT AUX DÉVERSEMENTS DE PÉTROLE

- Tout pétrole brut est inflammable et toxique.
- Ne vous approchez pas du déversement de pétrole.
- Le H₂S est mortel et est inodore à des concentrations mortelles.
- Quittez la région.

ALERTE EN CAS DE DÉVERSEMENT DE DÉCHETS DANGEREUX

- Les déchets dangereux liquides peuvent être inflammables et / ou toxiques (par exemple, du mercure, des essences minérales).
- Les déchets dangereux solides sont toxiques (par exemple, des éclats de peinture de plomb).
- N'approchez pas d'un déversement sans un ÉPI approprié.

2.2 Systèmes d'alarme

(b) (7)(F)



Signalement des alarmes

Au Canada, en cas d'alarmes qui ne concernent pas un incendie, après avoir reçu le signal à sa station de signalement, SIGNAL appellera le numéro de téléphone d'urgence et décrira précisément l'alarme, par exemple quelle station de pompage, la zone impliquée et le type d'alarme. Si l'alarme a lieu en dehors des heures de bureau, la station de contrôle SIGNAL appellera quand même au numéro de téléphone d'urgence et l'information sera transmise au contrôleur de PLPM par le service de télémessagerie. Le contrôleur de PLPM appellera ensuite le superviseur de PLML prêt à intervenir. Dans le cas où le représentant de SIGNAL n'est pas explicite, le représentant de PLML recevant l'appel l'interrogera et obtiendra les informations dont il ou elle a besoin. Pour les cas d'alarme d'incendie, le représentant de SIGNAL appellera directement le département des incendies approprié puis le contrôleur de PMPL.

Après un appel lié à un vol ou à une panne de matériel, un représentant de PLML devra prendre les mesures appropriées :

1. Appeler la station pour s'assurer que ce n'est pas un employé qui a accidentellement trébuché sur l'alarme.
2. Appeler la police locale ou provinciale appropriée (voir Tableau 2.13 pour la ville appropriée).

Le représentant de PLML devrait indiquer aux autorités concernées le lieu de l'alarme et sa nature. Il devrait également demander aux services de police de le rappeler pour l'informer de la situation.

Toutes les autres alarmes nécessiteront un appel au personnel de maintenance du matériel.

En certaines circonstances il peut être nécessaire pour le personnel qui visite la station de signaler les alarmes, les zones défaillantes ou des problèmes du système. Dans ce cas, toutes les communications devraient être acheminées au personnel de maintenance du matériel.

Au besoin, le représentant de PLML peut signaler des problèmes aux bureaux de SIGNAL ; se référer au Tableau 2.15 pour les numéros de téléphone.

Aux États-Unis le contrôleur de PLPM alerte le personnel d'entretien de PLPM ou les autorités, comme il convient.

2.3 Notifications internes

Des notifications internes seront faites comme prévu dans les Tableaux 2.2 et 2.3.

Tableau 2.2

NOTIFICATIONS INTERNES / EXTERNES / DE L'ÉQUIPE DE GESTION DE LUTTE CONTRE LES DÉVERSEMENTS (Voir également le Tableau 2.3)

Les responsabilités de notification typiques de chaque personne potentiellement impliquée dans l'intervention initiale se définissent comme suit :

Première personne de l'entreprise informée / sur place

- Avisez immédiatement le **Contrôleur** (Voir Tableau 2.3)
- Avis 9-1-1 le cas échéant

Contrôleur

- Avisez le Directeur des opérations / Gestionnaire de garde pour les États-Unis ou de la région du Québec pour le Canada. Si le gestionnaire de garde n'est pas disponible, assumez les fonctions de réponse jusqu'à ce que d'autres membres du personnel de PLPM en prennent la responsabilité)
- Avisez le **9-1-1 ou les responsables locaux des urgences. (Pour les incidents aux États-Unis seulement)**
- Avisez le **programmeur du contrôle du pétrole**

Directeur des opérations / Gestionnaire régional du Québec (Coordonnateur d'urgence / IQ)

- Déclenchez **les ressources d'intervention locales**, les organismes locaux d'aide (police, incendie, etc.), (le personnel d'intervention de PLPM / l'équipement d'intervention / ou les ressources à contrats locales, etc. comme il convient de le faire; voir les Tableaux 2.5, 2.6, 2.10 – 2.13)
- Avisez le **président ou la personne désignée** (Tableau 2.6)
- Avisez le **Responsable Santé, Sécurité et Environnement**.
- Avisez la personne appropriée selon le lieu et la situation (Tableaux 2.5 et 2.6):
 - Superviseur de l'entretien – South Portland / District 2 / Montréal**
 - Techniciens de l'entretien**
- Mettez sur pied d'autres ressources d'intervention (OSROs, Contractors, Co-ops, etc.) comme il convient (Voir les Tableaux 2.14 et 2.15)

Tableau 2.2

NOTIFICATIONS INTERNES / EXTERNES / DE L'ÉQUIPE DE GESTION DE LUTTE CONTRE LES DÉVERSEMENTS

Responsable Santé, Sécurité et Environnement

- Faites des **notifications aux agences externes** (Agences du CNRC, fédérales, de l'état ou provinciales, (par exemple USCG, TSB comme il convient; voir Tableaux 2.8 et 2.9)
- Organisez l'**équipe de gestion des déversements**, lorsque cela est nécessaire (Tableau 2.7)
- Avisez le **directeur de l'ingénierie** (Tableau 2.6)
- Organisez l'**équipe de gestion des déversements du groupe Wiit | O'Brien**, comme il convient (Tableau 2.7)
- Mandatez NRDA comme il convient

Président ou personne désignée

- Avisez les **représentants légaux** (Tableau 2.7)
- Avisez les **fonctionnaires si des risques pour le public ou des dommages considérables pour la propriété des autres peuvent résulter**. (Voir le manuel de communications de PLPM)
- Avisez les **directeurs de l'entreprise (comme il convient)**

Programmeur du contrôle du pétrole ou personne ressource désignée

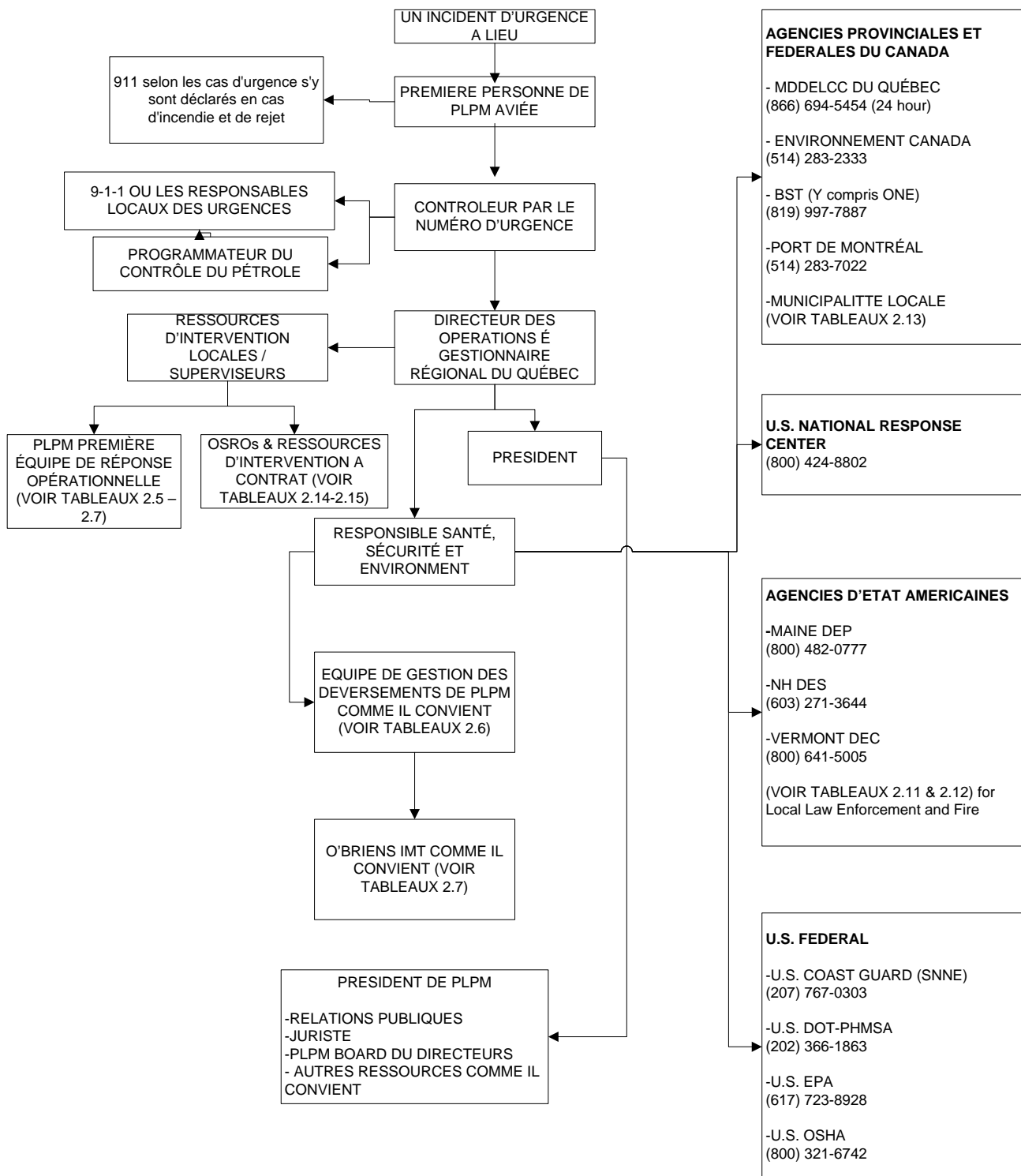
- Avisez Secrétaire-trésorier
- Avisez l'**expéditeur si le réservoir est relié**

Contrôleur corporatif (ou trésorier)

- Avisez les relations publiques selon les recommandations du président (Voir les plans de communication)

Il est crucial que les membres ci-dessus soient avisés immédiatement. Référez-vous à l'ordre de notification interne (Tableau 2.3) pour un organigramme des procédures de notification.

Tableau 2.3
SEQUENCE DE NOTIFICATIONS INTERNES



**TABLEAU 2.4
NOTIFICATIONS INTERNES**

EMPLACEMENT			
ZONE DES INSTALLATIONS	BUREAU	NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR	DATE / HEURE NOTIFIÉE
Portland Pipe Line Corporation	207-767-3231 (24heures) 866-253-7351 (24heures)	207-767-0411	
Station de pompage de Raymond	207-655-4567	207-655-2807	
Station de pompage de North Waterford	207-583-2311	207-583-4117	
Station de pompage de Shelburne	603-466-2011	603-466-5595	
Station de pompage de Lancaster	603-788-4461	603-788-3813	
Station de pompage de Sutton	802-467-3311	802-467-1007	
Station de pompage de Highwater	450-292-5909	450-292-5231	
Station de pompage de Saint-Césaire	450-469-2394	450-469-5689	
Terminal de Montréal	514-645-4580	514-645-7663	
Bureau général de Montréal	514-645-4589 (24 heures) 888-977-4589 (24 heures)		

**TABLEAU 2.5
NOTIFICATIONS INTERNES**

TERMINAL DE MONTRÉAL et RÉSEAU PRINCIPAL DU CANADA LISTE D'APPEL DE L'ÉQUIPE D'INTERVENTION LOCALE					
POSTE / TITRE	NOM	BUREAU	RÉSIDENCE*	AUTRE	DATE / HEURE / EMPLACEMENT NOTIFIÉ
Président/ <i>Individu qualifié remplaçant</i>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	(b) (6)	
Gestionnaire régional du Québec	(b) (6)	[REDACTED]		[REDACTED]	
Techniciens de l'entretien	(b) (6)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	
Techniciens de l'entretien	(b) (6)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	
Opérateur du terminal	(b) (6)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	
Opérateur du terminal	(b) (6)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	
Adjointe administrative	(b) (6)	[REDACTED]		[REDACTED]	

**TABLEAU 2.6
NOTIFICATION INTERNES**

TERMINAL DE SOUTH PORTLAND et CONDUITE PRINCIPALE DES É.U. ÉQUIPE D'INTERVENTION LOCALE ET LISTE D'APPEL DE L'ENTREPRISE					
POSTE/TITRE	NOM	BUREAU	RÉSIDENCE*	AUTRE	DATE / HEURE / EMPLACEMENT NOTIFIÉ
	(b) (6)				
Commandant d'incident /Président / Directeur des Opérations <i>Individu qualifié / EC</i>					
Chef de la section des finances / Secrétaire-trésorier <i>Individu qualifié remplaçant / EC</i>					
Chef de la section de la planification / Directeur d'ingénierie <i>Individu qualifié remplaçant / EC</i>					
Agent de sécurité/ Responsable Santé, Sécurité et Environnement <i>Individu qualifié remplaçant / EC</i>					
Contrôleur					
<i>Chef de section des opérations /Superviseur de l'entretien</i>					
Programmeur du contrôle du pétrole					
Superviseurs des opérations					
Superviseur de l'entretien District 2					
Techniciens à l'entretien					
Soudeur					
Commandant sur le site / Spécialiste de la corrosion					

REMARQUE : Le personnel qui intervient pour un déversement au terminal maritime et au parc de réservoirs de la Portland Pipe Line Corporation reçoit une formation régulière avec HAZWOPER, le plan de prévention, de contrôle et de lutte contre le déversement de pétrole et ICS.

REMARQUE : Le personnel de la première équipe d'intervention peut intervenir au terminal maritime et au parc de réservoirs de South Portland en moins de 120 minutes. On peut rejoindre tout le personnel 24 heures par jour.

TABLEAU 2.7

NOTIFICATIONS INTERNES

NOTIFICATIONS INTERNES – ÉQUIPE DE GESTION DES DÉVERSEMENTS

POSTE/ TITRE	NOM	BUREAU	RÉSIDENCE*	AUTRE	DATE / HEURE / EMPLACEMENT NOTIFIÉ
PERSONNEL DE COMMANDEMENT	(b) (6)				
<i>Individu qualifié/ Commandant de l'opération</i>					
<i>Commandant en chef adjoint</i>					
<i>Liaison externe</i>					
<i>Chef des affaires publiques</i>					
<i>Chef des affaires juridiques et des questions de réglementation</i>					
<i>Agent de la sécurité publique</i>					
SECTION DES OPÉRA					
<i>Chef de section des opérations</i>					
<i>Division du rétablissement et de la protection</i>					
<i>Directeur des zones de rassemblement</i>					
<i>Division de la faune</i>					

TABLEAU 2.7

RÉFÉRENCES INTERNES

NOTIFICATIONS INTERNES – ÉQUIPE DE GESTION DES DÉVERSEMENTS

POSTE / TITRE	NOM	BUREAU	RÉSIDENCE*	AUTRE	DATE / HEURE NOTIFIÉE
<i>Entrepreneurs de l'unité de nettoyage</i>	(b) (6)				
SECTION DE PLANIFICATION					
<i>Chef de la section de planification</i>					
<i>Chef de l'unité de spécialistes environnementaux (Ressources en danger, élimination, technologies d'intervention remplaçantes)</i>					
<i>Chef de l'unité de situation</i>					
<i>Chef de l'unité de documentation</i>					
<i>Chef de l'unité des ressources</i>					
<i>Spécialistes techniques</i>					
<i>Support additionnel au SCI</i>					

**TABLEAU 2.7
NOTIFICATIONS INTERNES**

NOTIFICATIONS INTERNES – ÉQUIPE DE GESTION DES DÉVERSEMENTS

POSTE / TITRE	NOM	BUREAU	RÉSIDENCE*	AUTRE	DATE / HEURE / EMLACEMENT NOTIFIÉ	
SECTION DE LA LOGISTIQUE						
<i>Chef de la section des achats</i>	(b) (6)					
<i>Directeur du service</i>						
<i>Chef du service médicale</i>						
<i>Directeur de succursale</i>						
<i>Chef du service d'approvisionnement</i>						
<i>Chef de l'unité des communications</i>						
<i>Chef de l'unité de sécurité</i>						
<i>Chef du service informatique</i>						
SECTION DES FINANCES						
<i>Chef de la section des finances</i>						
<i>Réclamations/ Assurances</i> <i>Avis de réclamations</i>						
<i>Chef de l'unité de temps</i>						
<i>Chef de l'unité des coûts</i>						
<i>Chef du service des achats</i>						

TABLEAU 2.7

NOTIFICATIONS INTERNES

**RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES À CONTRAT –
ÉQUIPE DE GESTION DES DÉVERSEMENTS DE PPL**

POSTE / TITRE	NOM	BUREAU	RÉSIDENCE	AUTRE	DATE / HEURE / EMPLACEMENT NOTIFIÉ
<i>Consultations sur tous les postes de l'équipe de gestion des déversements</i>	(b) (6)				
<i>Chef de Section</i>					
<i>Opérations</i>					
<i>Opérations/ Formation / Sécurité</i>					
<i>The Response Group IAP Software / GIS Mapping and Modeling</i>					

2.4 NOTIFICATION EXTERNE

En cas de déversement de pétrole dans un cours d'eau, une rivière, sur terre, ou d'incendie / d'explosion avec rejet de substances dangereuses, ou une blessure grave, diverses autorités gouvernementales dans le domaine de la protection environnementale (BST, MELCC, Environnement et Changement climatique Canada, EPA, DEP, DES, etc.) doivent être averties le plus tôt possible après la découverte de la fuite. Ces organismes contribueront à identifier quelles ressources sont menacées et proposeront un ensemble de priorités de protection, d'isolement, de réparation et de mesures de nettoyage devant être appliqués, selon les ressources disponibles, les caractéristiques environnementales de la région, le temps de l'année, les conditions météorologiques, etc.

C'est le superviseur en poste (commandant de première intervention sur les lieux de l'incident) qui est responsable d'avertir les autorités ou l'organisation gouvernementale externe réglementaire appropriée. Le superviseur en poste / sur appel est également responsable d'avertir le coordonnateur en cas d'urgence (EC). Les adresses de domicile des EC ne sont pas incluses dans ce plan puisque le plan est distribué à diverses agences gouvernementales et à des entités locales et les renseignements sont donc sujets à être lus par des personnes qui s'occupent à d'autres fins que les interventions d'urgence. Pour protéger la vie privée des employés de PLPM, seuls les noms et les coordonnées des EC sont fournis et ces personnes agissant potentiellement comme EC sont soit sur le site soit immédiatement disponibles sur appel pour les opérations 24h de PLPM. Le commandant peut aussi désigner une personne experte pour effectuer les appels téléphoniques (par exemple, un spécialiste environnemental, un conseiller juridique, etc.).

- Les responsabilités de notifications externes typiques pour chaque personne potentiellement impliquée dans l'intervention initiale sont celles qui sont indiquées dans la Section 2.2.
- Les déclarations obligatoires et numéros de téléphone locaux, provinciaux, fédéraux et de l'état se trouvent dans le Tableau 2.4
- Les contacts pour les ressources d'intervention en cas de déversement comme les fournisseurs de services d'assainissement, les experts / consultants en soutien technique et les autres services de soutien sont énumérés dans le Tableau 2.5.

Le directeur des opérations devra faire également quelques appels à l'externe pour des fournisseurs de services d'assainissement, etc.

DIRECTIVES DE RAPPORT EXTERNE

DIRECTIVES DE RAPPORT EN CAS DE DÉVERSEMENT

- Passez en revue le Tableau 2.8 pour les exigences et conditions des rapports en cas de déversement et faites le rapport comme on l'exige.
- N'inscrivez jamais de renseignements qui **n'ont pas été vérifiés.**
- **Ne spéculez jamais** par rapport à la cause d'un incident et ne faites jamais de reconnaissance de responsabilités.
- **DOCUMENT :**
 - Agence avisée
 - Heure à laquelle l'agence a été avisée
 - Personne avisée
 - Contenu du message
 - Numéro de l'incident s'il y a lieu
- **NE TARDEZ PAS À ENVOYER** le rapport en raison de renseignements incomplets

TABLEAU 2.8
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES
NOTIFICATIONS FÉDÉRALES – TOUS LES ÉTATS

NOTIFICATIONS EXTERNES OBLIGATOIRES		
AGENCE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	EXIGENCES POUR LES RAPPORTS (S'IL Y A LIEU)
National Response Center Washington, D.C. (NRC)	(800) 424-8802* (202) 267-2675	TYPE : Tous les déversements qui ont un impact ou qui menacent les cours d'eau navigables. VERBALES : Avis immédiat nécessaire ÉCRITES : Pas obligatoires
Department of Transportation Service des ressources de l'information Office of Pipeline Safety Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration US Dept. of Transportation Room E22-321, 1200 New Jersey Avenue, S.E. Washington, DC 20590 Dépôt par télécopieur : (202) 366-4566	PHMSA (202) 366-1863 http://nrc.uscg.mil	Tous les déversements qui ont un impact ou qui menacent les cours d'eau navigables doivent être rapportés au National Response Center, au 800-424-8802. De plus, certains incidents de déversement doivent être directement rapportés à la Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration. REMARQUE : PHMSA a exigé une notification directe pour tous les incidents reliés aux pipe-lines rapportés au NRC. Le PHMSA doit être avisé dans l'heure qui suit un incident ou un accident confirmé. <u>Rapport téléphonique ou électronique :</u> L'opérateur doit rapporter les incidents en appelant le Department of Transportation Crisis Management Center, au 202-366-1863 (24 heures), quand : L'opérateur découvre un déversement de liquide dangereux transporté causant un incident nécessitant un rapport écrit comme on l'explique à la page 2-18 et : <ol style="list-style-type: none"> (1) une personne meurt ou subit des blessures qui nécessitent une hospitalisation ; (2) l'incident cause un incendie ou une explosion qui n'est pas déclenchée intentionnellement par l'opérateur ; (3) l'incident cause des dommages à la propriété, y compris des coûts de nettoyage et de réparation, des coûts pour les produits perdus et des dommages à la propriété de l'opérateur et / ou de l'autre entité dépassant 50 000 \$; (4) l'incident pollue un cours d'eau, une rivière, un lac, un réservoir, ou d'autres cours d'eau semblables et enfreint les normes applicables de qualité de l'eau, décolore la surface de l'eau ou le littoral avoisinant, ou dépose de la boue ou une émulsion sous la surface de l'eau ou sur le littoral avoisinant ; ou (5) l'opérateur estime que l'incident est important même s'il ne correspond pas aux critères indiqués ci-dessus.

US FEDERAL

*Numéro 24 heures

TABLEAU 2.8
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES
NOTIFICATIONS FÉDÉRALES – TOUS LES ÉTATS

NOTIFICATIONS EXTERNES OBLIGATOIRES

US FEDERAL

AGENCE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	EXIGENCES POUR LES RAPPORTS (S'IL Y A LIEU)
<p>(suite) Department of Transportation</p> <p>Service des ressources de l'information Office of Pipeline Safety Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration US Dept. of Transportation Room E22-321, 1200 New Jersey Avenue, S.E. Washington, DC 20590 Fax Filing: (202) 366-4566</p>	<p>PHMSA (202) 366-1863</p>	<p>Les rapports téléphoniques de Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration doivent comprendre :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) le nom et l'adresse de l'opérateur, n° d'identification de l'opérateur (2) le nom et le numéro de téléphone de la personne qui rapporte l'incident ; (3) le lieu de l'incident ; (4) l'heure de l'incident ; (5) les décès et dommages corporels ; et (6) tous les faits importants que l'opérateur connaît au sujet de l'incident, y compris la cause de l'incident et les dommages. <ol style="list-style-type: none"> (a) Calcul. Un opérateur de pipeline doit avoir une procédure écrite pour calculer et fournir une estimation initiale raisonnable de la quantité de produit libéré. (b) Nouvelle information. Un opérateur doit fournir un rapport téléphonique supplémentaire au CNRC si de nouvelles informations importantes deviennent disponibles au cours de la phase d'intervention d'urgence pour un événement signalé, le plus tôt possible après que ces informations supplémentaires sont connues. <p><u>Rapport écrit :</u> L'opérateur doit remplir le formulaire 7000-1 du département des transports dans un délai de moins de 30 jours après l'incident quand il répond aux critères suivants :</p> <p>Le liquide dangereux est déversé et</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) l'incident cause un incendie ou une explosion qui n'est pas provoquée intentionnellement par l'opérateur ; (2) il y a une fuite de liquide dangereux de cinq gallons ou plus ; mais aucun rapport n'est exigé pour un déversement de moins de cinq barils qui est causé par une activité d'entretien et le déversement : <ol style="list-style-type: none"> (a) ne répond pas aux autres critères du rapport écrit, (b) ne répond pas aux critères du rapport téléphonique inscrit sous Rapport téléphonique (page 2-17) dans l'article 4 (pollution d'un cours d'eau, d'une rivière, d'un lac, d'un réservoir, ou d'autres cours d'eau semblables), (c) est limité à la propriété de l'entreprise ou à l'emprise du pipe-line, et (d) est rapidement nettoyé (3) une personne meurt ; (4) les blessures d'une personne nécessitent qu'elle soit hospitalisée ; ou (5) l'incident cause des dommages à la propriété, y compris des coûts de nettoyage et de réparation, des coûts pour les produits perdus et des dommages à la propriété de l'opérateur et / ou de l'autre entité dépassant 50 000 \$; <p>Le formulaire 7000-1 du département des transports se trouve dans l'Annexe K.</p>
<p>*Numéro 24 heures</p>		

**TABLEAU 2.8
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES**

NOTIFICATIONS FÉDÉRALES – TOUS LES ÉTATS		
NOTIFICATIONS EXTERNES OBLIGATOIRES		
AGENCE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	EXIGENCES POUR LES RAPPORTS (S'IL Y A LIEU)
Occupational Safety and Health Administration (OSHA) Washington, D.C.	(800) 321-6742*	<p>TYPE : Tous les décès liés au travail dans les 8 heures et toutes les hospitalisations, les amputations et les pertes oculaires dans les 24 heures suivant la confirmation de l'incident.</p> <p>VERBALES : Les décès dans les 8 heures. Les hospitalisations, les amputations et les pertes oculaires dans les 24 heures.</p> <p>ÉCRITES : Tel que demandé.</p>
NOTIFICATIONS EXTERNES RECOMMANDÉES		
AGENCE	RENSEIGNEMENTS	
U.S. Environmental Protection Agency (EPA) : Faites un rapport à l'EPA Regional Administrator dans un délai de moins de 60 jours après l'événement quand les installations ont déversé plus de 1 000 gallons US de pétrole en un seul déversement ou déversé plus de 42 gallons US de pétrole dans chacun des deux déversements de pétrole pendant toute période de 12 mois.	Un appel au NRC répond aux exigences du rapport pour ces deux agences. Cependant, un appel de suivi est fortement recommandé. Les numéros de téléphone sont situés dans la section de notification spécifique de l'état qui suit.	
U.S. Coast Guard		
Local Emergency Planning Committee (LEPC)	Voir les listes de notification de l'état	
State Emergency Response Commission (SERC)	Voir les listes de notification de l'état – DEP	

US FEDERAL

*Numéro 24 heures

**TABLEAU 2.9
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES**

NOTIFICATIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL – QUÉBEC

NOTIFICATIONS EXTERNES EXIGÉES

AGENCE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	EXIGENCES POUR LES RAPPORTS (S'IL Y A LIEU)
Le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST)	Numéro d'urgence 819-997-7887 Télécopieur 819-953-7876	Incident au sujet du pipe-line : Exigences de déclarations spécifiques pour le Canada <u>Régie de l'énergie du Canada</u> (REC) et le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) ont accepté de présenter un guichet unique pour les rapports lors des accidents / incidents impliquant des pipe-lines. Des arrangements ont été faits pour que le BST reçoive ces rapports au nom des deux agences. Tous les accidents et incidents devraient être rapportés au numéro d'urgence du BST en vigueur depuis le 1 ^{er} septembre 1999 (pour trouver le numéro de téléphone, voir le Tableau 2.9). Des rapports préliminaires et détaillés de l'incident devraient également être rapportés au BST. Le BST fera suivre tous les rapports applicables à l'ONE. Email: PipelineNotifications@tsb.gc.ca Section 1 de la Réglementation de la Règlement sur les pipelines terrestres « Incident » désigne un événement qui a pour résultat : (a) un décès ou des blessures graves à une personne (b) un effet négatif important sur l'environnement (c) un incendie ou une explosion involontaire (d) un rejet non intentionnel ou incontrôlé d'hydrocarbures à LVP supérieur à 1,5 m ³ (e) Un rejet non intentionnel ou incontrôlé de gaz ou d'hydrocarbures à HVP (f) l'exploitation d'un pipeline au-delà de ses limites de conception telles que définies dans les normes CSA Z662 ou CSA Z276 ou toutes limites d'exploitation imposées par l'Office.
Régie de l'énergie du Canada	Numéro d'urgence 403-807-9473	Accident impliquant un employé, une maladie professionnelle ou d'autres situations comportant des risques Appelez le numéro d'urgence du BST indiqué ci-dessus pour signaler les incidents importants sur les pipelines et sur les installations réglementées par l'ONÉ et pour signaler tous les événements dans le système de signalement d'événement en ligne de la REC (OERS) (https://apps.cer-rec.gc.ca/ers/home/index). Voir la section 1.6. Section 1 de la Réglementation de la Règlement sur les pipelines terrestres « Incident » désigne un événement qui a pour résultat : (a) un décès ou des blessures graves à une personne (b) un effet négatif important sur l'environnement (c) un incendie ou une explosion involontaire (d) un rejet non intentionnel ou incontrôlé d'hydrocarbures à LVP supérieur à 1,5 m ³ (e) Un rejet on intentionnel ou incontrôlé de gaz ou d'hydrocarbures à HVP (f) l'exploitation d'un pipeline au-delà de ses limites de conception telles que définies dans les normes CSA Z662 ou CSA Z276 ou toutes limites d'exploitation imposées par l'Office. À partir du Règlement sur la sécurité et la santé au travail (pétrole et

CANADA FEDERAL

**TABLEAU 2.9
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES**

NOTIFICATIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL – QUÉBEC		
NOTIFICATIONS EXTERNES EXIGÉES		
AGENCE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	EXIGENCES POUR LES RAPPORTS (S'IL Y A LIEU)
Régie de l'énergie du Canada		<p>gaz (DORS/87-612) du <i>Code canadien du travail</i> (Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences), PLML devra rapporter la date, l'heure, le lieu et la nature de tous les accidents, les maladies professionnelles ou d'autres situations comportant des risques le plus tôt possible, mais pas plus tard que 24 heures après avoir pris connaissance de l'événement, où l'événement a provoqué les circonstances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) la mort d'un employé ; (b) une personne disparue ; (c) un employé qui a subi une blessure invalidante ; (d) la mise en œuvre d'opérations de sauvetage, de reprises ou de procédures d'évacuation ; (e) un incendie ou une explosion qui menace la sécurité ou la santé d'un employé ; (f) la chute libre d'un appareil de levage qui a rendu l'utilisation de l'appareil de levage dangereux pour un employé ; (g) l'accumulation accidentelle, le déversement ou la fuite d'une substance dangereuse ; ou (h) la perte ou des dommages à un navire auxiliaire ; <p>Un rapport écrit de l'incident, de la maladie professionnelle ou d'autres événements dangereux devra être soumis par l'employeur moins de 14 jours après l'incident à Régie de l'énergie du Canada. Le Rapport d'enquête de situation comportant des risques devra être utilisé pour rapporter l'incident médical (voir Tableau 3-4).</p> <p>Section 52 des règlements de la Règlement sur les pipelines terrestres demande aux compagnies d'oléoducs sous la juridiction de l'ONÉ de rapporter les incidents impliquant leurs pipe-lines au BST. Des notes d'orientation pour le règlement sur les pipelines terrestres exposent le contenu et le moment auquel il faut produire ces rapports. Cette section et ces notes d'orientation sont reproduites dans les paragraphes suivants.</p> <p>Rapports d'incidents (Section 52 du règlement sur les pipelines terrestres)</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) La compagnie doit signaler immédiatement à l'Office tout incident mettant en cause la construction, l'exploitation ou la cessation d'exploitation du pipeline et lui présenter, aussitôt que possible par la suite, les rapports d'incident préliminaire et détaillé. (2) Lorsqu'un incident est signalé, un inspecteur peut partiellement ou entièrement relever la compagnie de l'obligation de présenter les rapports d'incident préliminaire et détaillé. <p>Un rapport préliminaire détaillé de l'incident (Notes d'orientation liées au Règlement sur les pipe-lines terrestres – consultez les formulaires de l'Annexe H) devrait être préparé par le commandant en chef adjoint et fourni au BST, le plus tôt possible après la découverte d'un incident et devrait être entrepris dès que les informations sont disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) la zone affectée, la substance impliquée et un estimé du volume répandu, et la nature, le lieu, la date et l'heure de

CANADA FEDERAL

FEDERAL

NOTIFICATIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL – QUÉBEC

NOTIFICATIONS EXTERNES EXIGÉES

AGENCE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	EXIGENCES POUR LES RAPPORTS (S'IL Y A LIEU)
Régie de l'énergie du Canada		<p>l'incident ;</p> <p>(2) le nom et l'occupation de chaque personne tuée à cause de l'incident ;</p> <p>(3) le nom, l'occupation, la condition et le lieu actuel de chaque personne qui a subi une blessure grave ;</p> <p>(4) une description de toute interruption ou déduction des services à cause de l'incident ;</p> <p>(5) une description des actions prises par l'entreprise pour protéger le public et l'environnement ;</p> <p>(6) une description des réparations faites ou qui doivent être faites par l'entreprise et la date anticipée de la remise en service du pipe-line ;</p> <p>(7) la disponibilité des parties endommagées du pipe-line ;</p> <p>(8) la nature et l'étendue de tous les effets environnementaux défavorables ;</p> <p>(9) la nature et l'étendue de toutes les inquiétudes reliées à l'incident exprimées à l'entreprise par le public ;</p> <p>(10) une évaluation descriptive de tout danger persistant relié à l'incident ;</p> <p>(11) d'autres faits significatifs qui sont pertinents par rapport à la cause de l'incident ;</p> <p>(12) une liste de témoins qui ont averti l'entreprise, avec leurs adresses et leurs numéros de téléphone.</p> <p>Rapport détaillé de l'incident Un rapport détaillé de l'incident devrait être préparé par le commandant du lieu de l'incident et devrait être fourni au BST dès que l'information détaillée est disponible et devrait comprendre :</p> <p>(1) une description détaillée des effets environnementaux défavorables de l'incident sur le terrain, la propriété, le bétail, les poissons, la faune et l'habitat des poissons et de la faune ;</p> <p>(2) une description et une évaluation des méthodes de nettoyage et d'élimination utilisées ou proposées devant être utilisées ;</p> <p>(3) une description de toutes les mesures prises ou proposées pour restaurer le terrain où l'incident a eu lieu ;</p> <p>(4) une description de la surveillance entreprise ou proposée devant être entreprise pour déterminer le succès des mesures de restauration ;</p> <p>(5) là où l'incident impliquait un déversement d'hydrocarbures à BPV, un milieu liquide à étudier ou toute substance toxique, un plan du programme que la compagnie propose de suivre pour réhabiliter le secteur affecté ;</p> <p>(6) une description, un croquis ou une photographie de la région affectée par des fluides qui se sont échappés du pipe-line suite à l'incident ;</p> <p>(7) une description de l'incident y compris les événements qui ont mené à l'incident et qui l'ont suivi ;</p> <p>(8) des commentaires, des croquis, des dessins ou des photographies utiles pour l'incident qui sont nécessaires pour une compréhension complète de l'incident ; et</p> <p>(9) des actions qui doivent être prises pour empêcher des</p>

NOTIFICATIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL – QUÉBEC**NOTIFICATIONS EXTERNES EXIGÉES**

AGENCE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	EXIGENCES POUR LES RAPPORTS (S'IL Y A LIEU)
		incidents semblables d'avoir lieu à l'avenir.
Environnement et Changement climatique Canada	514-283-2333 Service de protection environnementale	Tout incident environnemental : déversement de produits dangereux ou de produits pétroliers, des émanations, des odeurs inhabituelles, du bruit, de la vapeur, etc.
Port de Montréal	514-283-7022	Tout déversement dans le fleuve Saint-Laurent.

NOTIFICATIONS EXTERNES RECOMMANDÉES

AGENCE	RENSEIGNEMENTS
Pêches et Océans – Garde côtière canadienne	418-648-2544
Service canadien de la faune	800-363-4735 Urgences (24 heures)
Parcs Canada (serrure de navigation)	450-447-4805

**TABLEAU 2.10
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES**

NOTIFICATIONS SPÉCIFIQUES DES ÉTATS

Des notifications pour chaque état ou province sont détaillées dans les pages qui suivent dans l'ordre suivant : 1) Notifications requises; 2) Notifications non requises; 3) Services d'urgences locales; 4) Communautés, installations et industries voisines.

NOTIFICATIONS REQUISES

MAINE

AGENCE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	EXIGENCES POUR LES RAPPORTS (S'IL Y A LIEU)
Maine Department of Environmental Protection	Déversements de pétrole (800) 482-0777* Appels en dehors de l'état) (207) 822-6300 (Appels en dehors de l'état, 8 a.m. - 5 p.m.) (207) 657-3030 (Appels en dehors de l'état, la nuit, les fins de semaines, pendant les vacances) Matières dangereuses (800) 452-4664 (Appels dans l'état) (207) 624-7000 (Appels en dehors de l'état)	TYPE : Tous les déversements de pétrole, de substance dangereuse ou de déchets dangereux. VERBALES : Notification immédiate requise (Maximum 2 heures). ÉCRITES : 10 jours pour les déversements de pétrole et de matières dangereuses. Une fois que le nettoyage du déversement a été complété, la personne, l'entreprise ou la société responsable du déchargement devra préparer un rapport écrit complet de l'événement et soumettre ce rapport au commissaire dans les 10 jours qui suivent. Le rapport écrit est envoyé au bureau de Canco Road à l'attention de la personne qui est intervenue sur le terrain, qui est intervenue ou qui a répondu à notre appel pour faire le rapport. Le formulaire du rapport de l'état est situé dans l'Annexe K. Maine Department of Environmental Protection 312 Canco Road Portland, ME 04103

MAINE

*Numéro 24 heures

**TABLEAU 2.10
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES**

NOTIFICATIONS D'AIDE ET DE CONSEIL (ressources extérieures)		
AVISEZ SELON LES BESOINS		
MAINE		
AGENCE	LIEU	BUREAU / EN ALTERNANCE
U.S. Environmental Protection Agency (EPA) - Region I	Boston, MA	(617) 223-7265 (617) 723-8928* (800) 424-8802* (857) 383-8450*
U.S. Coast Guard - Marine Safety Office (USCG - COTP) (USCG-SNNE)	South Portland, ME South Portland, ME	(207) 767-0320 (207) 767-0303
U.S. Fish and Wildlife Service (USFWS) (b) (6)	Concord, ME	(207) 469-6842
Oxford County Emergency Management Agency (LEPC) (b) (6)	South Paris, ME	(207) 743-6336
Maine DEP - Southern Maine	Portland, ME	(207) 822-6300 (888) 769-1036
National Weather Service (Recorded Forecasts)	Gray, ME	(207) 688-3216
NOAA Hazardous Materials Response and Assessment Dir. (b) (6)	Boston, MA	(617) 223-8016 (206) 526-6317* (b) (6)
U.S. Department of Interior (b) (6)	Boston, MA	(617) 223-8565 (617) 925-2767*
Department of Conservation Bureau of Public Lands (b) (6)	Augusta, ME	(207) 287-3061
Department of Inland Fish & Wildlife (b) (6)	Bangor, ME	(207) 941-4467 (207) 941-4448
Department of Marine Services (b) (6)	Hallowell, ME	(207) 633-9507 (207) 624-6550
Maine State Emergency Response Commission (SERC) (b) (6)	Augusta, ME	(207) 626-4503
Maine Emergency Management Agency (MEMA) (b) (6)	Augusta, ME	(800) 452-8735 (207) 624-4400
Cumberland County - Emergency Management Agency (LEPC)	Windham, ME	(207) 892-6785 (207) 623-3614* (Sheriff)
South Portland Conservation Commission	South Portland, ME	(207) 767-3201
Westbrook Conservation Commission	Westbrook, ME	(207) 854-0676
Windham Natural Resource Committee	Windham, ME	(207) 892-1905
Bethel Conservation Committee	Bethel, ME	(207) 824-2669

*Numéro 24 heures

MAINE

**TABLEAU 2.10
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES**

NOTIFICATIONS D'AIDE ET DE CONSEIL (ressources extérieures)		
AVISEZ SELON LES BESOINS		
MAINE		
AGENCE	LIEU	BUREAU / EN ALTERNANCE
Department of Environmental Protection (b) (6) (b) (6) Unbooming During Transfer	Augusta, ME Portland, ME Portland, ME	(207) 287-7190 (207) 822-6300 (207) 822-6300 (207) 879-6369
Governor's Office	Augusta, ME	(207) 287-3531
Maine Bureau of Waterways	Portland, ME	(207) 773-5608
Maine Historic Preservation Commission (b) (6)	Augusta, ME	(207) 287-2132
Maine State Police	Augusta, ME	(800) 452-4664
Maine Dig Safe		(888) DIG-SAFE

SERVICES D'URGENCE LOCAUX		
AVISEZ SELON LES BESOINS		
MAINE		
SERVICE	LIEU	BUREAU / EN ALTERNANCE
COMTÉ DE CUMBERLAND		
Cumberland County Emergency Director	Portland, ME	(207) 892-6785
Portland Water District (24 hr)	Portland, ME	(207) 761-8300
South Portland Wastewater Treatment Plant	South Portland, ME	(207) 767-7675
Portland Wastewater Treatment Plant	Portland, ME	(207) 761-5424
Services municipaux de lutte contre l'incendie		
South Portland (Hazardous Materials & Hazardous Waste spill mutual aid)	----	911 (207)-874-8576*
Portland	----	(207)-874-8576*
Westbrook	----	(207)-854-0644* (207) 854-2531
Windham	----	(207) 893-2810* (207) 892-2525
Raymond	----	(207) 893-2810* (207) 655-7851

Casco	----	(207) 893-2810* (207) 627-6958
Naples	----	(207) 893-2810* (207) 693-6850
Otisfield	----	(207) 743-9554* (207) 539-4619
Harrison	----	(207) 893-2810* (207) 583-6011
Pompiers volontaires		
MP 10-21 (b) (6), Fire Chief	Windham, ME	(207) 892-1911
MP 21-26 (b) (6), Fire Chief	Raymond, ME	(207) 655-7851
MP 26-32 (b) (6), Fire Chief	Casco, ME	(207) 693-6850
MP 32-40 (b) (6), Fire Chief	Otisfield, ME	(207) 539-4619
MP 40-43 (b) (6), Fire Chief	Harrison, ME	(207) 583-6011

MAINE

**TABLEAU 2.10
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES
SERVICES D'URGENCE LOCAUX**

AVISEZ SELON LES BESOINS		
MAINE		
SERVICE	LIEU	BUREAU / EN ALTERNANCE
COMTÉ DE CUMBERLAND		
Forces de l'ordre		
Maine State Police	Gray, ME	(800) 482-0730
Maine State Police	Augusta, ME	(800) 452-4664
Cumberland County Sheriff	----	(800) 501-1111 non-urgence (207) 774-1444 urgence
Local Police Departments	----	
South Portland	----	911 (207) 799-5511
Portland	----	(207) 874-8875
Westbrook	----	(207) 854-2531
Windham	----	(207) 892-2525
Harrison		(800) 501-1111 – Uses Cumberland County
<i>Central Maine Partners in Health</i>		
Central Maine Partners in Health	South Portland, ME	207-741-0220
<i>Hôpitaux</i>		
Maine Medical Center	Portland, ME	(207) 871-2381
Mercy Hospital	Portland, ME	(207) 879-3266

MAINE

**TABLEAU 2.10
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES**

SERVICES D'URGENCE LOCAUX		
AVISEZ SELON LES BESOINS		
MAINE		
SERVICE	LIEU	BUREAU/ ALTERNATE
COMTÉ D'OXFORD		
Services municipaux de lutte contre l'incendie		
Norway	----	(207) 743-2424
Waterford	----	(207) 583-2410
Bethel	----	(800) 733-1421 (207) 824-2665
Newry	----	(207) 824-4905
Gilead	----	(207) 836-2079
Rumford	----	(207) 364-2901
Forces de l'ordre		
Norway Police Department	Norway, ME	(207) 743-8934
Bethel Police Department	Bethel, ME	911 urgence ou (800) 733-1421 non urgence
Rumford Police Department	Rumford, ME	(207) 364-4551
Médecins		
(b) (6) Oxford Hills Internal Medicine Group	Norway, ME	(207) 743-7721
Hôpital		
Stephens Memorial Hospital	Norway, ME	(207) 743-5933

MAINE

**TABLEAUX 2.10
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES**

COMMUNAUTÉS, INSTALLATIONS ET INDUSTRIES VOISINES

AVISEZ SELON LES BESOINS

INDUSTRIE OU COMMUNAUTÉ

POTEAU MILLIAIR E (PM)	COURS D'EAU	INDUSTRIE OU COMMUNAUTÉ	LIEU	BUREAU/ EN ALTERNANCE
----	Portland Harbor	Central Maine Power	Portland, ME	(800) 696-1000
		MSRC	Portland, ME	(207) 780-8801
		Irving/Buckeye	South Portland, ME	(207) 761-0501
		Global	South Portland, ME	(207) 767-8259
		Sprague Energy	South Portland, ME	(207) 799-4899
		Citgo Enterprises	South Portland, ME	(207) 799-3394
5 to 29	Presumpscot River	Portland Water District	Portland, ME	(207) 774-5961
	Pleasant River	Central Maine Power	Portland, ME	(800) 696-1000
	Sebago Lake	S.D. Warren Co.	Westbrook, ME	(207) 856-4000
	Panther Pond	Cumberland Co.	Portland, ME	(207) 774-1444 (Sheriff)
29 to 60	Parker Pond	Casco Village	Casco, ME	(207) 627-4515
	Crooked River	Hancock Lumber Co.	Casco, ME	(207) 627-4201
		Portland Water District	Portland, ME	(207) 761-8310
		Papoose Pond Campground	N. Waterford, ME	(207) 583-4470
60	Androscoggin R.	St. Lawrence & Atlantic R.R.	Auburn, ME	(207) 782-5680
0-60	Various	Portland Natural Gas Transmission	Westbrook, ME to Gorham, NH	(888) 576-4634

MAINE

Quand le pétrole entre dans un cours d'eau dans une mesure telle qu'il peut mettre en danger l'approvisionnement en eau ou créer un danger d'incendie dans une communauté ou dans une industrie, les personnes concernées doivent être rapidement avisées. Cette liste est destinée à servir de liste de vérification et devrait être modifiée pour inclure toutes autres personnes concernées dans chaque section par rapport à laquelle le superviseur a connaissance.

*Remarque : Communiquez avec le *Central Maine Power* pour tout problème impliquant des lignes de transmission et des installations de transport d'électricité dans le Maine.

TABLEAU 2.11

RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES

NOTIFICATIONS OBLIGATOIRES		
NEW HAMPSHIRE		
AGENCE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	EXIGENCES POUR LES RAPPORTS (S'IL Y A LIEU)
New Hampshire Department of Environmental Services	(603) 271-3899 * (8 a.m. - 4 p.m.) (603) 223-4381 (nights, weekends, holidays)	TYPE : Tous déversements de pétrole ou de substance ou de déchets dangereux. VERBALES : Notification immédiate requise. ÉCRITES : Cela doit être fait moins de 15 jours après l'incident.
New Hampshire State Police	(603) 223-4381	New Hampshire Department of Environmental Services Attn: Special Investigations Section 6 Hazen Drive Concord, NH 03301
Service d'incendie le plus proche	(Voir les contacts d'urgence locaux)	TYPE : Une condition dans laquelle un feu ou un danger pour la sécurité existe. VERBALE : Notification immédiate requise.

NEW HAMPSHIRE

*Numéro 24 heures

TABLEAU 2.11

RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES

NOTIFICATIONS D'AIDE ET DE CONSEIL (ressources extérieures)		
AVISEZ SELON LES BESOINS		
NEW HAMPSHIRE		
AGENCE	LIEU	BUREAU / EN ALTERNANCE
U.S. Department of Agriculture - Forest Service District Ranger (Any leak or spill in the White Mountains between mile 87 and 91).		(603) 466-2713 (603) 528-8721 (Durant les heures de bureau)
U.S. Environmental Protection Agency (EPA) - Region I	Boston, MA	(617) 223-7265 (617) 723-8928* (800) 424-8802* (857) 383-8450*
U.S. Fish and Wildlife Service (USFWS)	Chelsea, MA	(617) 889-6616
U.S. Coast Guard – Sector Northern New England (USCG - COTP) (USCG - MSO)	South Portland, ME South Portland, ME	(207) 767-0320 (207) 767-0303
National Weather Service (Recorded Forecasts)	Gray, ME	(207) 688-3210
New Hampshire Fish & Game Department	Concord, NH	(603) 271-2462
NOAA Hazardous Materials Response and Assessment Director (b) (6)	Boston, MA	(b) (6)
New Hampshire Emergency Management (SERC) (b) (6)	Concord, NH	(800) 852-3792 (603) 271-6911 (603) 271-2231
Lancaster LEPC (b) (6)	Lancaster, NH	(603) 788-3391
Jefferson LEPC (b) (6)	Jefferson, NH	(603) 586-4436
Randolph LEPC (b) (6)	Randolph, NH	(603) 486-5775
Shelburne Natural Resources and Conservation Committee	Shelburne, NH	(603) 466-2262
Lancaster Conservation Committee	Lancaster, NH	(978) 368-4007

NEW HAMPSHIRE

*Numéro 24 heures

**TABLEAU 2.11
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES**

SERVICES D'URGENCE LOCAUX		
AVISEZ SELON LES BESOINS		
NEW HAMPSHIRE		
SERVICE	LIEU	BUREAU / EN ALTERNANCE
COMTÉ DE COOS		
Services municipaux de lutte contre l'incendie		
Shelburne	----	(603) 466-3345
Gorham	----	(603) 466-3336
Randolph	----	(603) 466-3336
Jefferson	-----	(603) 586-4444 (603) 788-3232*
Lancaster	----	(603) 788-4830 (603) 788-3232*
Guildhall (Part of Lunenburg)	----	(603) 788-4466
Lunenburg	----	(603) 788-4466
Sutton	----	(802) 748-5050
Burke	----	(802) 748-5050
Pompiers volontaires		
MP 72-86 (b) (6)	Shelburne, NH	603 466-3345
MP 71 – 86 (b) (6)	Gorham, NH	(603) 466-2549
MP 86 – 93 (b) (6)	Randolph, NH	(603) 466-2332
MP 93 – 103 (b) (6)	Jefferson, NH	(603) 586-4570**
MP 103 – 107 (b) (6)	Lancaster, NH	(603) 788-4749**
Forces de l'ordre		
New Hampshire State Police	Concord, NH	(603) 271-3636
Twin Mountain State Police Barracks	Twin Mountain, NH	(603) 846-3333
State Highway Commission	Lancaster, NH	(603) 846-3333 (603) 788-4641
County Sheriff (Gerald Marcou Jr.)	Lancaster, NH	(603) 788-5598
Shelburne Police Department	Shelburne, NH	(603) 466-3345
Gorham Police Department	Gorham, NH	(603) 466-3336
Randolph Police Department	Randolph, NH	(603) 466-3336
Jefferson Police Department	Jefferson, NH	(603) 846-5517
Lancaster Police Department	Lancaster, NH	(603) 788-4402
Agents de santé		
Weeks Medical	Lancaster, NH	(603) 788-2521
(b) (6)	Dalton, NH	(b) (6)
(b) (6)	Littleton, NH	(b) (6)

NEW HAMPSHIRE

**TABLEAU 2.11
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES**

SERVICES D'URGENCE LOCAUX

AVISEZ SELON LES BESOINS

NEW HAMPSHIRE

SERVICE	LIEU	BUREAU / EN ALTERNANCE
COOS COUNTY (suite)		
Médecins		
Gorham Medical Center Family Health Services	Gorham, NH	(603) 466-2741
Weeks Medical Center	Lancaster, NH	(603) 788-2521
Hôpitaux		
Androscoggin Valley Hospital	Berlin, NH	(603) 752-2200
Weeks Memorial Hospital	Lancaster, NH	(603) 788-4911
Ambulance		
Gorham Ambulance Service	Gorham, NH	(603) 466-3336

COMMUNAUTÉS, INSTALLATIONS ET INDUSTRIES VOISINES

AVISEZ SELON LES BESOINS

INDUSTRIE OU COMMUNAUTÉ

POTEAU MILLIAIRE (PM)	COURS D'EAU	INDUSTRIE OU COMMUNAUTÉ	LIEU	BUREAU / EN ALTERNANCE
60 to 90	Peabody River	NH and VT R.R.	Whitefield, NH	(603) 837-3055
		Public Serv. Co. of N.H.	Berlin, NH	(800) 662-7764
		Gorham, N.H. Town Office	Gorham, NH	(603) 466-2744
		Gorham Paper and Tissue	Berlin, NH	(603) 342-2000
		Chadbourne Tree Farm and Hancock Lumber	Bethel, NH	(207) 824-2166
		Mead Paper	Rumford, ME	(207) 364-4521
90 to 113	Connecticut River	NH and VT R.R.	Whitefield, NH	(603) 837-3055
		Public Service of N.H.	Berlin, NH	(800) 662-7764
		Maine Central R.R.	Portland, ME	(800) 955-9217 (800) 248-2861 (207) 848-9851* (207) 848-4315*
		Lancaster Town Office	Lancaster, NH	(603) 788-3391
		TransCanada-Moore Station	Littleton, NH	(603) 991-2668* (603) 348-3710*

Quand le pétrole entre dans un cours d'eau dans une mesure telle qu'il peut mettre en danger l'approvisionnement en eau ou créer un danger d'incendie dans une communauté ou dans une industrie, les personnes concernées doivent être rapidement avisées. Cette liste est destinée à servir de liste de vérification et devrait être modifiée pour inclure toutes autres personnes concernées dans chaque section par rapport à laquelle le superviseur a connaissance. Communiquez avec les services publics du New Hampshire pour toute question impliquant les lignes de transmission et les installations de transport d'énergie électrique dans le New Hampshire.

NEW HAMPSHIRE

**TABLEAU 2.11
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES**

NOTIFICATIONS OBLIGATOIRES		
VERMONT		
AGENCE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	EXIGENCES POUR LES RAPPORTS (S'IL Y A LIEU)
Agency of Natural Resources - Department of Environmental Conservation (Waste Mgmt. 8 am - 4 pm) (Emergency Mgmt/State Police) (Numéro de téléphone d'urgence pour les matières dangereuses)	(800) 347-0488*	TYPE : Tous les déversements qui ont un impact sur l'environnement. - un déversement de 2 gallons ou plus VERBALES : Notification immédiate requise. ÉCRITES: Dans les 10 jours pour tout déversement à signaler. ÉCRITES : Tel que demandé par l'agence. Vermont Department of Environmental Conservation Agency of Natural Resources 103 South Main Street West Building Waterbury, VT 05671-0404
Vermont Department of Public Service	(802) 828-2811	TYPE : Tous les incendies, les fuites et les explosions. VERBALES : Notification immédiate requise. ÉCRITES : Tel que demandé par l'agence.
Centre national d'intervention	1-800-424-8802	TYPE : Tout déversement qui affecte (ou menace) les eaux de surface (par exemple les lacs, les ruisseaux, les zones humides) VERBALES : Notification immédiate requise

NOTIFICATIONS D'AIDE ET DE CONSEIL (ressources extérieures)

AVISEZ SELON LES BESOINS

VERMONT		
AGENCE	LIEU	BUREAU / EN ALTERNANCE
U.S. Environmental Protection Agency (EPA) - Region I	Boston, MA	(617) 223-7265 (617) 723-8928* (800) 424-8802* (857) 383-8450*
U.S. Coast Guard – Sector Northern New England (USCG - COTP)	Portland, ME	(207) 767-0320 (207) 767-0303
U.S. Fish and Wildlife Service (USFWS)	Chelsea, MA	(617) 889-6616
National Weather Service (Recorded Forecasts)	Gray, ME	(207) 688-3210
Department of Fish and Wildlife Commission	Waterbury, VT	(812) 241-3700
NOAA Hazardous Materials Response and Assessment Director (b) (6)	Boston, MA	(617) 223-8016 (b) (6)
Agency of Natural Resources Dept. of Environmental Conservation (b) (6), SERC Chair	Waterbury, VT	(800) 347-0488 (802) 244-8721
LEPC #9 (b) (6)	St. Johnsbury, VT	(802) 748-2576
LEPC #10 x/o Newport City PD (b) (6)	Newport, VT	(802) 334-6733
Sutton Conservation Committee	Sutton, VT	(603) 927-4416

VERMONT

TABLEAU 2.12
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES
SERVICES D'URGENCE LOCAUX

AVISEZ AU BESOIN		
VERMONT		
SERVICE	LIEU	BUREAU / EN ALTERNANCE
DANS TOUT L'ÉTAT		
Emergency Hazardous Materials Spill Reporting 7:45 AM – 4:30 PM En semaine		1-800-641-5005* (802) 241-3888
State Police Headquarters	Waterbury, VT	(802) 244-7345
Pour signaler une urgence dans le Vermont, communiquez avec la caserne de la police d'État du Vermont appropriée.		
COMTÉ D'ESSEX (GUIDHALL, LUNENBURG, VICTORY)		
Vermont State Police - St. Johnsbury Barracks	St. Johnsbury, VT	(802) 748-3111*
Essex County Sheriff	Guildhall, VT	(802) 676-3500
Pompiers volontaires		
MP 107 - 114	Guildhall, VT	(802) 328-4415 (802) 328-3879
COMTÉ DE CALEDONIA (BURKE, SUTTON)		
Forces de l'ordre		
Vermont State Police - St. Johnsbury Barracks	St. Johnsbury, VT	(802) 748-3111*
Caledonia County Sheriff	St. Johnsbury, VT	(802) 748-6666
Service des incendies de St.-Johnsbury (Signalez toutes les urgences d'incendie dans le comté de Caledonia)	St. Johnsbury, VT	(802) 748-8925* (802) 748-2372
Pompiers volontaires		
– Wayne Greer	East Burke, VT	(802) 626-5484
– Kyle Seymour	Sutton, VT	(802) 467-8335
COMTÉ D'ORLEANS (BARTON, IRASBURG, NEWPORT, TROY, JAY)		
Vermont State Police- Derby Barracks	Derby, VT	(802) 334-5829*
Orleans County Sheriff	Derby, VT	(802) 334-3333
Services policiers		
St. Johnsbury	----	(802) 748-2314
Barton	----	(802) 334-8881
Newport	----	(802) 334-6733
Forces de l'ordre		
Vermont State Police- Derby Barracks	Derby, VT	(802) 334-5829

*Numéro 24 heures

TABLEAU 2.12

RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES

VERMONT

SERVICES D'URGENCE LOCAUX		
AVISEZ AU BESOIN		
VERMONT		
SERVICE	LIEU	BUREAU / EN ALTERNANCE
COMTÉ D'ORLEANS		
Hôpitaux		
Northeastern Vt. Regional Hospital	St. Johnsbury, VT	(802) 748-8141
North County Hospital	Newport, VT	(802) 334-7900
Ambulance		
Northeastern Vt. Regional Hospital	St. Johnsbury, VT	(802) 748-8141
Newport Ambulance	Newport, VT	(802) 334-2023
Pompiers volontaires		
MP 137 – 146 (b) (6)	Barton, VT	(802) 673-8330
MP 146 – 154 (b) (6)	Irasburg, VT	(802) 754- 9500
MP 154 – 158 (b) (6)	Newport, VT	(b) (6)
MP 158 – 166 (b) (6)	Troy, VT	(b) (6)
(b) (6)	Jay, VT	(802) 988- 4734

**TABLEAU 2.12
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES**

COMMUNAUTÉS, INSTALLATIONS ET INDUSTRIES VOISINES

AVISEZ AU BESOIN

INDUSTRIE OU COMMUNITÉ

POTEAU MILLIAIRE (PM)	COURS D'EAU	INDUSTRIE OU COMMUNAUTÉ	LIEU	BUREAU / EN ALTERNANCE
		Lunenburg Town Office	Lunenburg, VT	(802) 892-5959
113 - 123	Moose River	Maine Central Railroad	Portland, ME	(800) 955-9217 (800) 248-2861 (Customer Service) (207) 848-9851* (207) 845-4315*
		St. Johnsbury Town Office	St. Johnsbury, VT	(802) 748-3926
123 - 127	Passumpsic River	East Burke Garage	Lyndonville, VT	(802) 626-5484
	East Branch	Lyndonville Village Office	Lyndon, VT	(802) 626-5785
		Lyndonville Power Co. (8 am - 4 pm)	Lyndon, VT	(802) 626-3638 (802) 626-9252
		Northern Vermont R.R. Yard Office Roadmaster	Newport, VT	(802) 334-8435 (800) 955-9208 (Railroad Ops) (802) 334-6540
		Vermont Electric Cooperative	Newport, VT	(802) 334-6538

Quand le pétrole entre dans un cours d'eau dans une mesure telle qu'il peut mettre en danger l'approvisionnement en eau ou créer un danger d'incendie dans une communauté ou dans une industrie, les personnes concernées doivent être rapidement avisées. Cette liste est destinée à servir de liste de vérification et devrait être modifiée pour inclure toutes autres personnes concernées dans chaque section par rapport à laquelle le superviseur a connaissance.

Remarque : Communiquez avec le *Vermont Electric Cooperative* pour tout problème concernant les lignes de transmission et les installations de transport d'énergie électrique dans le Vermont.

*Numéro 24 heures

**TABLEAU 2.13
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES**

NOTIFICATIONS OBLIGATOIRES		
QUÉBEC		
AGENCE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	EXIGENCES POUR LES RAPPORTS (S'IL Y A LIEU)
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	866-694-5454 Urgences environnementales (24 heures) Toutes les régions	Tout incident environnemental : déversement de matières dangereuses ou de produits pétroliers, émanations, odeurs inhabituelles, bruit, vapeur, etc. Un déversement avec des impacts possibles sur un cours d'eau ou des déversements sur terre, tout déversement de contaminant, de la liste établie de polluants, libéré dans l'environnement ou susceptible de nuire à la vie, à la santé, la sécurité, le bien-être ou le confort d'une personne, un polluant qui peut endommager ou détériorer la qualité du sol, la végétation, la faune ou la propriété.
Bureau régional de l'Estrie	819-820-3882	
Bureau régional de la Montérégie	450-928-7607	
Bureau régional de Montréal et de Lanaudière	514-873-3636	
NOTIFICATIONS D'AIDE ET DE CONSEIL (ressources extérieures)		
AVISEZ AU BESOIN		
QUÉBEC		
AGENCE	LIEU	BUREAU / EN ALTERNANCE
Autorité municipale ou régionale de la MRC		
	Brôme-Missisquoi	450-266-4900
	Memphrémagog	819-843-9292
	Lajemmerais (Boucherville, Varennes, Vercheres)	450-583-3301
	Rouville	450-460-2127
	Haut-Richelieu	450-346-3636
	Vallée du Richelieu	450-464-0339
Quebec Road Department		
	Numéro principal	450-589-5651
	Cantons de l'Est	819-820-3280
	Montérégie	450-347-2301
	Boucherville	450-655-1317
CANUTEC		613-996-6666

QUÉBEC

*Voir le manuel du droit de passage de Pipe-line Montréal pour la liste des cédants de terrains individuels.

**TABLEAU 2.13
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES**

QUÉBEC

NOTIFICATIONS D'AIDE ET DE CONSEIL (ressources extérieures)		
AVISEZ AU BESOIN		
SERVICES AMBULANCIERS		
Région de Highwater – Région de la rivière Missisquoi	Ambulance Cowansville inc.	800-361-3010 450-263-2444
	Ambulance de l'Estrie (Eastman)	800-567-6090
	Berkshire Ambulance	802-933-4300
	Enosburg Ambulance	802-933-4000
	Highgate Ambulance	802-868-3320
	Richford Ambulance	802-848-7700
	Sheldon Ambulance	802-933-4000
	Swanton Ambulance	802-868-3320
Région de Saint-Césaire	Ambulance Marieville	800-363-1916
PREMIERS INTERVENANTS		
Police provinciale	Estrie	819 564-1212
	Montréal	514-310-4141
	Montréal	450-641-2128
Vermont Police Headquarters	Headquarters	802-244-8727
	Troop A (St. Albans, Vermont)	802-524-5993 802-933-5555
	Troop B (Derby, Vermont) (St. Johnsbury, Vermont)	802-334-8881 802-748-3111

**TABLEAU 2.13
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES**

NOTIFICATIONS D'AIDE ET DE CONSEIL (ressources extérieures)		
AVISEZ AU BESOIN		
Services de santé		
Région de Highwater		
Médecins	Bedford Medical Centre	450-248-3336
	Cowansville Medical Centre	450-263-0774
Hôpitaux	Brome Missisquoi-Perkins-Cowansville	450-266-4342
	North Country Hospital, Newport, Vt.	802-334-7331
	Northwest Medical Centre, St. Albans, VT	802-524-1037 (24 heures)
CLSC	C.L.S.C. Mansonville	450-292-3376
Région de Saint-Césaire		
Medical Doctor	Robinson Medical Centre, Granby	450-378-8435
Hospital	Centre santé et services sociaux de la Haute-Yamaska	450-372-5491
Région de la rivière Richelieu		
Hospitals	Charles LeMoyne Hospital, Greenfield Park	450-466-5000
	Public Health	450-466-5655
	Hôtel-Dieu Hospital, Sorel	450-746-6000
Région de Montréal		
Medisys	Groupe santé Medisys	514 845-1211
Hôpitaux	Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), Montréal	514-890-8000
	Hôpital Maisonneuve-Rosemont	514-252-3400
	Hôpital Pierre Boucher Longueuil	450-468-8111

**TABLEAU 2.13
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES**

COMMUNAUTÉS, INSTALLATIONS ET INDUSTRIES VOISINES

AVISEZ AU BESOIN

INDUSTRIE OU COMMUNAUTÉ

Municipalités	Hôtel de ville	Département des incendies	Police locale
Ange-Gardien	819-986-7470	911	911
Beloil	450-467-2835	450-536-3333	
Boucherville *(si à l'extérieur des limites de la ville)	450 463-7027	911 450-463-7038*	911 450-463-7028*
Brigham	450-263-5942	911	911
Cowansville	450-263-0141	911	911
Dunham	450-295-2418	911	911
Sutton	450-538-2290	911	911
Highwater/Potton	450-292-3313	911	911
Marieville	450-460-4444	911	911
McMasterville	450-467-3580	911	
Montréal	514-872-1111	911	
Montréal-Est *(à l'extérieur de la ville)	514-645-7431	911 514-280-7808*	911 514-280-2255*
Mont-Saint-Hilaire	450-467-2854	911	
Otterburn Park	450-536-0303	911	
Potton	450-292-3313	911	911
Repentigny *(à l'extérieur de la ville)	450-470-3000	911	911 450-470-3600*
Saint-Antoine-sur-Richelieu	450-787-3497	911	911
Saint-Basile-le-Grand	450-461-8000	911	911
Saint-Bruno-de-Montarville	450-653-2443	911	911
Saint-Césaire (suburbs)	450-469-3108	911	911
Saint-Césaire (ville / banlieues)	450-469-3108	911	911
Saint-Charles-sur-le-Richelieu	450-584-3484	911	911
Saint-Denis-sur-Richelieu	450-787-2092	911	911
Saint-Marc-sur-Richelieu	450-584-2258	911	911
Saint-Mathias	450-658-2841	911	911
Saint-Roch-de-Richelieu	450-785-2755	911	911
Saint-Ours	450-785-2203	911	911
Saint-Sulpice	450-589-4450	911	
Sainte-Angèle-de-Monnoir	450-460-7838	911	911

QUÉBEC

Sainte-Brigitte-d'Iberville	450-293-7511	911	911
Sainte-Julie	450-922-7111	911	911

**TABLEAU 2.13
RÉFÉRENCES DE NOTIFICATIONS EXTERNES**

COMMUNAUTÉS, INSTALLATIONS ET INDUSTRIES VOISINES			
AVISEZ AU BESOIN			
INDUSTRIE OU COMMUNAUTÉ			
Municipalités	Hôtel de ville	Département des incendies	Police locale
Sorel/Tracy	450-780-5600	911	
Sutton Township & Town	450-538-2290	911	911
Varenes	450-652-9888	911	911
Verchères	450-583-3307	911	

QUÉBEC

NOTIFICATIONS – QUÉBEC		
NOTIFICATIONS EXTERNES OBLIGATOIRES		
AGENCE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	EXIGENCES POUR LES RAPPORTS (S'IL Y A LIEU)
Service local des incendies	Tableau 2.13	Un déversement ou des émanations avec des risques d'incendie ou d'explosion
Police municipale ou provinciale	Tableau 2.13	Incident avec des impacts sur la sécurité publique (ex. déversements / incendies)
Municipalité impliquée	Tableau 2.13	Un déversement ou des émanations avec des risques d'incendie ou d'explosion Incident avec des impacts sur la sécurité publique Incident avec des conséquences graves sur la population environnante

***Remarque : Communiquez avec *Hydro-Québec* pour tout problème impliquant les lignes de transmission et les installations de transport d'énergie électrique au Québec.**

**TABLEAU 2.13 (suite)
RÉFÉRENCE DE NOTIFICATION EXTERNE**

COMMUNAUTÉ VOISINE, SERVICE PUBLIC, INDUSTRIE (suite)			
NOTIFIEZ AU BESOIN			
INDUSTRIE OU COMMUNITÉ			
Municipalités	Hôtel-de-ville	Service des incendies	Police locale
Sorel/Tracy	450-780-5600	911	
Sutton Township & Town	450-538-2290	911	911
Varenes	450-652-9888	911	911
Verchères	450-583-3307	911	
Service public		DIVS	Urgence
Hydro-Québec		1-866-302-2510	1-888-694-2577*

NOTIFICATIONS LOCALES – QUÉBEC		
NOTIFICATIONS EXTERNES REQUISES		
ORGANISME	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	EXIGENCES DE RAPPORT (LE CAS ÉCHÉANT)
Service des incendies local	Tableau 2.13	Déversement ou émanations avec des risques d'incendie ou d'explosion
Police municipale ou provinciale	Tableau 2.13	Incident avec impacts sur la sécurité publique (par ex. : déversements / incendie)
Municipalité impliquée	Tableau 2.13	Déversement ou émanations avec des risques d'incendie ou d'explosion Incident avec des impacts sur la sécurité publique Incident ayant des conséquences majeures sur la population environnante

Remarque : Communiquez avec *Hydro-Québec* pour tout problème impliquant des lignes de transmission et des installations de transport d'électricité au Québec.

TABLEAU 2.14

RÉFÉRENCE DE NOTIFICATION EXTERNE

ENTREPRENEURS / SERVICES (TOUTES LES ZONES D'INTERVENTION DES ÉTATS-UNIS)		
ORGANISMES D'ÉLIMINATION DES DÉVERSEMENTS D'HUILE CLASSIFIÉES DE LA GARDE CÔTIÈRE US (OSRO)		
COMPAGNIE	LIEU	BUREAU / AUTRE
Clean Harbors of Maine, Inc. 17 Main Street South Portland, ME 04106	South Portland, ME	(207) 799-8111*
MSRC Region 1 Center 120 Fieldcrest Avenue Edison, NJ 08837	Edison, NJ	(800) 259-6772* (800) 645-7745* (732) 417-0175* (732) 346-2450 (Office)
MSRC Portland Preposition Site	Portland, ME	(207) 780-8801

RESOURCES US

* Numéro 24 heures

TABLEAU 2.14 (suite)
RÉFÉRENCE DE NOTIFICATION EXTERNE

ENTREPRENEURS / SERVICES													
RESSOURCE ADDITIONNELLE D'INTERVENTIONS													
<p>Les ressources suivantes sont répertoriées par catégories. Les catégories sont les suivantes :</p> <table border="0"> <tr> <td>Aviation</td> <td>Entrepreneurs & Équipement</td> </tr> <tr> <td>Sapeurs-pompiers</td> <td>Échantillonnage de substances dangereuses</td> </tr> <tr> <td>Transporteurs de déchets dangereux</td> <td>Entrepreneurs d'intervention en cas de déversement</td> </tr> <tr> <td>Sécurité</td> <td>Sauvetage et réhabilitation de la faune</td> </tr> <tr> <td>Stockage et élimination</td> <td></td> </tr> </table> <p>Cette liste n'est pas séparée géographiquement; il s'agit plutôt d'une liste générale d'entrepreneurs / experts pouvant potentiellement réagir en cas de déversement n'importe où dans le système.</p> <p>Des ressources supplémentaires à chacun des emplacements de stations de pompage sont également répertoriées à la fin de la liste des ressources générales.</p>				Aviation	Entrepreneurs & Équipement	Sapeurs-pompiers	Échantillonnage de substances dangereuses	Transporteurs de déchets dangereux	Entrepreneurs d'intervention en cas de déversement	Sécurité	Sauvetage et réhabilitation de la faune	Stockage et élimination	
Aviation	Entrepreneurs & Équipement												
Sapeurs-pompiers	Échantillonnage de substances dangereuses												
Transporteurs de déchets dangereux	Entrepreneurs d'intervention en cas de déversement												
Sécurité	Sauvetage et réhabilitation de la faune												
Stockage et élimination													
RESSOURCES ADDITIONNELLES D'INTERVENTIONS AUX ÉTATS-UNIS													
SERVICE	LIEU	COMPAGNIE	BUREAU/ AUTRE										
Aviation	Newport, Vermont	Lakeview Aviation (Fixed Wing Aircraft)	(802) 334-5001 (802) 673-8935*										
Sapeurs-pompiers		Williams Fire & Hazard Control (Commercial Firefighters)	(409) 727-2347* (Answering Service) (281) 999-0276 (409) 745-3232										
Sapeurs-pompiers	Houston, TX	Red Adair (Commercial Firefighters)	(713) 589-5500										
Sapeurs-pompiers	Lionville, PA	Kidder Firefighting (Firefighting Foam)	(610) 363-1400 (24 Hr.)										
Sapeurs-pompiers	St. Paul, MN	3 M Company (Firefighting Foam)	(651) 733-1110 (24 Hr.)										
Échantillonnage de substances dangereuses	Portsmouth, NH	Analytic Labs	(603) 436-5111										
Échantillonnage de substances dangereuses	Presque Isle	Aroostook Testing	(207) 762-5771										
Échantillonnage de substances dangereuses	Westbrook	Katahdin Analytical Services Inc.	(207) 874-2400										
Échantillonnage de substances dangereuses	Salem, MA	New England Chrom.	(978) 744-6600										
Échantillonnage de substances dangereuses	Waterville	Northeast Laboratory	(207) 873-7711										

RESSOURCES US

* **Numéro 24 heures**